2002/01

Les dossiers de l'Observatoire de la Santé
et du Social de Bruxelles-Capitale

Pauvreté
et quartiers défavorisés
dans la Région de Bruxelles-Capitale

Commission Communautaire Commune

2002 / 01

Les Dossiers de l'Observatoire de la Santé
Et du Social de Bruxelles-Capital

Pauvreté et quartiers défavorisés

Dans la Région de Bruxelles-Capital

Christian Kesteloot, Truus Roesems & Heidi Vandenbroecke
Instituut voor Sociale en Economische Geograpfie, KULeuven

Couverture: YOU MAKE ME© info@youmakeme.be
Photos: Les membres de l'Atelier Rencontre, ASBL Source & Samira Wijmeersch

D/2002/9334/1 Commission Communautaire Commune

Avant-Propos

Cet atlas, qui décrit les différenciations socio-spatiales de la Région de Bruxelles-Capitale, était constitué au départ d'agrandissements des cartes du "Atlas van achtergestelde buurten in Vlaanderen en Brussel", publié par la Vlaamse Gemeenschap en 1996, munis chacun d'un commentaire plus centré sur la situation bruxelloise. Cette adaptation bruxelloise de l'atlas avait été commanditée par le Secrétaire d'Etat de la Région chargé de la lutte contre la pauvreté, Vic Anciaux. Le rapport remis à l'époque étant fort demandé, la Commission Communautaire Commune nous a demandé de préparer une version dans chaque langue pour publication.

Cet atlas s'ajoute ainsi à une série de publications déjà longue, qui commence avec l'atlas de De Lannoy publié en 1978 et qui comprend des atlas aux données parfois plus récentes que celui-ci, notamment l'atlas de Rousseau (2000) et les cartes ayant trait à la région urbaine bruxelloise dans l'atlas publié par la Politique des Grandes Villes (Kesteloot e.a. 2001). Cela n'enlève rien à la pertinence de cet atlas-ci par rapport aux clivages socio-spatiaux actuels à Bruxelles. Ceux-ci sont profondément ancrés dans l'histoire sociale, économique et urbanistique de la ville. De plus, la plupart des données présentées ici ne pourront être actualisées qu'à partir des résultats de l'enquête socio-économique de 2001, toujours en cours. Finalement cet atlas-ci se distingue par l'attention portée à l'extension spatiale de l'exclusion sociale, ce qui en fait un outil particulièrement important pour le développement urbain.

Nous tenons à remercier la Commission Communautaire Commune pour nous avoir permis de transformer le rapport remis à la Région Bruxelloise en un atlas plus largement diffusé, Monsieur Buchmann et Mathieu Van Criekingen pour l'aide à la traduction, Annemie De Turck et Sarah Luyten pour l'aide à la cartographie et à la mise en page et Pascale pour sa patience lors de mes absences.

Christian Kesteloot

Introduction

Depuis le début des années 80, les inégalités sociales se sont accrues dans les sociétés occidentales. Ces différences sociales sont particulièrement visibles dans le contexte urbain. Riches et pauvres vivent séparément et les écarts entre quartiers riches et pauvres ne font que s'accentuer. Dans les quartiers pauvres, les équipements sociaux sont souvent plus rares et de moindre qualité, leurs habitants ne peuvent souvent compter que sur eux-mêmes pour sortir de la misère. La concentration des pauvres implique que ces zones deviennent des quartiers défavorisés, où l'habitat constitue en soi une cause d'exclusion et, à fortiori, de développement de la pauvreté. Dans ces quartiers défavorisés, le développement local doit faire partie de la lutte contre la pauvreté si l'on veut éliminer les effets d'exclusion dus à la concentration spatiale de cette pauvreté.

Dès lors, il est d'abord nécessaire de disposer d'une délimitation claire de ces quartiers défavorisés. La plupart des indicateurs de pauvreté ne peuvent être obtenus qu'au niveau de la commune (comme par exemple le nombre de minimexés). Or les communes sont trop grandes pour faire apparaître les contrastes existants. C'est la raison pour laquelle cette étude est basée sur la plus petite entité locale pour laquelle on dispose de données, à savoir le secteur statistique. A ce niveau, on dispose de données provenant du recensement de la population de 1991 pour la localisation des quartiers défavorisés de Bruxelles.

A première vue, les données de 1991 sont trop anciennes pour mesurer la pauvreté actuelle. Entre temps, la pauvreté a sensiblement augmenté (voir De Keersmaecker 1997 et Vrancken e.a. 1998). Mais les indicateurs utilisés n'ont pas pour objet de compter le nombre de pauvres, de défavorisés ou d'exclus par secteur. Pour cela, les données du recensement sont de toutes façons insuffisantes. Le but est de sélectionner les quartiers qui connaissent une concentration de pauvreté. Ces zones de concentration ne se modifient que très lentement, parce que cela implique des déplacements massifs de population ou des modifications fondamentales dans le cadre bâti. Le cumul d'indicateurs d'exclusion constitue un bon outil pour repérer ces zones de concentration de la pauvreté et les données du recensement permettent parfaitement un tel exercice.

A partir du recensement, qui contient une centaine de données pouvant être combinées entre elles, 65 variables décrivant des inégalités sociales ont été calculées. Beaucoup de ces indicateurs ne sont pas pris en compte parce qu'ils ne sont d'aucune utilité pour la localisation des zones défavorisées ou parce qu'ils font double emploi. Après analyse approfondie, il a été décidé d'utiliser 23 indicateurs permettant de détecter ces zones de concentration de la pauvreté. Ces 23 indicateurs ont servi à établir des cartes qui constituent l'élément central de cet atlas. Chaque carte est munie de commentaires qui mettent en lumière la signification de l'indicateur concerné et indiquent les structures géographiques les plus importantes. On obtient ainsi une image détaillée des zones défavorisées dans la Région de Bruxelles-Capitale. L'atlas proprement dit est précédé d'une description des secteurs statistiques et des données utilisables. Après les cartes des 23 indicateurs suivent trois cartes de synthèse indiquant le type et le degré de pauvreté ainsi qu'une typologie des quartiers défavorisés de la Région de Bruxelles-Capitale. Une comparaison est établie avec les résultats de l'étude définissant les Zones d'Intervention Prioritaires du "Programme Cohabitation", réalisée par la Commission de la Communauté française. Finalement, l'atlas étant issu d'une étude datant de 1996 sur base des données du recensement de 1991, un effort d'actualisation permet de cerner les dynamiques actuelles et leur impact sur la structure socio-spatiale bruxelloise.

LES CARTES: CONTENU ET BUTS

Cette première partie définit d'abord la notion de secteur statistique, puis décrit comment les données ont été rassemblées. Enfin, quelques éléments de cartographie sont discutés afin d'en permettre une utilisation optimale. Cet atlas contient également deux cartes sur transparent, une carte de situation (carte 1) et une carte du découpage en secteurs statistiques (carte 2).

Qu'est-ce qu'un secteur statistique?

Jusqu'en 1970, les plus petites entités administratives à partir desquelles on pouvait obtenir des données sociales et économiques étaient les communes. Mais, pendant la préparation du recensement de 1970, un groupe de travail comprenant des géographes, sociologues, économistes et aménageurs s'est penché sur le découpage des communes en secteurs statistiques. Le but était d'identifier des subdivisions homogènes au sein de la commune, subdivisions pour lesquelles les données de comptage seraient disponibles. Des critères architecturaux, fonctionnels et sociaux ont été pris en considération. Les secteurs statistiques ont été choisis de manière à appréhender le mieux possible les contrastes relatifs à ces dimensions au sein de la commune. Leurs limites ont été calquées sur des repères facilement reconnaissables tels que des rues, des voies de chemin de fer, des cours d'eau, des limites du bâti, etc. Plusieurs secteurs statistiques forment un quartier, dans lequel on retrouve un noyau central. Ces quartiers coïncident avec le rayon d'action des activités quotidiennes des habitants (pour plus d'information sur la méthode de travail suivie, sur la définition des secteurs statistiques et sur des découpages semblables réalisés à l'étranger, voir Van der Haegen & Brulard 1972). Chaque secteur statistique reçoit un nom (nom reconnu localement, un bâtiment, une rue importante) et un code composé d'une lettre, d'un numéro de quartier, d'un numéro de secteur et d'un chiffre de comparaison 1970-1981 (figure 1). En Flandre et en Wallonie, la lettre correspond la plupart du temps à une ancienne commune avant fusion. Dans la région de Bruxelles-Capitale, seuls Bruxelles-Ville et Anderlecht sont fractionnées en différentes lettres, indiquant différentes extensions de la ville, par exemple Louise (c), Laeken (e), Haeren (g),... à Bruxelles-Ville et Anderlecht Centre (a), Cureghem (b) et Neerpede (c) à Anderlecht (voir cartes 1 et 2).

Le quartier dans lequel se trouve le centre de la commune est noté 0. Les autres sont numérotés 1,2,3... dans le sens des aiguilles d'une montre. Le même principe est appliqué pour les secteurs statistiques. Les chiffres 8 et 9 sont réservés pour des secteurs peu peuplés (bureaux, industries, zones agricoles, habitat dispersé). Le chiffre de comparaison n'est utilisé que si la limite du secteur a été modifiée entre 1970 et 1981, souvent en raison du développement de nouvelles constructions. Plus aucune modification n'a été apportée entre 1981 et 1991.

Figure 1: codification des secteurs statistiques: un exemple à Auderghem.

Il existe à Bruxelles 722 secteurs statistiques, de 22 ha en moyenne, variants de 0,82 ha au Vossegat-Ouest à Uccle (A954) à plusieurs centaines d'hectares dans certains secteurs particuliers comprenant des bois, des parcs ou des industries comme celui de la Forêt de Soignes à Watermael-Boitsfort (A09-, 743 ha). En 1991, un secteur statistique comptait en moyenne 1320 habitants, 6038 habitants au maximum (Place Colignon - Schaerbeek: A00-).

Les quartiers obtenus par regroupement de secteurs statistiques ne doivent pas être confondus avec les désignations courantes octroyées aux quartiers. Aux yeux des habitants, les quartiers sont le plus souvent délimités de manière très vague et très variable d'un habitant à l'autre.

Carte 1: Carte de situation

Région de Bruxelles-Capitale

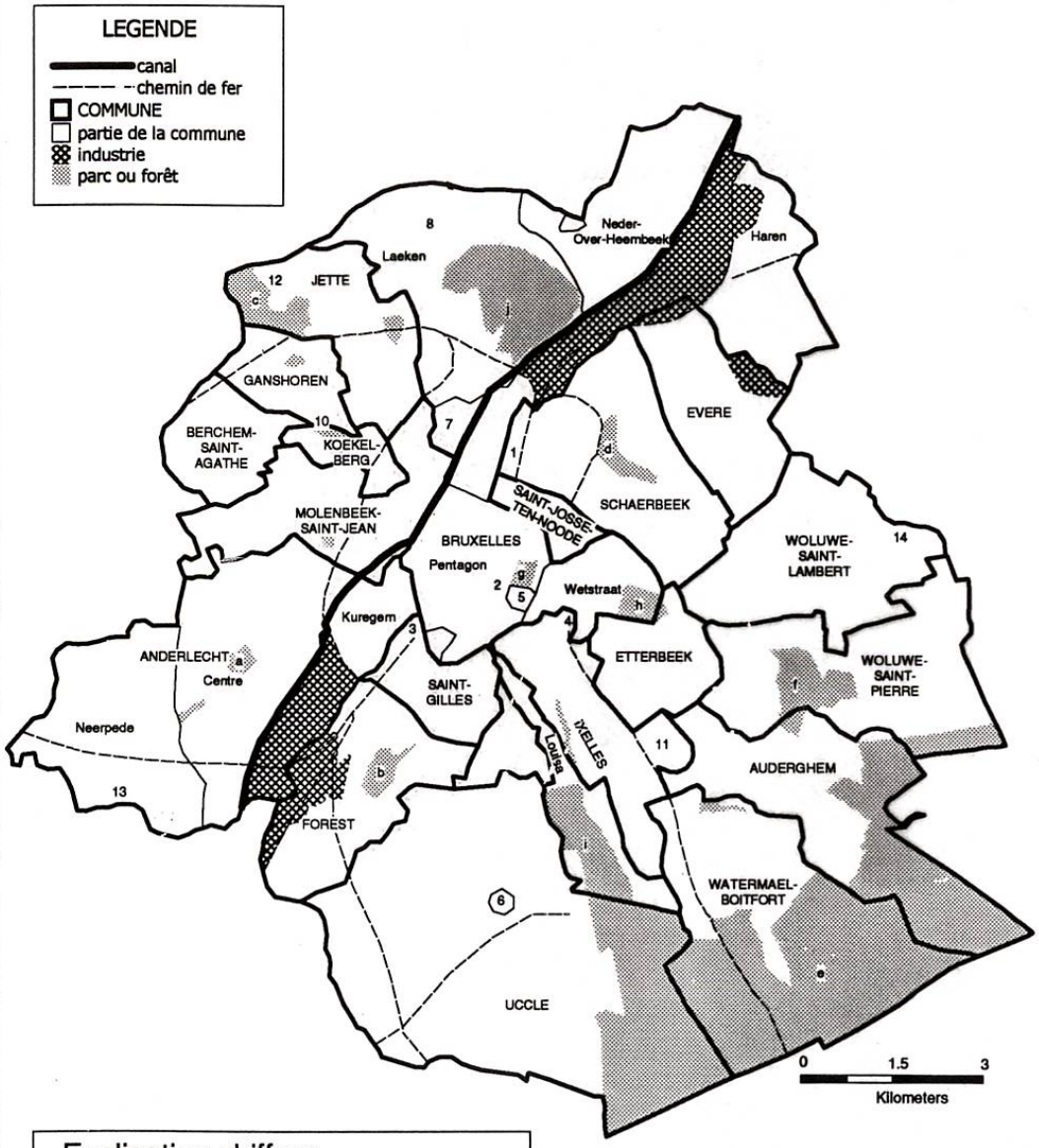

Explication chiffres

1 Gare du Nord
2 Gare Centrale
3 Gare du midi
4 Quartier Leopold
5 Palais Royal
6 Observatoire
7 Tour et Taxis
8 Heysel
9 Forest national
10 Basilique de Koekelberg
11 Campus universitaire VUB/ULB
12 Hospital universitaire VUB
13 Hospital universitaire ULB
14 Hospital universitaire UCL

Parcs et forêt

a Parc Astrid
b Parc Duden
c Bois de Laerbeek
d Parc Josaphat
e Forêt de Soignes
f Parc de Woluwe
g Parc de Bruxelles
h Parc du Cinquantenaire
i Bois de la Cambre
j Domaine royal de Laeken

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Cartographie: T. Roesems

Carte 2: Secteurs statistiques

Région de Bruxelles-Capitale

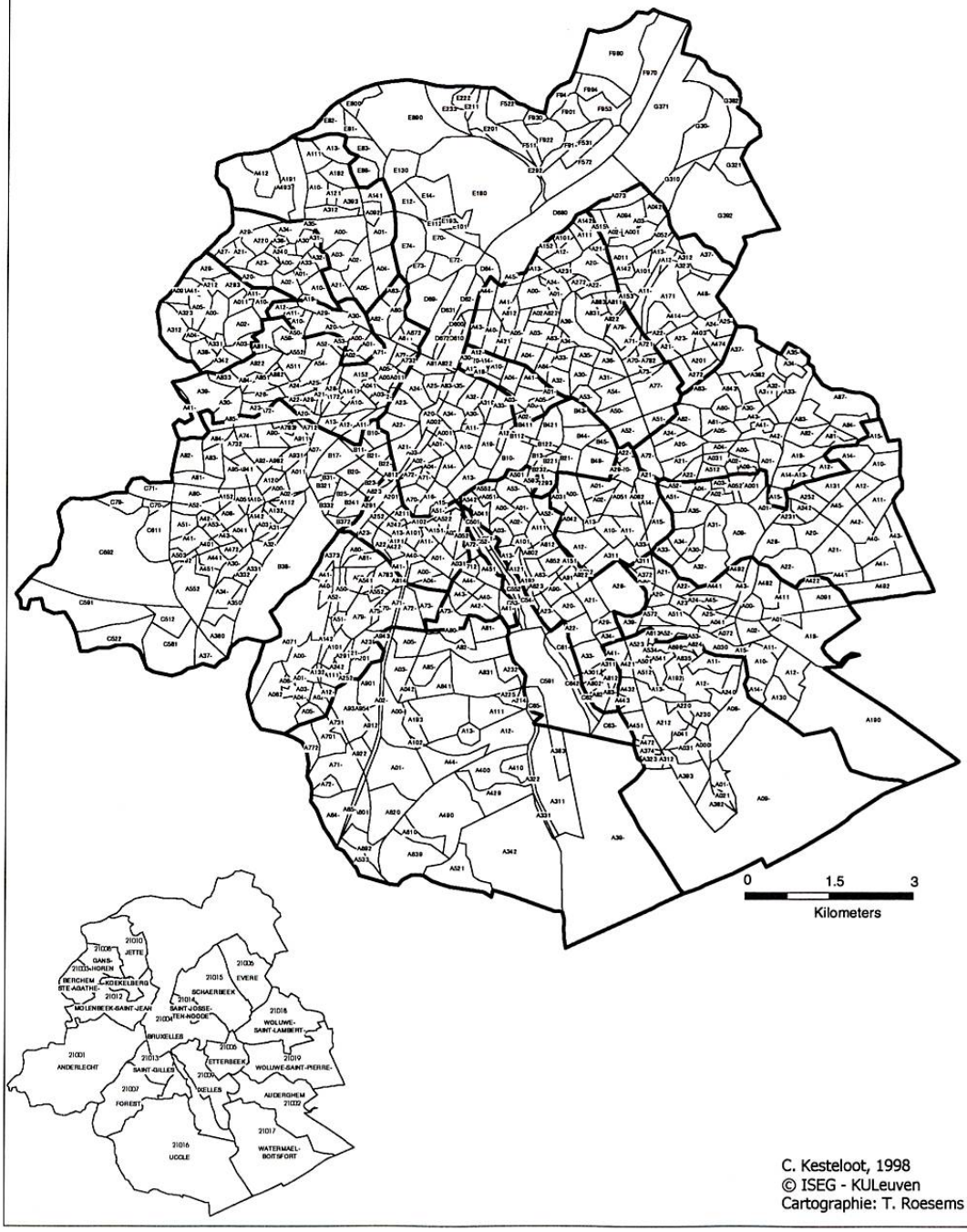

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven
Cartographie: T. Roesems

Quelles informations ont été prises en compte?

Pour identifier les quartiers défavorisés, on dispose des données du recensement de 1991 au niveau des secteurs statistiques. Parfois, ceux-ci comptent trop peu d'habitants pour permettre des comparaisons significatives avec les secteurs attenants. Pour cette raison, on n'a repris, dans cet atlas, que les secteurs de plus de 200 habitants. Cela veut dire que plus ou moins 0,9 % de la population bruxelloise a été exclue. En retirant les secteurs de moins de 200 habitants, Bruxelles compte 605 secteurs statistiques.

Sur base de la littérature existante d'une part et des données disponibles d'autre part, nous avons examiné tous les indicateurs de pauvreté potentiels pour ces secteurs. En plus des données du recensement, nous avons récolté les informations concernant les revenus imposables moyens par secteur pour l'année 1993. Les formulaires du recensement n'ont pas toujours été remplis correctement par les habitants. Il est même arrivé qu'ils n'aient pas été remplis du tout. Cela veut dire qu'il existe pour certaines questions un assez grand nombre de réponses inconnues. Pour chaque indicateur choisi, seules les réponses connues ont été retenues; cela veut dire par exemple, que la proportion des logements anciens est calculéé par rapport au total des logements dont la date de construction est connue. Il peut arriver que ce fait influence les résultats. Le nombre de logements anciens peut être ainsi sous-évalué vu que la date de construction des immeubles anciens est généralement moins bien connue par les habitants que celle d'immeubles récents.

Nous avons calculé 65 variables qui se rapportent aux 605 secteurs statistiques retenus de Bruxelles. La plupart du temps, des pourcentages ont été utilisés, de manière à permettre la comparaison des différents secteurs. Par exemple, le nombre de sans-emploi n'a pas été retenu en tant que tel puisque les secteurs comptant un grand nombre d'habitants d'âge actif présentent automatiquement une plus grande probabilité de compter des sans-emploi que d'autres secteurs. On a dès lors calculé le pourcentage des sans-emploi par rapport à la population active.

Tant les variables constituant une mesure directe ou positive de la pauvreté que les données en constituant une mesure inverse ont été retenues (par exemple: faible qualification, personnes à la recherche d'un emploi,... d'une part, logements bien équipés, diplômes universitaires,... d'autre part). Le choix est défini par les indicateurs de pauvreté et les caractéristiques des groupes ou des quartiers à risques tels qu'ils apparaissent dans la littérature. Il est cependant limité par les questions posées lors du recensement. C'est ainsi qu'il n'existait pas de données statistiques concernant le nombre de minimexés ou autres catégories d'assistés sociaux par secteur statistique au moment de la recherche qui a donné lieu à cette publication (depuis lors elles sont produites dans le cadre de la banque de données socio-économiques et utilisées dans les recherches ultérieures).
Les variables choisies se répartissent en cinq groupes thématiques: variables de population, variables de structure familiale, variables du niveau d'enseignement, variables socio-économiques et variables relatives au logement.

13 **variables de population** ont été retenues. En ce qui concerne la nationalité, c'est la proportion de Turcs, Marocains et Européens du Sud dans la population totale qui a été calculée. Comme certains problèmes se posent à propos des deuxième et troisième générations de ce groupe de nationalités, les enfants turcs, marocains et d'Europe du Sud de 0 à 14 ans ont également été comparés au total des enfants entre 0 et 14 ans et au total de la population. De même, on a calculé la part des autres étrangers par rapport à la population totale.

En ce qui concerne les tranches d'âge, la part des jeunes et des non actifs a été calculée dans la population totale et dans la population étrangère. Cette variable permet de déterminer le groupe de population qui a ou aura des difficultés sur le marché du travail, ainsi que la population économiquement dépendante (Vranken et Abdeljelil, 1994, p. 116- 122, p. 131-136; Peeters, 1994).

L'ensemble concernant la **structure familiale** se compose des variables suivantes: les habitants isolés (masculins et féminins) par rapport au total des ménages et par rapport aux ménages étrangers, les chefs de ménage de moins de 25 ans, les chefs de ménage de plus de 65 ans, les chefs de ménage mariés, les chefs de ménage féminins et les familles nombreuses (5 membres et plus) par rapport au total des ménages et par rapport aux ménages étrangers. Les veuves et les femmes divorcées parmi les ménages étrangers ont également été prises en considération. Les hommes ou les femmes vivant seuls aboutissent souvent dans des quartiers défavorisés. Ils ou elles sont alors souvent sans travail et dans une situation financière difficile. Les ménages avec une seule source de revenus sont plus vulnérables sur le plan de leur sécurité de revenu et, lorsqu'il s'agit d'isolés, ceux-ci n'ont le plus souvent qu'un réseau de relations sociales fort limité sur lequel s'appuyer en cas de difficultés (Vranken et Geldof, 1992-1993, p. 38-39).

Le troisième groupe de variable, en rapport avec l'**enseignement,** comprend des mesures de la population très et peu qualifiée, du degré de scolarité et de la population scolaire suivant une formation technique ou professionnelle. Nous avons retenu à cet égard la population suivant l'enseignement supérieur par rapport au total de la population âgée de 15 à 24 ans, les diplômés universitaires par rapport au total de personnes ne suivant plus d'enseignement, les diplômés de l'enseignement primaire et secondaire inférieur par rapport à la même référence. L'enseignement est un facteur-clé dans la problématique de la pauvreté. Les enfants issus de milieux sociaux défavorisés accèdent difficilement à l'enseignement supérieur. Même dans le secondaire, leur nombre est limité. L'enseignement est orienté essentiellement vers les classes moyennes et est encore trop coûteux. C'est la raison des choix d'orientation déterminés (professionnel, technique ou spécial) et des départs prématurés de l'école (Vranken & Geldof, 1992, p 63-69).

Les variables **socio-économiques** sont utilisées pour mesurer les positions faibles ou fortes sur le marché du travail (Vranken, Geldof & Van Menxel, 1994, p 52-55): les demandeurs d'emploi par rapport à la population totale et à la population active, la population inactive totale, les étudiants de 18 ans et plus, la population retraitée, les ouvriers du secteur public, les ouvriers du secteur privé, le total du personnel ménager, les actifs occupés dans

l'industrie du bâtiment, les industries de transformation, le commerce et l'horeca, le transport et les services.

Enfin, le revenu imposable moyen par personne de l'exercice 1993 complète la liste des variables socio-économiques retenues. Cette dernière donnée est obtenue à partir des statistiques fiscales de l'INS. Dans chaque secteur statistique, le revenu imposable total a été divisé par la population totale de 1991, étant donné l'indisponibilité de cette dernière donnée pour 1993.

La qualité du **logement** est un autre indicateur important d'exclusion (De Decker & Kesteloot, 1994). Les pauvres louent la plupart du temps leur logement et doivent se contenter d'un confort minimal, ce qui les mène dans les quartiers les moins valorisés. Leurs revenus sont trop bas pour trouver un logement approprié. D'où les variables suivantes: le pourcentage de logements sans confort, le pourcentage de logements avec toilette privée avec chasse d'eau, avec une salle de bains ou une douche, avec chauffage central, avec téléphone, avec voiture, la surface totale du logement, la surface par habitant, le nombre de pièces par 100 habitants, la proportion de logements sans automobile, le pourcentage de logements construits avant 1945 et le nombre d'habitants qui y résident, les locataires belges et étrangers, le nombre d'habitants propriétaires et locataires et la proportion de logements mobiles. La stabilité résidentielle (population qui vit depuis plus d'un an dans le même logement) est également reprise dans l'analyse. Les locataires qui résident dans des quartiers pauvres n'ont en général pas de sécurité de logement et, par conséquent, déménagent souvent dans d'autres quartiers semblables.

Recherche d'indicateurs de concentration spatiale de pauvreté

Les relations entre les variables sont résumées par une analyse en composantes principales (ACP). Une ACP est une technique d'analyse multivariée qui regroupe les variables selon leurs similitudes ou différences. Dans ce cas-ci, il s'agit de ressemblances ou dissemblances sur le plan des distributions spatiales. Les variables d'origine sont standardisées, reformulées (rotation) et synthétisées en une quantité (limitée) de composantes ou facteurs. Chaque facteur ou composante peut être considéré comme une nouvelle variable, fictive, qui synthétise les variables d'origine. Chaque facteur représente une dimension particulière, non redondante, de l'ensemble étudié.

Les résultats d'une ACP s'expriment par des saturations et des scores. Les saturations sont les coefficients de corrélation entre les variables d'origine et les facteurs. La valeur absolue de ce coefficient est toujours plus petite ou égale à un (+1 correspond à une relation positive parfaite ; - 1 à une relation négative parfaite). Au plus la valeur absolue de la saturation est grande pour une variable, au plus le poids de cette variable est important dans le facteur (tant en positif qu'en négatif).

La relation entre les facteurs et les unités spatiales, à savoir dans ce cas-ci les secteurs statistiques, est exprimée par des scores. Ceux-ci sont calculés de manière à ce que leur moyenne soit égale à 0 et leur écart-type égal à 1. Si pour un secteur donné, le score sur un des facteurs est significativement différent de zéro, cela signifie que le poids du facteur

correspondant y est important (pour des scores positifs) ou que le facteur n'y est pas du tout représenté (pour des scores négatifs).

Une analyse en composantes principales a été menée tant pour l'ensemble des variables que pour chaque groupe de variables, dans le but d'analyser leurs interrelations et d'identifier, s'il y a, des indicateurs indépendants de pauvreté.

Les variables trop interdépendantes (doubles emplois) ont été éliminées. Ces variables mesurent le même phénomène via des paramètres différents et ne sont donc pas pertinentes. Ainsi, la variable indiquant le pourcentage de logements d'avant 1945 est en corrélation étroite avec celle donnant le nombre d'habitants dans ces logements et c'est la raison pour laquelle on n'a retenu que le pourcentage de logements d'avant 1945. D'autres variables, comme par exemple la population sans diplôme et la part des logements mobiles, ont été ignorées parce qu'elles ne rendent pas de structures spatiales cohérentes.

En définitive, l'analyse comporte 23 variables, dont 3 résultent de la réunion de plusieurs variables d'origine. Ces 23 variables ont été cartographiées et sont reprises dans cet atlas.

Comment lire les cartes?

Les 23 cartes montrent la distribution spatiale de chaque variable représentant un indicateur possible de concentration spatiale de la pauvreté. Chaque carte compte 7 classes, avec sept couleurs allant du vert au jaune et de l'orange au rouge foncé. Les secteurs les plus favorisés sont en verts, les moins favorisés en rouge. La valeur moyenne des secteurs est représentée dans la classe médiane, en jaune. Lorsque les cartes traduisent une relation directe avec l'exclusion (le nombre de chercheurs d'emplois, par exemple), les valeurs élevées sont représentées en rouge et les faibles en vert. Lorsque la carte représente un élément de richesse (par exemple le nombre de logements avec chauffage central), c'est l'inverse. Les moyennes ont été calculées sur l'ensemble des secteurs représentés sur la carte, sans tenir compte du nombre d'habitants dans chacun d'eux. Par conséquent, il peut s'écarter de la valeur moyenne mesurée pour la Région de Bruxelles-Capitale. La moyenne pour Bruxelles-Capitale sera inférieure à la moyenne calculée sur les secteurs si les valeurs élevées se localisent dans les secteurs peu habités; par exemple, le nombre de ménages disposant du téléphone est plus élevé en périphérie où les secteurs comptent en moyenne moins d'habitants. A l'inverse, la moyenne pour Bruxelles-Capitale sera supérieure à la moyenne des secteurs lorsque les valeurs plus élevées se situent dans les secteurs les plus peuplés; par exemple, le nombre de Turcs et de Marocains est plus élevé dans les secteurs de la ville centrale.

Les secteurs de moins de 200 habitants, qui se trouvent le plus souvent dans des zones comptant des parcs, des industries ou des bois, sont laissés en blanc. Les zones blanches les plus importantes sont renseignées sur la carte de situation (carte 1).

Chaque carte est décrite séparément. Le texte mentionne les indicateurs concernés et souligne les traits marquants de la carte. Les cartes sont regroupées par thème et chaque groupe contient un texte justifiant le choix des indicateurs. Comme beaucoup de cartes se ressemblent, cela implique des redondances lorsqu'on les examine l'une après l'autre et

lorsqu'on lit les commentaires s'y rapportant. Cela représente en soi une information complémentaire qui traduit des liens logiques entre les indicateurs concernés (par exemple, les logements construits avant 1945 et ceux dépourvus de confort sont très souvent les mêmes) mais aussi des liens socio-économiques (la coïncidence des zones de concentration d'ouvriers avec celles des jeunes suivant l'enseignement technique ou professionnel) ou encore des liens dus aux logiques du marché du travail et du marché du logement (comme la coïncidence des quartiers d'immigrés avec les quartiers à bas revenu). Dans ces deux derniers exemples, il s'agit souvent d'un recouvrement partiel (tous les quartiers où les jeunes tendent à suivre des formations techniques ou professionnelles ne sont pas forcément des quartiers d'ouvriers; tous les quartiers à bas revenu ne sont pas forcément des quartiers d'immigrés), ce qui traduit la complexité de la répartition spatiale de la pauvreté et de la richesse.

Pour interpréter les cartes, il faut garder à l'esprit que les indicateurs donnent des valeurs moyennes par secteur statistique. Il peut arriver qu'au sein d'un secteur on trouve à la fois des îlots, des tronçons de rues ou même des ménages riches et pauvres. Cela veut dire qu'il y a des pauvres hors des zones de pauvreté répertoriées et que dans celles-ci tout le monde n'est pas pauvre, puisque l'analyse est limitée aux secteurs statistiques.

Les 23 indicateurs de pauvreté

L'ENSEIGNEMENT

Le niveau et le type d'enseignement déterminent de plus en plus les possibilités d'accès à un certain niveau de richesse. Au plus le niveau atteint est élevé, au plus on est conscient des opportunités offertes par la société, au plus on a de possibilités de participer à la prospérité et à la gestion de la société. Les personnes peu instruites ont une probabilité plus grande de tomber dans le chômage occasionnel ou de longue durée. De plus en plus, le contraste se creuse entre hommes et femmes fort qualifiés d'une part et personnes peu qualifiées avec un accès difficile ou nul du marché du travail d'autre part. Quatre cartes donnent une indication du niveau d'instruction. Deux d'entre elles ont rapport à la population qui ne fréquente plus l'enseignement à temps plein et concernent le plus haut diplôme obtenu. Les deux autres renseignent le type et le niveau d'instruction des personnes scolarisées.

- Détenteurs d'un diplôme primaire ou secondaire inférieur
- Détenteurs d'un diplôme universitaire ou assimilé
- Personnes suivant l'enseignement technique ou professionnel
- Participation à l'enseignement supérieur parmi les 15-24 ans

Ces quatre cartes montrent beaucoup d'analogies. Cet élément est significatif en ce qui concerne la problématique de l'exclusion, car dans les quartiers où les adultes n'ont eu qu'une instruction de courte durée, on trouve également beaucoup de jeunes qui ont arrêté leurs études à 18 ans. A l'inverse, les quartiers où habitent les gens fortement instruits sont aussi les quartiers où les jeunes vont à l'université. Cet aspect de l'exclusion est donc maintenu, de génération en génération et les différences entre les zones de résidence y jouent un rôle (qualité des écoles maternelles et primaires, exemple des adultes, etc.).

Tableau 1: Niveau d'instruction de la population de 18 ans et plus ne suivant plus d'enseignement, Région Bruxelles-Capitale, Recensement de 1991

niveau d'instruction: plus haut diplôme obtenu	effectifs	%	% cumulés
enseignement primaire	61 777	16.2	16.2
enseignement secondaire inférieur	87 120	22.9	39.1
enseignement secondaire supérieur	112 848	29.6	68.7
enseignement supérieur pédagogique de type court	18 427	4.8	73.5
autres enseignements supérieurs non universitaire	46 056	12.1	85.6
enseignement universitaire ou assimilé	54 849	14.4	100.0
total	**381 077**	**100.0**	**59.5**
sans diplôme	154 672	24.1	83.6
diplômes étrangers	42 126	6.6	90.2
niveau inconnu	62 596	9.8	100.0
total général	**640 471**	**100.0**	**100.0**

Détenteurs d'un diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur (carte 3)

Cette carte indique secteur le nombre de personnes ne possédant qu'un diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur par +rapport au nombre total connu de personnes âgées de 18 ans et plus et ne suivant plus d'enseignement et possédant un

diplôme délivré en Belgique. Sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, ce rapport est de 39,1 %. Les valeurs des secteurs statistiques oscillent entre 8 % et 77 %. Il s'agit uniquement de diplômes belges ce qui peut fausser l'image dans les secteurs avec un fort pourcentage d'étrangers. Les valeurs les plus faibles (moins de 18 %), situées dans les secteurs résidentiels aisés du sud-est de Bruxelles indiquent un haut niveau d'instruction.

Il y a un contraste important entre le quadrant sud-est et le reste de la ville. Le territoire situé entre les deux axes aisés, à Etterbeek, Auderghem et Watermael-Boitsfort, affiche également des valeurs plus élevées. Les quartiers de logement social où les étrangers ne sont acceptés qu'au compte-gouttes et les anciens noyaux villageois de la périphérie tombent également dans la catégorie la plus haute. Ces différents secteurs indiquent une prépondérance d'ouvriers, d'employés et de petits indépendants belges peu scolarisés dans des quartiers plutôt populaires.

Le contraste est atténué d'une part par certains secteurs situés dans une zone fort verdurisée où l'on remarque un niveau d'instruction élevé, par exemple à Anderlecht: Scheutveld (A732) et Nelly Melba (A53) ou l'avenue de Meise à Laeken (Bruxelles-Ville, E233) où sont établis beaucoup de médecins et d'avocats. D'autre part, certains secteurs ont une valeur remarquablement faible; par exemple le secteur Hôpitaux (A652) à Ixelles. Ce secteur a en effet un hôpital militaire et l'hôpital d'Ixelles qui possède une section réservée au troisième âge. La présence de personnes âgées peut expliquer le bas degré de scolarisation, eu égard au fait que la scolarisation moyenne était plus courte auparavant.

Carte 3: Détenteurs d'un diplôme de l'enseignement primaire ou secondarie inférieur

Région de Bruxelles-Capitale

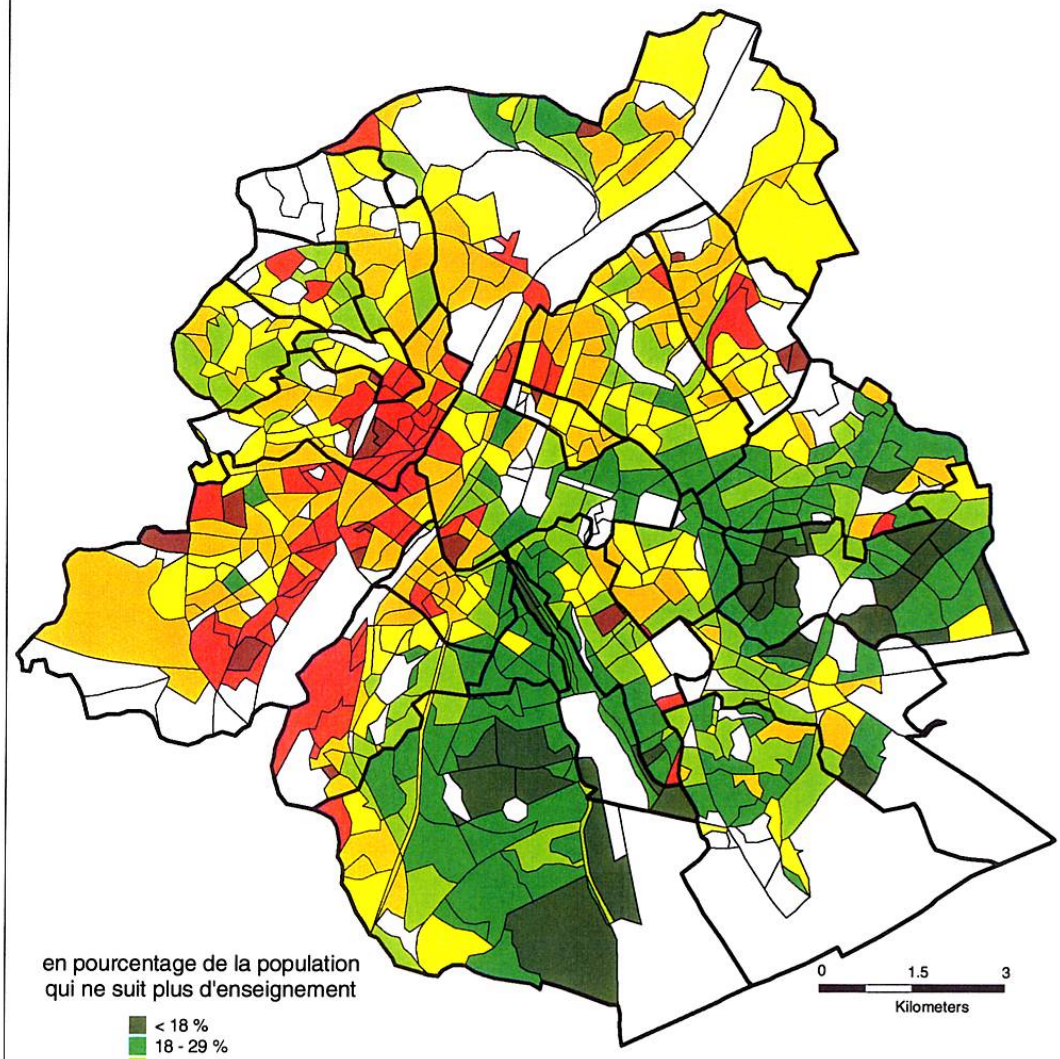

moyenne par secteur: 39,9%
moyenne de Bruxelles-Capitale: 39,1 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement de la Population 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Détenteurs d'un diplôme universitaire ou assimilé (carte 4)

Cette carte indique par secteur statistique le pourcentage de personnes possédant un diplôme de l'enseignement universitaire ou assimilé, par rapport au nombre connu de personnes possédant un diplôme délivré en Belgique dans la tranche des 18 ans et plus et ne suivant plus d'enseignement (14,4 % dans la Région de Bruxelles-Capitale). Les valeurs oscillent entre 0 % et 48 % par secteur. Certains hauts diplômés, comme les professions libérales, sont localisés près de leurs clients. Les autres appartiennent à la classe moyenne, comme les enseignants. Cela explique que dans la plupart des secteurs réside au moins un certain nombre de personnes fortement instruites. Mais la majorité des universitaires a néanmoins tendance à être spatialement concentrée dans les quartiers les plus aisés. Pour cette raison, cette carte donne une image plus simple et plus nette des contrastes qui apparaissaient sur la carte précédente.

Les quartiers de concentration des diplômés de haut niveau forment une zone quasi continue dans le sud-est de la région de Bruxelles-Capitale (le long de la forêt de Soignes). Le niveau d'instruction est plus faible au nord-est, et surtout dans l'axe industriel du canal. Ce contraste est atténué par les mêmes secteurs que ceux qui apparaissaient déjà sur la carte des détenteurs d'un diplôme d'enseignement primaire ou secondaire inférieur (carte 3).

Les chiffres peuvent être sous-évalués du fait que les universitaires diplômés à l'étranger ne sont pas repris. Parmi les étrangers, le plus haut niveau d'instruction se retrouve parmi les nationalités riches venues récemment en Belgique (Japonais, Danois, Irlandais). Le plus bas niveau se retrouve chez les Turcs, Marocains et Sud-Européens. La répartition locale de ces nationalités dans la Région de Bruxelles-Capitale présente les mêmes contrastes et les amplifie (Kesteloot e.a. 1997).

Carte 4: Détenteurs d'un diplôme universitaire ou assimilé

Région de Bruxelles-Capitale

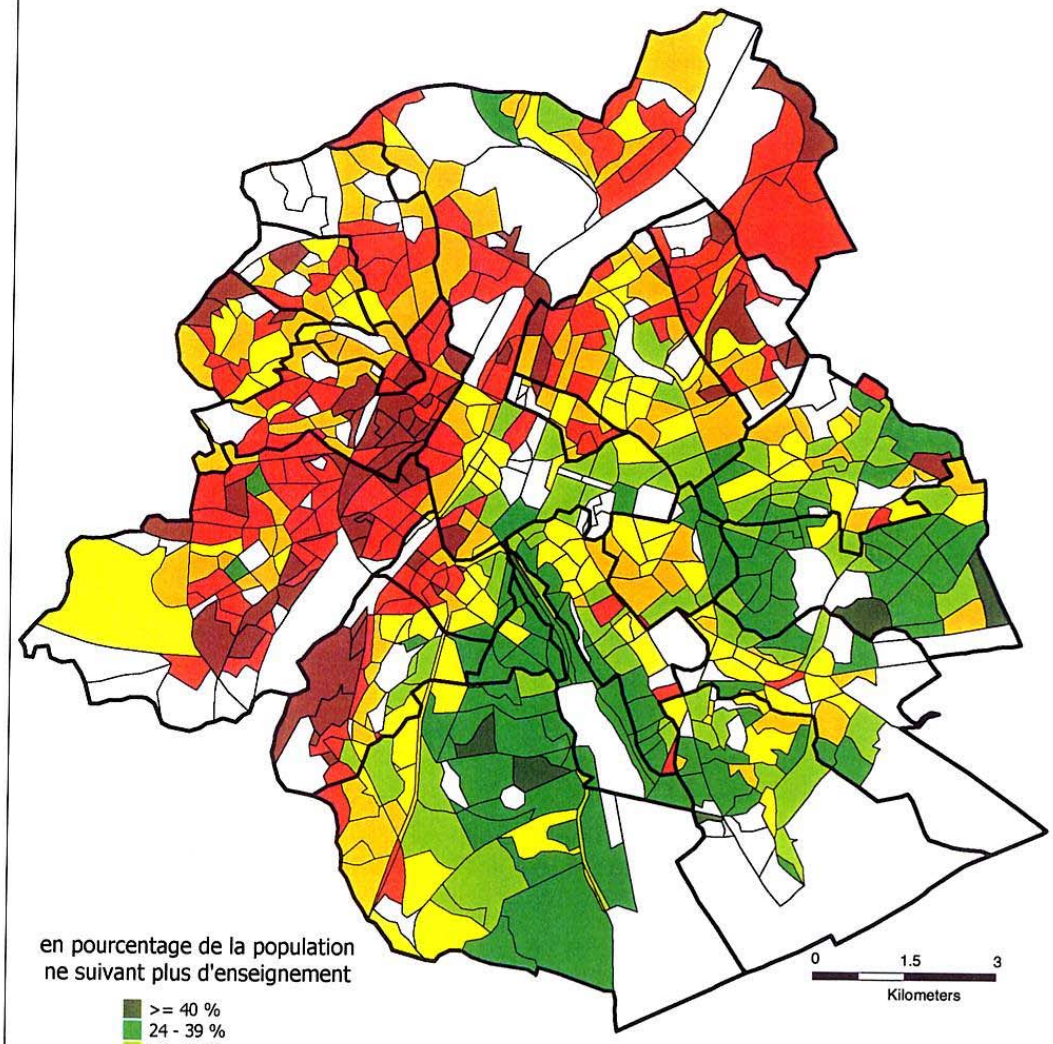

en pourcentage de la population ne suivant plus d'enseignement

- >= 40 %
- 24 - 39 %
- 18 - 23 %
- 12 - 17 %
- 8 - 11 %
- 4 - 7 %
- < 4 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 14,2 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 14,4 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement de la Population 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Personnes suivant un enseignement technique ou professionnel (carte 5)

Cette carte montre le pourcentage d'étudiants suivants un enseignement technique ou professionnel. Le pourcentage est calculé par rapport à la population qui suit l'enseignement secondaire de plein exercice. Les secteurs présentent en moyenne une valeur de 30,5 %. Les secteurs où la valeur est élevée indiquent une concentration de jeunes qui n'atteindront pas un niveau d'étude élevé. La grande similitude entre cette carte et les deux précédentes amène à ce poser la question quant au choix du type d'enseignement. Ce choix dépend plus de la formation et de la position sociale des parents que des capacités spécifiques de l'enfant. Cela signifie concrètement que la stratification sociale est reproduite par le choix des études.

Tableau 2: Personnes suivant un enseignement de plein exercice, Région de Bruxelles-Capitale, Recensement de 1991

niveau d'instruction	personnes	%	% cumulé
enseignement primaire	*71 480*	*100.0*	*44.8*
enseignement secondaire général	40 533	63.6	25.4
enseignement secondaire technique	9 013	14.1	5.6
enseignement secondaire professionnel	13 176	20.7	8.2
enseignement secondaire artistique	1 036	1.6	0.6
Total enseignement secondaire	*63 758*	*100.0*	*39.9*
enseignement supérieur pédagogique de type court	1 142	4.7	0.7
enseignement supérieur non universitaire	6 942	28.4	4.3
enseignement universitaire	16 393	67.0	10.3
Total enseignement supérieur	*24 477*	*100.0*	*15.3*
total général	**159 715**		**100.0**

Tandis que les deux cartes précédentes concernaient essentiellement le niveau d'instruction de la population belge du fait de la limitation des données aux diplômes belges, on étudie ici la population scolaire suivant l'enseignement secondaire, dont 39,4 % ne possède pas la nationalité belge et présente une forte polarisation spatiale (Kesteloot, 1996a, Mistiaen, 1997). Ceci explique la rupture prononcée qui apparaît sur la transition entre les quartiers du 19ème siècle et les espaces plus récemment bâtis, par exemple entre Cureghem et le reste d'Anderlecht, entre le vieux et le nouveau Molenbeek, entre Saint-Josse-ten-Noode et la partie de Schaerbeek à l'ouest du Maelbeek d'une part et le reste de Schaerbeek d'autre part. En dehors de ces espaces, les secteurs de logement social et les anciens noyaux villageois forment des îlots d'instruction faible.

Carte 5: Elèves suivant l'enseignement technique ou professionnel

Région de Bruxelles-Capitale

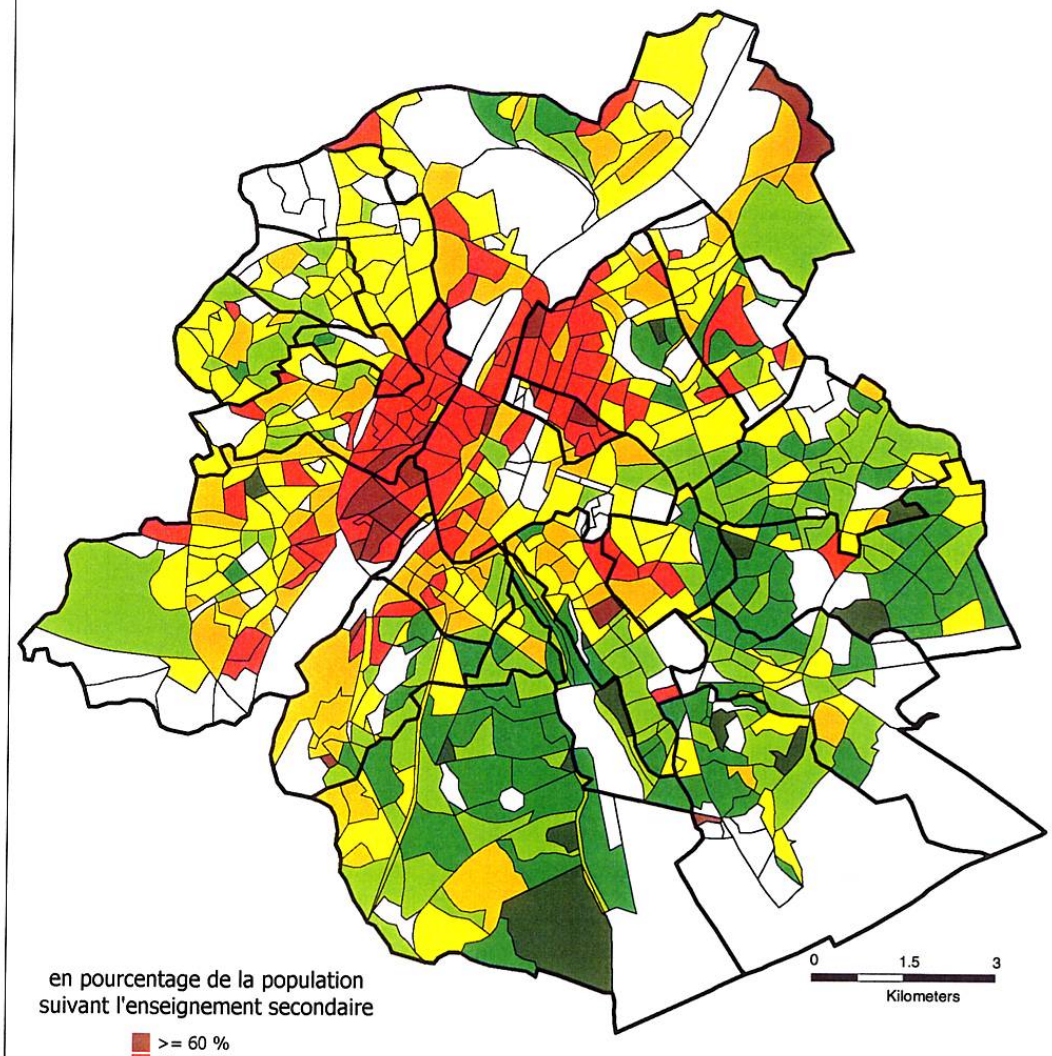

en pourcentage de la population suivant l'enseignement secondaire

- >= 60 %
- 45 - 59 %
- 35 - 44 %
- 25 - 34 %
- 15 - 24 %
- 5 - 14 %
- < 5 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 30,5 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 34,8 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement de la Population 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Participation à l'enseignement supérieur parmi les 15-24 ans (carte 6)

Cette carte représente une évaluation du degré de scolarité des jeunes. Le nombre de personnes qui suivent l'enseignement supérieur est rapporté au nombre de 15-24 ans dans chaque secteur. Bien sûr, cette mesure ne constitue pas une évaluation parfaite, mais les données disponibles ne permettent pas de prendre en compte une tranche d'âge plus appropriée. Les pourcentages ainsi obtenus sont inférieurs à une mesure exacte qui prendrait en compte le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur dans chaque tranche d'âge. Comme tous les étudiants ne terminent pas leurs études à 24 ans, il est possible qu'une valeur soit supérieure à 100 %.

Tableau 3: Niveau de scolarité, Région de Bruxelles-Capitale, Recensement de 1991

nombre d'élèves dans l'enseignement supérieur	24 477
nombre de 15-24 ans	123 369
degré de scolarité	19.8 %

Les chiffres varient de 1 à 109%, avec une moyenne autour de 21 %. Compte tenu de la sous-évaluation de la mesure, il y a manifestement une augmentation du niveau d'instruction par rapport à la génération précédente si l'on compare ce chiffre au pourcentage de diplômés universitaires dans la population ayant terminé ses études (tableau 1). C'est la raison pour laquelle peu de secteurs affichent des valeurs très basses (moins de 5 %) et les secteurs avec des valeurs élevés (plus de 45 %) sont aussi moins apparents.

Spatialement, cette carte donne une image affaiblie de celle rendue par les détenteurs d'un diplôme universitaire (carte 4). Le nombre d'étudiants suivant un enseignement supérieur reste limité dans la zone du canal et dans les secteurs de logement social.

Le rattrapage du niveau de formation des classes sociales aisées est loin d'être achevé, ce qui se traduit par des valeurs en dessous de la moyenne. C'est le cas dans la couronne de quartiers du 19ème siècle qui concentre de nombreux jeunes d'origine immigrée. Ces jeunes cumulent avec l'instruction insuffisante des parents d'autres handicaps tels que des logements vétustes, le surpeuplement, une infrastructure scolaire dépassée, ...).

Carte 6: Participation des 15 à 24 ans à l'enseignement supérieur

Région de Bruxelles-Capitale

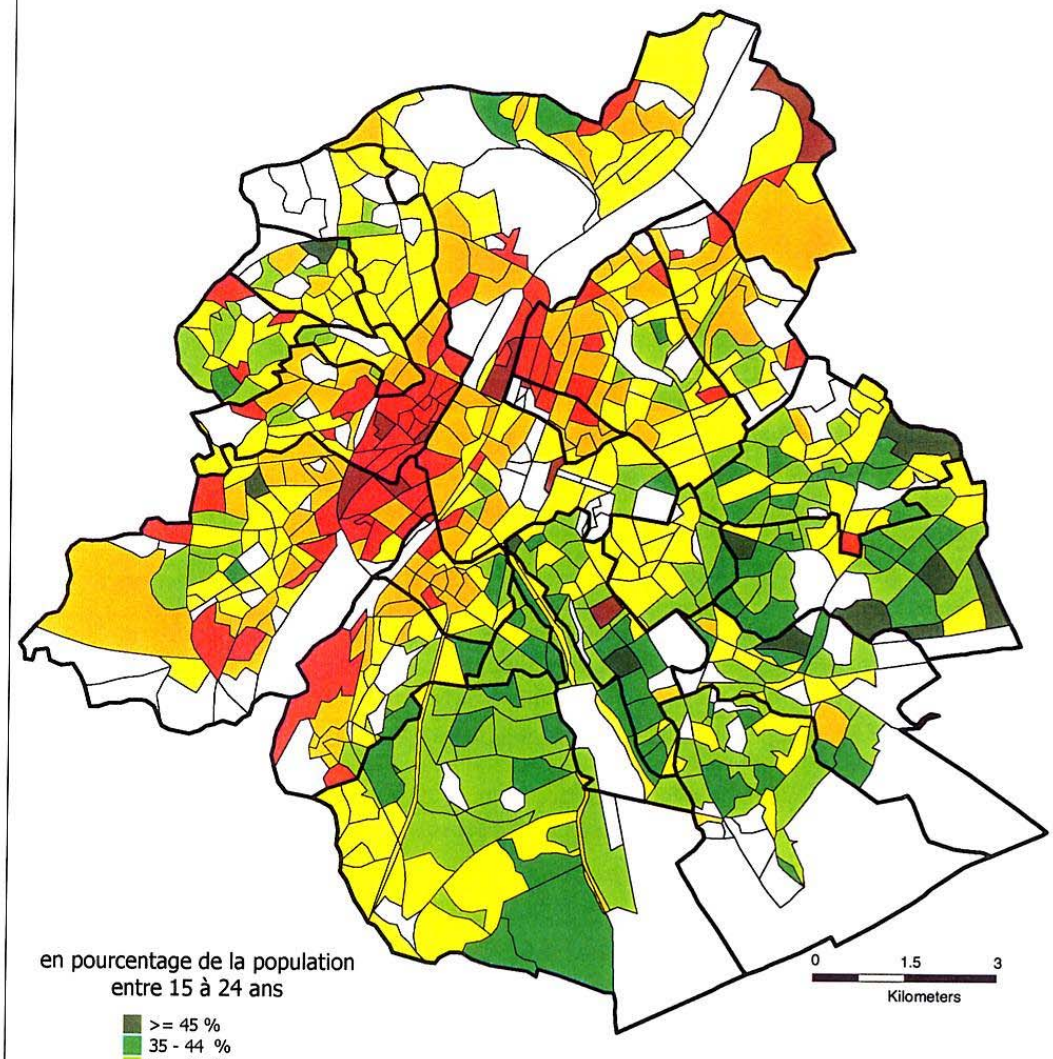

en pourcentage de la population entre 15 à 24 ans

- >= 45 %
- 35 - 44 %
- 25 - 34 %
- 15 - 24 %
- 10 - 14 %
- 5 - 9 %
- < 5 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 21,6 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 19,8 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement de la Population 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

L'EMPLOI

L'emploi est la source principale de revenu des ménages. L'accès au marché du travail et le type d'emploi déterminent dans une large mesure le niveau de revenu des ménages. Ces éléments sont traduits par 3 cartes. Le recensement contient beaucoup plus d'indicateurs (le secteur d'activité entre autres). Mais ceux-ci sont soit sans intérêt par rapport au problème de l'exclusion (de nombreuses variables donnent plus d'informations sur la répartition géographique des entreprises à l'échelle des secteurs statistiques que sur le bien-être des habitants de ces secteurs), soit répètent ce que d'autres cartes traduisent déjà. Les trois indicateurs choisis sont:

- Les chercheurs d'emploi
- Les ouvriers (dans les secteurs privé et public)
- Les actifs occupés dans les banques et assurances, services aux entreprises et autres services

Ils montrent dans une large mesure de fortes similarités avec la série de cartes sur la scolarité. Ils confirment ainsi la relation évidente entre le niveau d'instruction et les possibilités d'insertion sur le marché du travail. A nouveau, le point sensible réside dans la répartition spatiale inégale de ces possibilités d'insertion. En premier lieu, les secteurs où sont rassemblés bas niveau d'instruction, chômage ou emplois sous-payés et précaires sont souvent les quartiers où la majorité des jeunes ne suivent pas d'enseignement supérieur. C'est surtout le cas dans la couronne bruxelloise du 19ème siècle, tel que le montre les cartes du niveau d'enseignement.

Le marché du travail bruxellois est peu accessible pour les habitants peu qualifiés de la Région. Les emplois sont essentiellement fournis par le secteur tertiaire. Le nombre d'emplois manuels diminue, à tous le moins ceux appartenant à l'économie formelle (Kesteloot, 1999). Les femmes s'insèrent de plus en plus nombreuses sur le marché du travail et les possibilités d'emplois pour les jeunes s'amenuisent. Le travail à temps partiel a supplanté le travail à temps plein. Les entreprises exigent des qualifications de plus en plus importantes, une flexibilité et des capacités d'adaptation toujours plus poussées (Vranken e.a.,1998, p.88).

Chercheurs d'emploi (carte 7)

Les chercheurs d'emploi sont les personnes qui ont répondu lors du recensement qu'elles étaient à la recherche d'un premier ou d'un nouvel emploi. Ils représentent 15 % de la population active (soit le total de la population disponible pour le marché du travail, qui comprend la population active occupée, les chercheurs d'emploi et, à l'époque, les miliciens).

Tableau 4: Population selon la situation professionnelle, Région de Bruxelles-Capitale, Recensement de 1991

situation professionnelle	personnes	% situation professionnelle	% total
actifs occupés	305 077	84.2	34.8
chercheurs d'emploi	54 781	15.1	6.3
miliciens	2 427	0.7	0.3
total population active	*362 285*	*100.0*	*41.3*
moins de 18 ans	196 899	38.3	22.5
étudiants de plus de 18 ans	39 425	7.7	4.5
ménagères	113 254	22.0	12.9
pensionnés, retraités, et préretraités	154 107	30.0	17.6
autres	10 252	2.0	1.2
total population inactive	*513 937*	*100.0*	*58.7*
total	***876 222***	***91.8***	***100.0***
situation professionnelle inconnue	77 823	8.2	
population totale	**954 045**	**100.0**	

Le total des chercheurs d'emploi ne correspond pas au nombre de chômeurs complets indemnisés (CCI). Les chercheurs d'emploi comptent également, en plus des CCI, les chômeurs à temps partiel, les jeunes en stage d'attente, les chercheurs d'emploi librement inscrits[1], les chercheurs d'emploi inscrits dans le cadre de programmes de résorption du chômage et les chercheurs d'emploi non occupés [2] (De Keersmaecker, 1997, p.22). On devrait y ajouter les jeunes qui ne suivent plus de cours et ne sont pas inscrits au chômage.

Tableau 5: Répartition des chercheurs d'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale, 1995, (De Keersmaecker, 1997, p.22)

groupe	Nombre	%
chômeurs complets indemnisés	60 101	69.2
travailleurs à temps partiel pour échapper au chômage	6 995	8.1
jeunes en période d'attente	5 224	6.0
chômeurs librement inscrits	4 339	5.0
chômeurs inscrits dans le cadre de programmes de résorption du chômage	3 602	4.1
chercheurs d'emplois non occupés	6 535	7.5
Total des chercheurs d'emploi	86 796	100.0

Etant donné que lors du recensement 8 % de la population n'a donné aucune réponse aux questions concernant sa situation professionnelle, on peut estimer que le nombre de chercheurs d'emplois a augmenté de 58 % entre 1991 et 1995 à cause de la récession économique amorcée dans les années 90. La carte indique, par secteur, la proportion de chercheurs d'emplois dans le total de la population active. Les scores varient entre 3% et 38% ; seul un tiers des secteurs reste sous les 10 %.

[1] Il s'agit de personnes non indemnisées et non soumises à l'obligation de chercher un emploi mais qui désirent faire appel aux services de placement de l'Onem

[2] Il s'agit des personnes obligatoirement inscrites mais non indemnisées pour d'autres raisons que les stages d'attente (jeunes).

Il est établi que, depuis la crise économique, le chômage touche essentiellement les faiblement qualifiés non instruits et, à Bruxelles en particulier, ceux qui étaient employés dans l'industrie ou avaient une formation industrielle. Un secteur sur cinq a un taux de chômage supérieur à 20 %. Ces secteurs se situent surtout dans la couronne du 19ème siècle. Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode, qui font partie de cette zone, ont respectivement 21,2 % et 27,0 % de chômeurs. Les cinq communes riches au sud-est de la Région (de Uccle à Woluwe-Saint-Lambert) restent sous la barre des 10 %. La partie orientale du Pentagone et particulièrement les axes de l'avenue Louise et de la rue de la Loi font exception au taux élevé de chômage dans les quartiers du 19ème siècle. Dans la périphérie, les zones de concentration de sans-emploi sont exceptionnelles, si ce n'est le long de l'axe industriel. On les retrouve dans quelques secteurs de logement social comme Bon Air et Peterbos à Anderlecht (C71 et A83), Versailles et Val-Maria à Neder-over-Heembeek (F930 et F94), Germinal à Evere (A323). Le campus de la faculté de médecine de l'UCL se distingue également (A87 à Woluwe-Saint-Lambert). Dans ce cas, il s'agit probablement d'étudiants ayant terminé leurs études et sans travail, qui continuent d'habiter sur place en restant concernés par les activités de l'université. La zone de bureaux au nord de Watermael-Boitsfort (A374) affiche un score particulier, mais il s'agit de 8 chômeurs sur un total de 22 personnes actives. Les deux tiers de la population de ce secteur est retraitée ou préretraitée. L'institut psychogériatrique de la Cambre se trouve dans ce secteur.

En 1995, 61 % des chômeurs complets indemnisés étaient de nationalité belge (au total, 70 % de la population avait à cette date la nationalité belge), 15 % sont issus de pays de la Communauté Européenne et 24 % sont des étrangers non européens. En comparaison avec l'entièreté du pays, cette répartition est spécifique à la Région Bruxelloise. Le nombre de chômeurs non européens croît plus vite que le nombre de Belges au chômage (Vranken e.a., 1998, p.96). Cette croissance du chômage chez les étrangers peut être expliquée par plusieurs facteurs interdépendants : la disparition des emplois peu qualifiés dans le secteur secondaire ; la présence à Bruxelles d'une réserve importante de main-d'œuvre étrangère venue en Belgique dans les années 70 et accrue depuis par le regroupement familial ; la discrimination directe à l'embauche pratiquée par les entreprises ; le fait que les travailleurs étrangers sont surtout embauchés dans des secteurs peu qualifiés et la discrimination indirecte due à une flexibilité de plus en plus grande des conditions de travail pour les emplois peu ou pas qualifiés (Kesteloot, 1995a).

Carte 7: Chercheurs d'emplois

Région de Bruxelles-Capitale

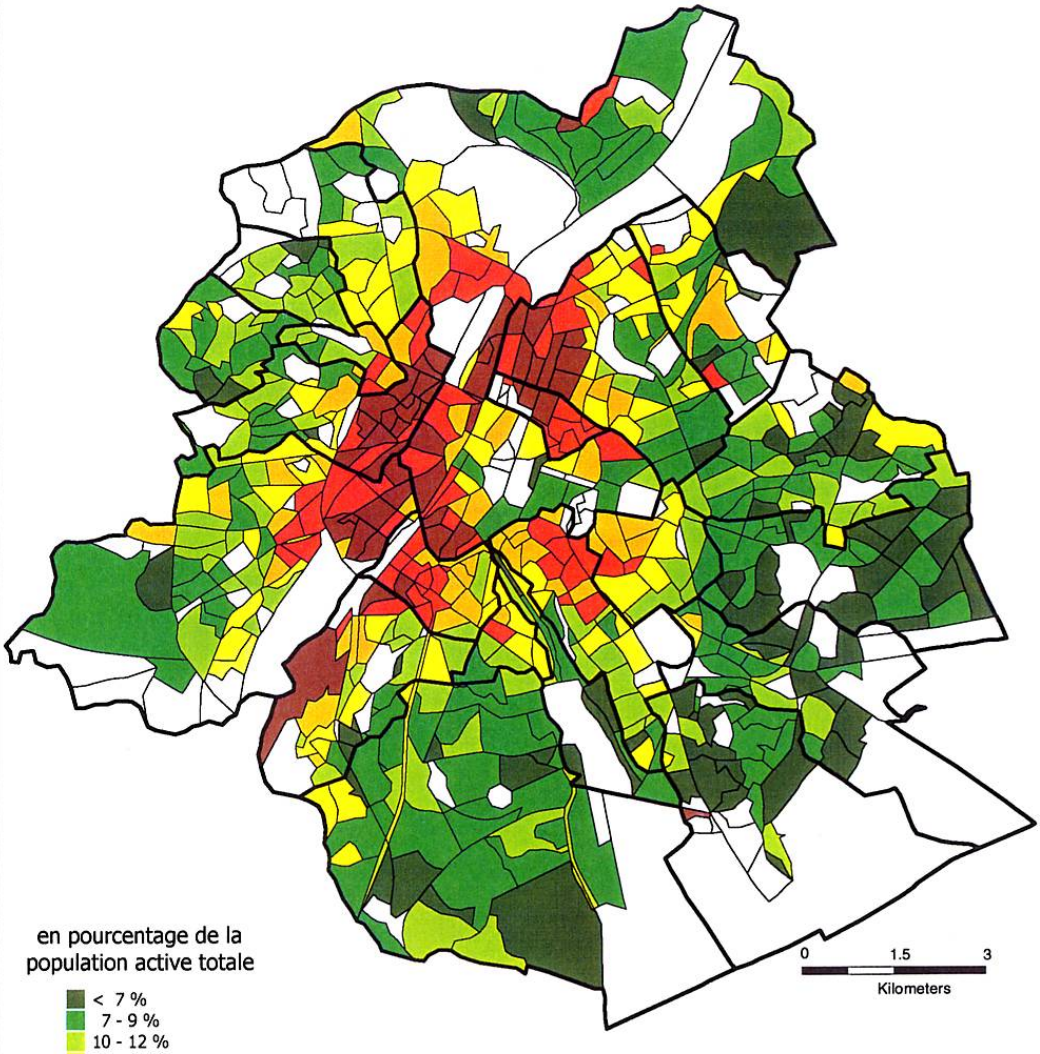

en pourcentage de la population active totale

- < 7 %
- 7 - 9 %
- 10 - 12 %
- 13 - 16 %
- 17 - 20 %
- 21 - 27 %
- >= 28 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur : 14,3 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 15,1 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement de la Population 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Les ouvriers (dans les secteurs privé et public) (carte 8)

Cette carte montre la répartition de la population active ayant le statut d'ouvrier - dans les secteurs privé et public - par rapport à la population active occupée (salariés et indépendants). Le pourcentage d'ouvriers par secteur varie entre 0 % et 67 % avec une moyenne de 24,3 %. Cette part relativement faible s'explique par l'importance du secteur tertiaire à Bruxelles.

Tableau 6: Population active selon le statut dans l'entreprise, Région de Bruxelles-Capitale, Recensement de 1991

statut dans l'entreprise	personnes	%
Patron	13 901	4.8
Indépendant	30 736	10.6
chef d'entreprise	4 437	1.5
employé du secteur public	59 986	20.6
employé du secteur privé	103 300	35.5
total employés	*163 286*	*56.1*
ouvrier du secteur public	17 773	6.1
ouvrier du secteur privé	51 904	17.8
total ouvriers	*69 677*	*23.9*
Apprentis	700	0.2
Aidant	6 217	2.1
personnel ménager	2 005	0.7
Total	**290 959**	**100.0**
statut inconnu	14 118	4.6
total général	**305 077**	**100.0**

Bruxelles près d'un quart d'ouvriers dans sa population active. Dans les communes de la première couronne, le tiers de la population active est constitué d'ouvriers (Saint-Josse-ten-Noode: 38 %, Molenbeek-Saint-Jean: 33 %, Anderlecht: 33 % et Saint-Gilles: 33 %).

La carte présente les mêmes contrastes que celle montrant la répartition des chercheurs d'emploi, avec une forte présence d'ouvriers au nord de la zone industrielle (Haeren) et son extension à l'est. A l'ouest de la Région de Bruxelles-Capitale, peu de secteurs appartiennent aux deux classes inférieures (< 11 %), en opposition avec la carte des chercheurs d'emploi (< 10 %) où plusieurs secteurs font partie de cette classe. La concentration des valeurs élevées à Ixelles (vallée du Maelbeek) et Etterbeek est moins présente que chez les chercheurs d'emploi.

Carte 8: Ouvriers (secteurs privé et public)

Région de Bruxelles-Capitale

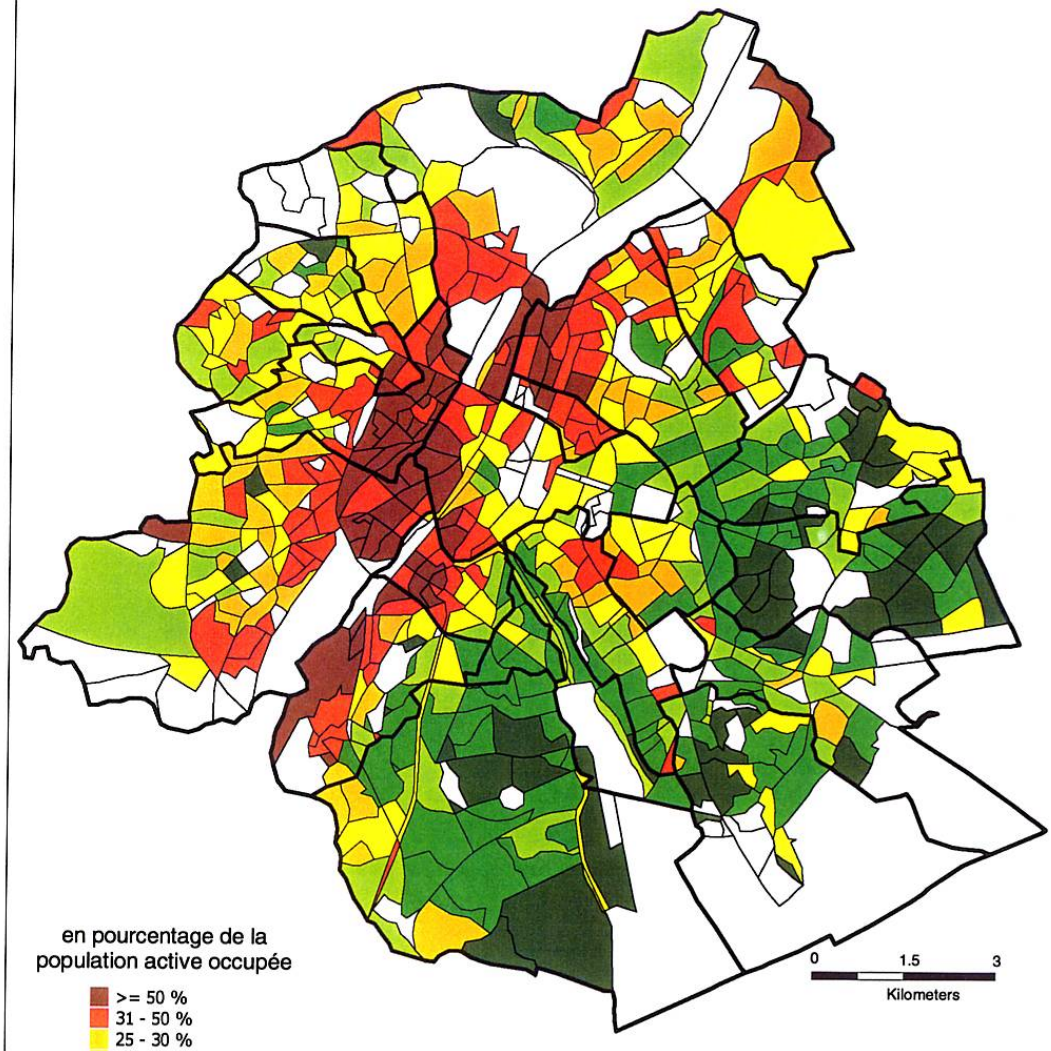

moyenne par secteur: 24,3 %
moyenne de la Région de Bruxelles-Capitale: 23,9 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement de la population 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Population active occupée dans les banques et assurances, les services aux entreprises et autres services (carte 9)

La carte indique par secteur le nombre d'employés et d'indépendants dans les banques et assurances, services aux entreprises et autres services, par rapport au total de la population active occupée (salariés et indépendants). Il ne s'agit donc pas d'employés en tant que tels mais bien de personnes actives dans une société qui fournit ces services. La variation au sein du secteur tertiaire est très grande. Afin de la réduire autant que faire se peut, seul le personnel actif dans les banques, assurances et services aux entreprises est pris en compte. Quoique l'hétérogénéité de ce sous-groupe soit encore très grande (allant des entreprises de nettoyage aux bureaux d'avocats internationaux), cette carte donne une bonne vue d'ensemble de la répartition de la richesse. Les salaires sont, en moyenne, plus élevés dans ces secteurs des services, faisant généralement appel à une main-d'œuvre qualifiée. Les employés y sont moins dépendants des vagues de restructurations économiques. De plus, le personnel féminin, qui apporte souvent un revenu complémentaire au ménage, est prédominant dans le secteur des services. Les valeurs varient entre un minimum de 20 % et un maximum de 85 %. La valeur moyenne pour la Région de Bruxelles-Capitale est de 55,3 %, ce qui est très élevé par rapport au reste du pays (Belgique: 42,6 %).

Tableau 7: Population active selon le secteur d'activité des entreprises, Région de Bruxelles-Capitale, Recensement de 1991

secteurs d'activité	**personnes**	**%**
agriculture et pêche	344	0.1
énergie et eau	1 986	0.8
minéraux non énergétiques + industries chimiques	5 452	2.3
industries de transformation des métaux	8 847	3.7
autres industries de transformation	13 320	5.5
Construction	10 133	4.2
commerces, hôtels, restaurants et cafés	53 444	22.1
Transports	14 380	6.0
total services à faible valeur ajoutée	*107 906*	*44.7*
banques, assurances, services aux entreprises	40 553	16.8
autres services	93 141	38.6
total services à haute valeur ajoutée	*133 694*	*55.3*
total population active	**241 600**	**100.0**
activités mal définies	63 477	20.8
total général	**307 077**	**100.0**

Trois zones se distinguent sur la carte: le nord-ouest (Jette, Berchem-Saint-Agathe, Koekelberg) avec des valeurs dépassant la moyenne, le centre (une large zone le long du canal où peu de gens travaillent dans les services) et le sud-est où beaucoup de personnes travaillent dans les services. Les chaussées de Waterloo et d'Alsemberg sont des secteurs statistiques à part. Le nombre important de commerces et d'horeca explique les proportions particulièrement faibles de personnes employées dans les services à "haute valeur ajoutée".

Carte 9: Population active dans les banques, assurances, services aux entreprises et autres services

Région de Bruxelles-Capitale

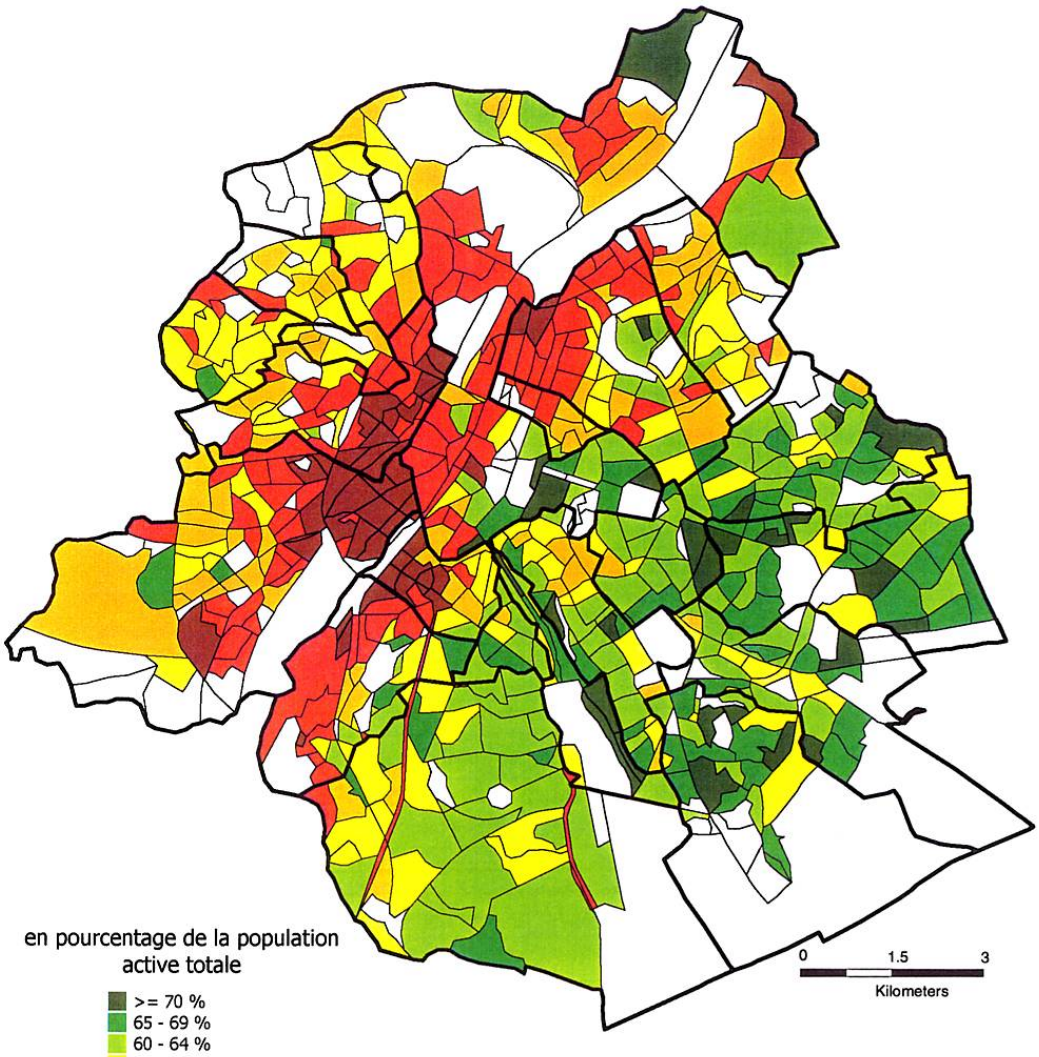

moyenne par secteur: 55,1%
moyenne de Bruxelles-Capitale: 56,1 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement de la Population 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

LE REVENU

Le revenu est fortement lié au niveau d'instruction et à la situation sur le marché du travail. Plusieurs évaluations du niveau de revenu sont cependant possibles. On dispose à l'échelle des secteurs statistiques de deux indicateurs obtenus à partir des déclarations fiscales. Il s'agit des revenus moyens par déclaration fiscale et par personne. Ce sont les seules données de cet atlas qui ne proviennent pas du recensement (où la question des revenus n'est pas posée). L'INS produit cependant ces informations par secteur statistique depuis 1993. Cependant, ces données ne sont pas le reflet exact du revenu réel des ménages. Elles ne tiennent pas compte des revenus non imposables, des possibilités d'abattements prévues par le code fiscal, mais aussi de la fraude... Le revenu par déclaration est avant tout fonction de la définition du revenu imposable et ne permet qu'une estimation des revenus du patrimoine et du travail. En outre, le revenu par personne est fonction de la structure démographique des secteurs statistiques concernés (nombre de personnes à charge). Comme ce dernier reflète mieux la situation réelle du revenu disponible par personne, c'est celui-ci qui a été utilisé. Nous disposons donc d'un indicateur permettant d'identifier les quartiers défavorisés qui ne soit pas seulement le reflet du niveau d'instruction et de la situation sur le marché du travail, mais également la structure des ménages. Lorsque nous considérons les valeurs par commune, on peut constater que la moyenne des revenus dans la commune la plus riche (Woluwe-St-Pierre) est 2,5 fois plus élevée que celle de la commune la plus pauvre (Saint-Josse-ten-Noode).

Tableau 8: Revenu moyen par habitant en 1993 (en FB), Région de Bruxelles-Capitale, INS

Commune	Revenus moyens
Saint-Josse-ten-Noode	185 157
Saint-Gilles	245 358
Molenbeek-Saint-Jean	272 718
Schaerbeek	282 383
Bruxelles	295 133
Anderlecht	318 881
Ixelles	326 511
Etterbeek	332 298
Koekelberg	342 839
Forest	345 979
Evere	378 394
Jette	400 805
Ganshoren	415 858
Berchem-St-Agathe	416 547
Woluwé-St-Lambert	420 423
Auderghem	439 231
Uccle	447 814
Watermael Boitsfort	448 286
Woluwé-St-Pierre	451 071
Bruxelles-Capitale	**341 328**

Le revenu moyen par habitant (carte 10)

La carte indique par secteur statistique le revenu moyen imposable par personne en 1993. Les revenus varient de 70 000 à 650 000 FB par personne avec une valeur moyenne par secteur de 297 000 FB par personne (en regard de 325 000 FB pour la Flandre et Bruxelles).

A l'intérieur de la Région de Bruxelles-Capitale, les différences de revenus sont très grandes. Dans le centre, les revenus par personne sont beaucoup plus faibles à cause de la concentration de grandes familles d'origine immigrée tandis que dans la périphérie on trouve des secteurs classés parmi les 20 plus riches à l'échelle du pays. La Belgique compte 19 secteurs de plus 200 habitants pour lesquels le revenu moyen est inférieur à 100 000 FB par personne. Le tiers de ces secteurs se trouvent à l'intérieur de la première couronne de Bruxelles.

La répartition spatiale des revenus présente logiquement beaucoup de similitudes avec la répartition des chômeurs à l'exception du campus universitaire (A87-) à Woluwé-St-Lambert. A Saint-Josse-ten-Noode, la commune la plus pauvre de Belgique en termes de revenu moyen imposable par personne, chaque secteur a un score inférieur à la moyenne bruxelloise qui est lui-même inférieur de 5 % à la moyenne nationale. Même Saint-Gilles affiche des valeurs moyennes très faibles dans l'ensemble de ses secteurs. Pour cette raison, les autorités locales se trouvent confrontées à un épineux problème : les revenus de la Région de Bruxelles-Capitale sont bas alors que les autorités régionales doivent faire face à des dépenses sociales croissantes et supporter seules, en tant que centre d'emploi majeur, les coûts de fonctionnement et d'entretien de services publics dont bénéficient également les populations ne résidant pas à Bruxelles. Les personnes qui vivent en Flandre ou en Wallonie et travaillent à Bruxelles utilisent la ville sans en supporter le financement. La moitié des emplois à Bruxelles sont occupés par des Flamands ou des Wallons.

Les données plus récentes (31 décembre 1996) montrent que le revenu moyen par habitant de la capitale est, pour la première fois, en régression. Le fossé entre communes riches et pauvres s'accentue : la différence entre les quatre communes possédant le revenu moyen par habitant le plus bas (Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles, Molenbeek et Schaerbeek) et les quatre communes avec le plus haut revenu moyen par habitant (Woluwe-St-Pierre, Watermael-Boitsfort, Uccle et Auderghem) s'est accru de 16,6 % en cinq ans (Vranken e.a. 1997, p. 74).

Le nombre de minimexés pourrait également être une mesure intéressante du seuil de pauvreté s'il n'était limité au niveau communal. Les différences entre communes ne diffèrent pas de celles concernant les revenus moyens et le chômage (Tableau 9). Entre 1990 et 1997, le nombre de minimexés dans Région de Bruxelles-Capitale a plus que doublé (de 6 226 à 12 766), mais cette croissance est très inégalement répartie entre les communes. Ce nombre a plus que doublé à Woluwé-St-Lambert (fois 9), Evere (fois 6), Forest (fois 4), Ixelles, Jette et Watermael-Boitsfort (fois 3). Parmi ces communes, seule Ixelles avait en 1990 un nombre important de minimexés.

La forte croissance dans les communes les plus riches est due aux réticences des communes les plus pauvres à accepter encore plus de pauvres et de sans-abri.

Tableau 9: Minimexés par commune bruxelloise 1990/1997

Commune	nombre de minimexés		nombre par 1000 habitants	
	1990	**1997**	**1990**	**1997**
Saint-Gilles	730	1291	16.8	30.1
Saint-Josse-ten-Noode	291	530	13.5	24.2
Etterbeek	370	854	9.3	22.3
Ixelles	434	1353	5.9	18.8
Molenbeek-St-Jean	593	1200	8.6	17.4
Bruxelles	1374	2292	10.1	17.1
Schaerbeek	936	1289	8.9	12.4
Anderlecht	524	1070	5.9	12.2
Jette	150	459	3.9	11.9
Evere	58	346	2	11.5
Forest	114	460	2.4	9.8
Auderghem	97	254	3.3	8.7
Koekelberg	104	118	6.5	7.5
Uccle	264	558	3.5	7.5
Berchem-St-Agathe	45	124	2.4	6.7
Woluwé-St-Lambert	28	254	0.6	5.5
Ganshoren	32	87	1.6	4.4
Watermael-Boitsfort	35	108	1.4	4.3
Woluwe-St-Pierre	47	119	1.2	3.1
Total	**6226**	**12766**	**6.5**	**13.4**

source: Vranken, 1997, p.343.

Carte 10: Le revenu moyen par habitant

Région de Bruxelles-Capitale

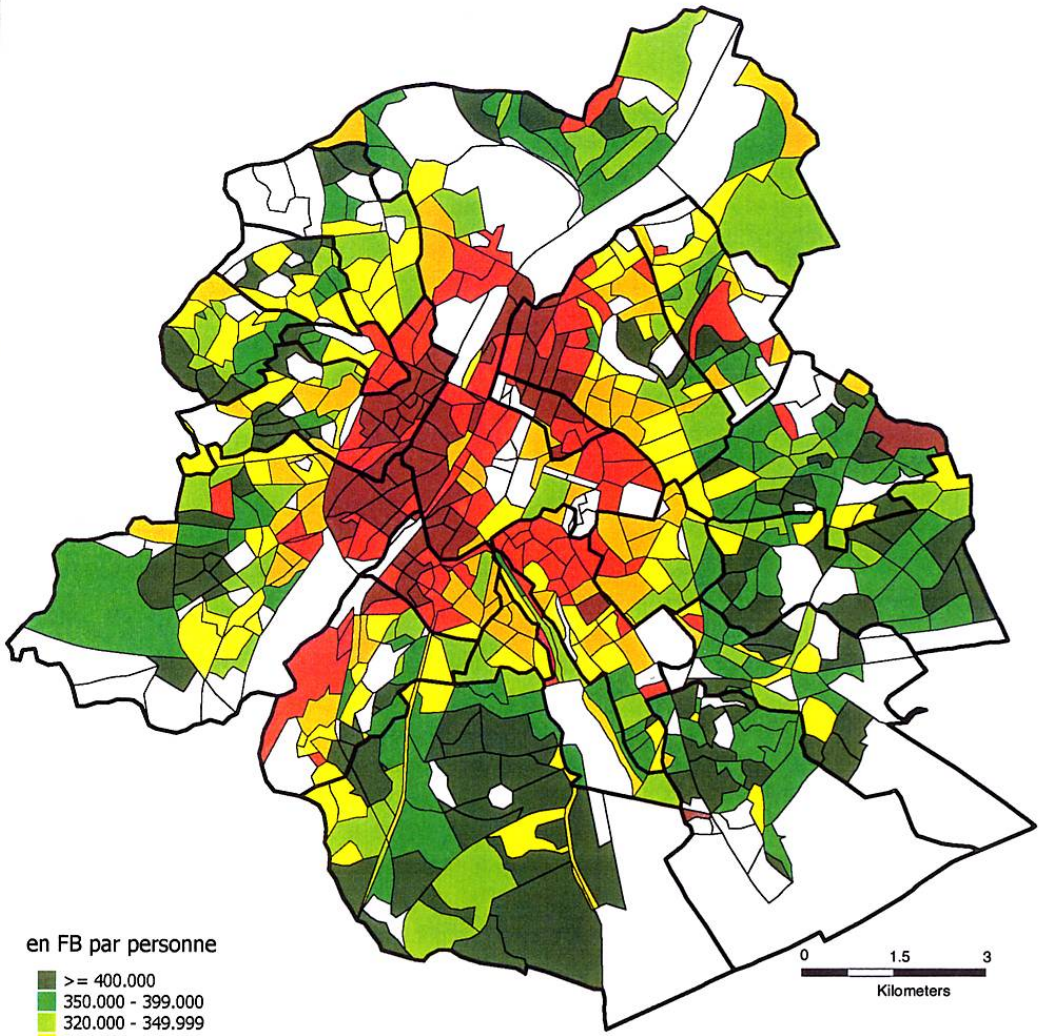

moyenne par secteur: 297 422 FB
moyenne de Bruxelles-Capitale: 341 328 FB

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Statistiques fiscales 1994, INS et recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Une seule carte a trait aux caractéristiques de la population. Elle concerne sa composition ethnique. Si l'on peut argumenter que certaines tranches d'âge sont sur-représentées parmi les groupes défavorisés (principalement les jeunes et les personnes âgées), la répartition géographique de ces tranches d'âge n'indique pas de lien avec l'exclusion ou la prospérité. La raison en est que la totalité des jeunes et des personnes âgées ne se trouvent pas dans une position d'exclusion, loin de là. Pour les mêmes raisons, le sexe ne joue aucun rôle, mais bien les contrastes ethniques mis en place lors de la vague d'immigration de travailleurs étrangers dans le courant des années soixante et septante. Bruxelles est caractérisée par une forte présence d'étrangers. Les groupes les plus importants sont les étrangers des pays limitrophes, les fonctionnaires européens et les autres étrangers nantis qui travaillent dans les fonctions internationales de Bruxelles, ainsi que les travailleurs immigrés. Ce dernier groupe a été attiré à Bruxelles pour faire face à une pénurie de main-d'œuvre peu qualifiée dans les segments inférieurs du marché du travail. Après la crise et la période de restructurations économiques qui lui a été consécutive, ceux-ci se retrouvent dans une situation très précaire. Mais la composition ethnique de la population constitue également un indicateur direct du recours aux services sociaux par lesquels une grande partie des ressources collectives est traditionnellement redistribuée. Du fait de l'absence de droit de vote pour les étrangers, ceux-ci n'ont non seulement aucun poids sur l'affectation et la redistribution des ressources publiques mais ils sont également négligés par les élus locaux. Et lorsqu'ils se retrouvent très concentrés dans certains secteurs, ceux-ci s'en trouvent fortement dévalorisés. Les grandes concentrations de sans-droits politiques coïncident donc avec les zones où les espaces publics sont négligés, où les services communaux sont de mauvaise qualité, où les infrastructures scolaires sont déficientes, où une rénovation urbaine sociale fait défaut, etc.

La répartition spatiale des populations turque et marocaine constitue l'indicateur le plus marquant de cet état de fait. Les Turcs et les Marocains sont les étrangers spatialement les plus concentrés dans la Région de Bruxelles-Capitale. A l'autre extrême, on trouve les Français. Le degré de concentration spatiale est donc directement proportionnel à l'ampleur des différences économiques et socio-culturelles par rapport au reste de la population. Parallèlement, ces différences diminuent proportionnellement à la durée de présence du groupe à Bruxelles. Les Turcs et Marocains sont arrivés les derniers parmi les travailleurs immigrés. Leurs langues, leur religion, leurs habitudes de vie (issues du monde rural pour la plupart) ont peu de liens communs avec la culture européenne occidentale actuelle (Eggerickx, e.a., 1999). Ils ont été embauchés en tant que main-d'œuvre bon marché et peu instruite suite au tarissement de l'immigration des Européens du Sud. Ils ont occupé les emplois aux plus bas salaires. Mais depuis la crise, ils ont aussi été atteints plus durement par le chômage, surtout lié aux pertes d'emplois dans l'industrie. En plus de la persistance du mythe du retour (qui pousse bon nombre d'immigrés à envoyer leurs économies au pays plutôt que de les investir dans leur logement) et aux grandes différences culturelles avec les autochtones, tout ceci contribue à la concentration de ces groupes dans les logements les moins chers et dans les quartiers les moins bien équipés, correspondant le plus souvent à l'emplacement de leur ancien lieu de travail.

Les Turcs et les Marocains sont également les populations les plus dynamiques au plan démographique à Bruxelles. Leurs enfants constituent les générations futures de Bruxellois qui vivront dans les quartiers centraux. L'amélioration des conditions de logement et du statut social de ces jeunes est donc un facteur important pour l'avenir de la ville (Kesteloot, 1999).

Tableau 10: Population selon la nationalité, Région de Bruxelles-Capitale, 1991 et 1997, Recensement et Registre National

nationalité	1991	1997	évolution (1991=100)
Marocains	77 409	73 070	94.4
Français	26 742	31 719	118.6
Italiens	31 748	29 762	94.0
Espagnols	25 367	22 965	90.5
Turcs	21 182	20 833	98.4
Portugais	10 146	15 617	153.9
Grecs	10 444	10 121	96.9
Anglais	6 753	8 217	121.7
Allemands	4 919	6 307	128.2
Zaïrois	6 178	6 178	100.0
Néerlandais	4 529	4 972	109.8
Américains	2 475	3 153	127.4
Japonais	2 211	2 533	114.6
Tunisiens	2 456	2 456	100.0
Algériens	2 353	2 253	95.8
Irlandais	1 144	1 752	153.1
Danois	1 130	1 473	130.4
Luxembourgeois	1 561	1 454	93.1
Polonais	1 244	1 244	100.0
Suisses	886	813	91.8
Autres étrangers	30 810	37 146	120.6
Total étrangers	251 587	284 038	104.6
Belges	682 458	666 559	97.7
Total population	**954 045**	**950 597**	**99.6**

Turcs et Marocains (carte 11)

La carte montre la proportion de personnes de nationalité Turque et Marocaine dans la population totale par secteur statistique. Ces chiffres ne représentent pas toutes les personnes d'origine Turque et Marocaine parce que certaines d'entre elles ont été naturalisées belges suite à la loi de 1985.

On associe souvent l'image du ghetto à la concentration spatiale des étrangers dans la ville, surtout pour les ouvriers parmi eux. Comme pour la composition des ménages, cela suppose une logique de localisation autonome des groupes délimités par le critère de nationalité. Le terme de ghetto se réfère à l'origine aux quartiers juifs des cités moyenâgeuses. Les juifs étaient contraints d'habiter dans des quartiers bien déterminés. Tous les juifs de la ville étaient obligés d'y habiter. Le terme a été utilisé par la suite, surtout aux Etats-Unis, pour indiquer des quartiers où se concentrait un groupe particulier de population, à définition essentiellement ethnique. Une telle concentration ne peut se produire que lorsque des éléments, externes ou internes au groupe concerné, officiels ou informels, obligent les membres du groupe à s'établir dans un espace déterminé.
On parle de quartiers ethniques lorsque le poids des groupes ethniques est tel que les infrastructures et les institutions du quartier reflètent sensiblement ce caractère de la population. Pour les groupes nationaux moins concentrés, on parle plutôt de quartiers de

concentration. A Bruxelles, il y a des quartiers ethniques et des quartiers de concentration, mais pas de ghettos.

A Bruxelles, les Turcs et Marocains constituent un groupe important dans une large zone comprenant le centre-ville et la première couronne avec une concentration marquée au nord et à l'ouest, dans des zones traditionnellement ouvrières.

Les Marocains forment le groupe le plus important de travailleurs immigrés et vivent essentiellement sur le territoire de Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Molenbeek et Anderlecht. L'extension des zones de concentration le long de l'axe industriel est également remarquable. La mobilité réduite de cette population ainsi que la présence de possibilités d'emplois peu qualifiés dans ces espaces expliquent cette répartition. En périphérie, les Marocains sont surtout représentés dans un secteur à Woluwé-St.-Lambert (A87) et un autre à Neder-over-Heembeek (Versailles, F930). Dans le premier cas, il s'agit d'étudiants en médecine marocains inscrits à l'UCL; dans le second cas, il s'agit de travailleurs immigrés qui ont eu accès aux logements sociaux.

Les Turcs sont essentiellement concentrés dans trois noyaux, dont le plus important se situe le long de la limite entre Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek. Un deuxième noyau se trouve à Cureghem et le troisième, moins marqué, à Molenbeek. Dans les années septante, le plus important d'entre eux a accueilli des ménages turcs expulsés du quartier Nord par le projet Manhattan. Les commerces, cafés, mosquées et restaurants turcs sont nombreux dans ce noyau. Les restaurants ont progressivement réussi à attirer une clientèle non turque - en aménageant les salles, les menus et en organisant des spectacles de chants et danses - ce qui amène les bruxellois à considérer le quartier de la chaussée de Haecht comme authentiquement turc. Une certaine diffusion des Turcs se remarque en direction de la place Bockstael à Laeken et vers Etterbeek (Eggerickx, e.a., 1999).
Depuis 1991, le nombre d'étrangers dans les zones de concentration a fortement diminué tandis que le nombre de Belges y a augmenté. Cette évolution met en exergue l'influence des lois sur le changement de nationalité. Cette modification touche surtout les enfants (Kesteloot, e.a., 1998).

Afin de cerner au mieux l'extension spatiale de la pauvreté, il est nécessaire de rassembler ces deux groupes. Mais lorsqu'il s'agit de chercher des solutions au problème de la pauvreté, il faut tenir compte des spécificités de chacun d'eux. Les Turcs, par exemple, ont développé des réseaux sociaux internes très élaborés et un éclatement spatial du groupe pourrait avoir des conséquences négatives, tandis que les Marocains ont plus tendance à quitter les quartiers de concentration afin d'offrir de meilleures chances à leurs enfants.

Carte 11: Turcs et Marocains
Région de Bruxelles-Capitale

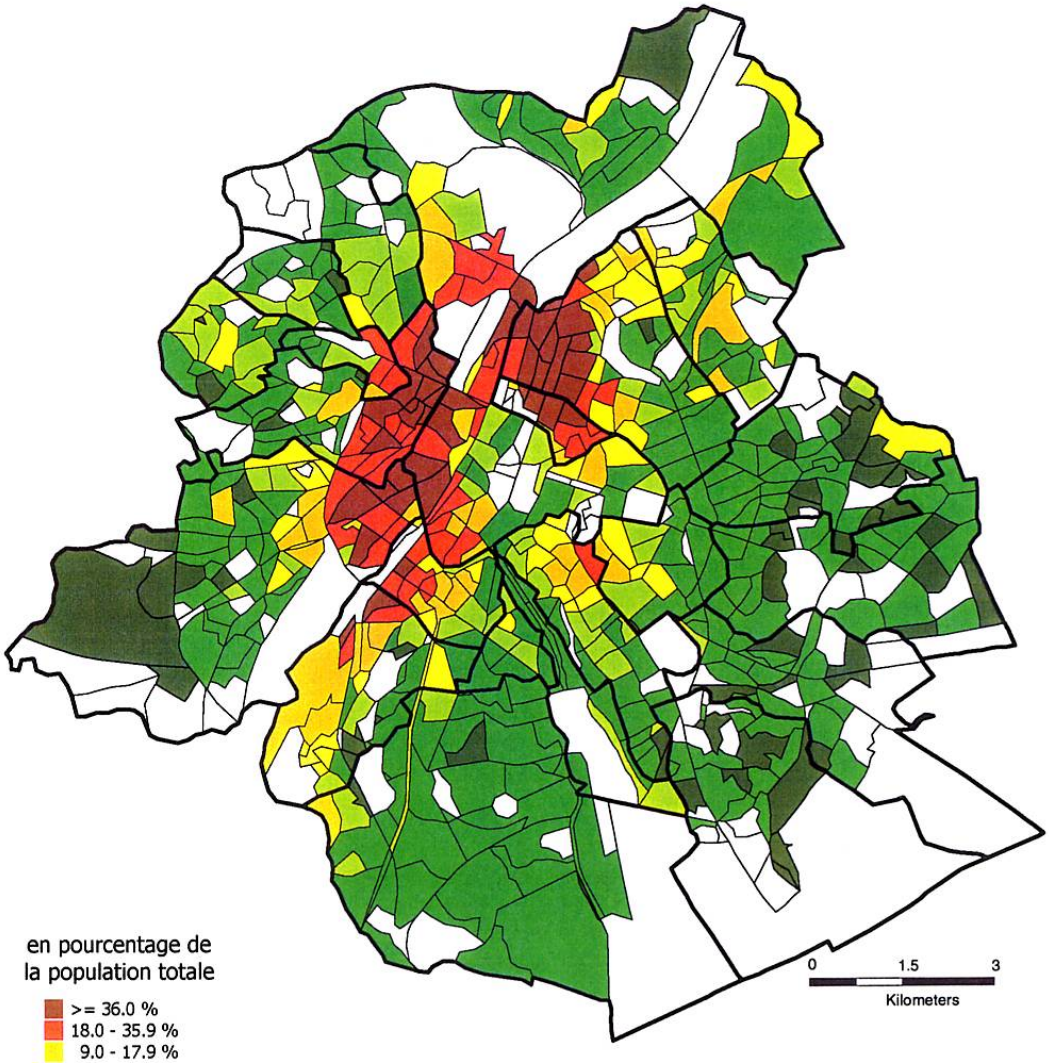

en pourcentage de
la population totale

- >= 36.0 %
- 18.0 - 35.9 %
- 9.0 - 17.9 %
- 5.0 - 8.9 %
- 2.5 - 4.9 %
- 0.1 - 2.4 %
- 0 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 7,7 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 10,3 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

LA STRUCTURE DES MENAGES

Depuis la crise des années septante, il est devenu plus difficile pour beaucoup d'adultes d'obtenir un revenu du travail. Le démantèlement progressif de l'Etat-Providence depuis le début des années quatre-vingt implique aussi une réduction continue des possibilités d'obtention d'un revenu de remplacement, et tant le montant que la sécurité de ce revenu a été érodée. De plus en plus de ménages doivent dès lors compter sur la solidarité entre générations ou entre proches pour se protéger contre la pauvreté. La famille traditionnelle - deux parents et enfants- semble la mieux armée pour résoudre ces problèmes, et cela d'autant plus lorsque les deux parents ont une source de revenus. Aujourd'hui, ces ménages sont une minorité. Les isolés, en majorité des jeunes et des personnes âgées, sont beaucoup plus vulnérables. Les jeunes ménages, quelle que soit leur structure, ne peuvent le plus souvent pas se raccrocher à une fortune personnelle en cas de difficultés.

Quatre cartes décrivent la répartition géographique des différentes structures familiales à Bruxelles:

- Ménages de célibataire
- Chefs de ménage mariés
- Grands ménages
- Jeunes ménages

On pourrait penser que le nombre de familles monoparentales soit un bon indicateur de pauvreté. Cette hypothèse est, du reste, confirmée par la littérature disponible. Les analyses cartographiques et statistiques indiquent néanmoins que cette catégorie de ménages n'est pas systématiquement concentrée dans les zones où d'autres indicateurs de pauvreté sont fortement représentés. Elle constitue donc bien un facteur de pauvreté mais pas un indicateur de concentration spatiale de la pauvreté. Ceci se comprend par le fait que ces ménages résultent le plus souvent de divorces à la suite desquels la mère reste la plupart du temps avec les enfants dans le domicile d'origine du couple. Leur répartition spatiale traduit donc une logique de localisation précédente à la formation du ménage monoparental.

Abstraction faite de la structure du marché du logement, un ménage est d'autant plus enclin à s'établir loin du centre-ville que sa taille est grande et que le besoin d'espace dans le logement est important. La dimension de la famille varie avec l'âge; les isolés sont le plus souvent des jeunes ou des personnes âgées, les ménages de deux personnes se composent d'habitude de jeunes adultes ou de personnes en âge actif, les familles avec enfants sont formées aux âges moyens. Cela donne une structure spatiale concentrique avec les isolés dans les parties centrales de la ville, les ménages de deux personnes dans une première couronne et les familles avec enfants plus loin en périphérie.

Cette structure concentrique est d'application dans l'espace bruxellois. Néanmoins, les nuances à y apporter sont substantielles. Les types d'environnement urbain, le fonctionnement du marché du logement et le statut socio-économique des ménages limitent

les possibilités de déménagement qui viseraient à mettre en accord type de logement et d'environnement avec la taille du ménage.

Tableau 11: Répartition des ménages selon leur taille,
Région de Bruxelles-Capitale, Recensement de 1991 et Registre National, 1997

taille du ménage	1991		1997	
	nombre de ménages	%	nombre de ménages	%
hommes isolés	94 444	20.6	105 879	22.7
femmes isolées	127 762	27.8	128 911	27.6
2 personnes	114 219	24.8	112 789	24.2
3 personnes	56 428	12.3	52 825	11.3
4 personnes	38 831	8.4	38 042	8.1
5 personnes	15 239	3.3	15 591	3.3
6 personnes	6 224	1.4	6 583	1.4
7 personnes	2 976	0.6	3 058	0.7
8 personnes et plus	3 468	0.8	3 155	0.7
total des ménages privés	**460 091**	**100.0**	**466 833**	**100.0**

Entre 1991 et 1997, le nombre de ménages a augmenté de 1,5 % tandis que le total de la population diminuait de 0,4 %. Ceci témoigne de la réduction de la taille des ménages. C'est le nombre d'isolés masculins qui a surtout augmenté.

Les isolés (carte 12)

La carte représente la proportion d'isolés dans le total des ménages. Dans la majorité des cas, il s'agit de jeunes ou de personnes âgées. Les pourcentages varient entre 16 % et 80 %, avec une moyenne de 46 % ce qui, à nouveau, représente un profil très urbain. La répartition est inversée par rapport à celle des personnes mariées: très peu d'isolés résident là où habitent beaucoup de personnes mariées.

La structure concentrique attendue est aisément perceptible sur la carte, malgré le fait que la zone centrale à grande concentration d'isolés présente des excroissances marquées vers le sud (chaussée d'Alsemberg à Forest et à Uccle), le nord-ouest (bd de Smet de Naeyer) et surtout vers l'est (avenue de Tervueren) et le sud-est (avenues Louise et Franklin Roosevelt). Dans cette dernière direction, on peut même parler d'une véritable concentration à Ixelles et à l'est de Saint-Gilles. Le nombre relativement réduit de ménages de ce type à l'ouest du centre-ville peut s'expliquer par la présence de nombreuses familles d'origine immigrée. Les valeurs élevées dans certains quartiers de la périphérie peuvent s'expliquer par la présence de maisons de retraite et, dans le cas de la faculté de médecine de l'UCL à Woluwé-St-Lambert, par des logements d'étudiants.

La carte des isolés représente une double situation: elle montre à la fois la répartition des jeunes isolés qui trouvent en ville un premier logement bon marché et celle des personnes âgées. Les jeunes entre 15 et 24 ans se trouvent en partie dans les quartiers où vivent des familles nombreuses : dans les quartiers immigrés, dans la périphérie plus riche et dans quelques secteurs de logements sociaux. Mais dans les secteurs situés dans l'axe de l'avenue Louise, on remarque que la concentration de jeunes coïncide avec la concentration d'isolés. La proximité des campus universitaires de l'ULB et de la VUB y joue probablement un rôle en ce qui concerne la partie sud de cet axe (surtout les secteurs A151, A90, A922, A20 à A22 à Ixelles et le secteur C610 à Bruxelles où se situe l'ancien campus de l'ULB - les nouveaux

campus des deux universités occupent tout le secteur A28 à Ixelles). Pour la partie nord, entre l'avenue Louise et la chaussée de Wavre (les secteurs A542, A041, A051, A53, et A01 à Ixelles) et pour une partie le long de la rue Jourdan (les secteurs A522, A151 et A052 à Saint-Gilles), il faut trouver d'autres explications. La proximité de l'hôpital Bordet, où se trouve également une partie de la faculté de médecine de l'ULB, et du Palais de Justice peut catalyser une offre de pied-à-terre. Mais, pour ceux qui connaissent un peu le quartier, il est facile de remarquer que, quelle que soit l'origine de la concentration, il s'est développé là un milieu d'habitat bien adapté à une population jeune sans enfants avec un style de vie très citadin.

Le nord-ouest du Pentagone forme une troisième zone centrale où les isolés sont en majorité des jeunes. La part des familles nombreuses d'origine immigrée y est sans doute relativement importante mais le nombre de personnes âgées y est limité sauf dans le secteur du Béguinage (A25 à Bruxelles-Ville) où se trouve l'hospice Pacheco et où le nombre de jeunes est réduit.

Il existe encore une série de secteurs où la grande concentration d'isolés ne peut s'expliquer par la présence de jeunes ou de personnes âgées. Certains secteurs particuliers dans le Pentagone, dans l'axe de la rue de la Loi ou autour du parc du Cinquantenaire sont dans ce cas. Ces localisations peuvent faire penser qu'il s'agit de fonctionnaires européens ou d'autres personnes résidant dans le quartier à titre professionnel. Une autre explication possible, mais d'un ordre plus général, se situe au niveau des divorces et veuvages pouvant engendrer des isolés dans les tranches de vie actives. Les personnes divorcées se répartissent d'une façon beaucoup plus analogue aux isolés qu'aux personnes âgées, du moins en ce qui concerne le centre-ville et l'axe de l'avenue Louise. Seul le sud-est du Pentagone, avec les Marolles, présente un pourcentage de divorcés réduit par rapport aux isolés. Il s'agit essentiellement d'hommes isolés marginalisés.

La fonction pied-à-terre, mentionnée plus haut, que possèdent certains logements de la ville, à proximité de zones d'emplois importantes ou d'emplois à heures irrégulières ou inhabituelles ou encore près des gares, joue certainement un rôle dans la répartition des isolés dans la ville. Celle-ci semble, à première vue, très régulière mais elle n'en est pas moins hétérogène dans sa signification. Il s'agit de groupes de population très distincts qui choisissent leurs lieux d'habitation selon des logiques différentes.

La répartition des isolés en 1997 présente les mêmes structures, mais un peu plus contrastées. La moyenne des isolés par secteur a augmenté de 46,5 % à 48,5 %.

Carte 12: Isolés

Région de Bruxelles-Capitale

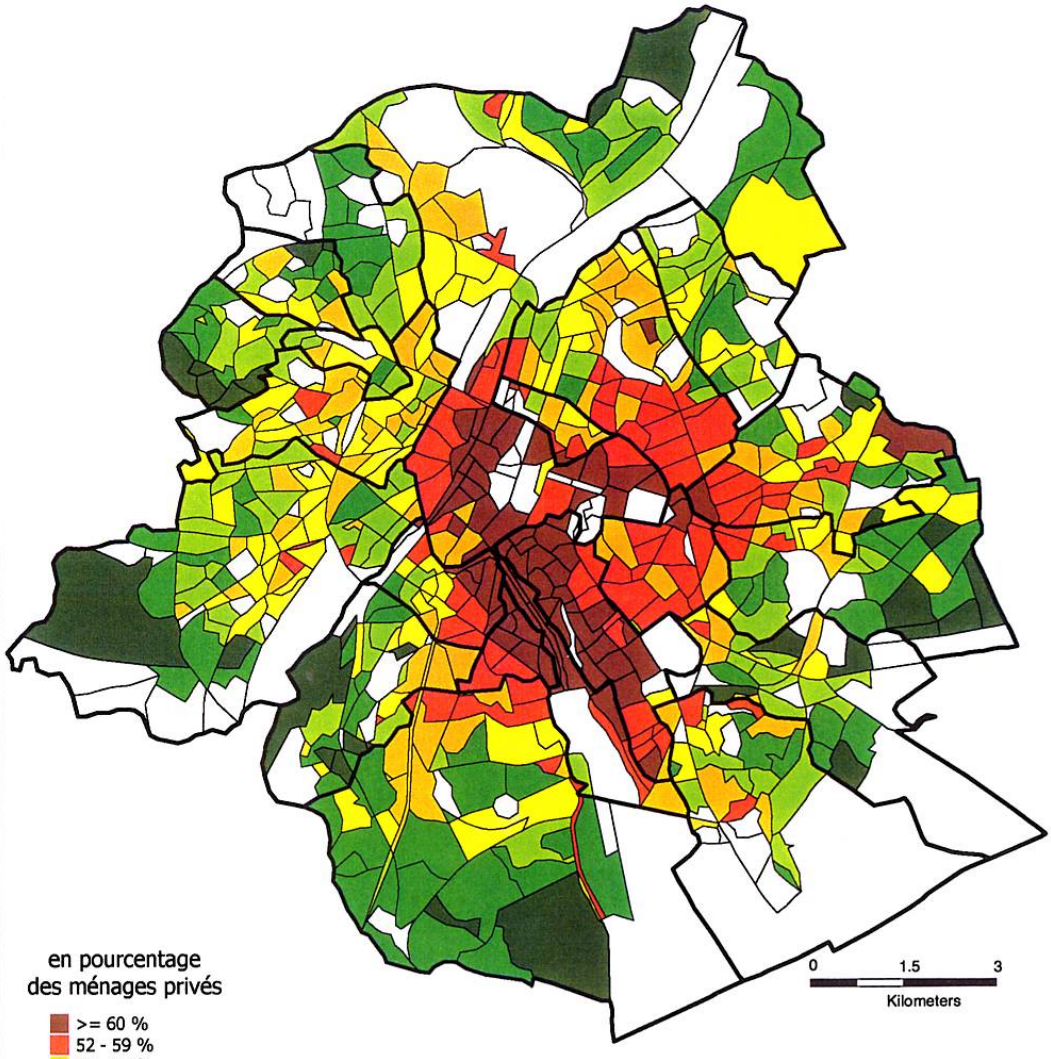

en pourcentage
des ménages privés

- >= 60 %
- 52 - 59 %
- 47 - 51 %
- 43 - 46 %
- 38 - 42 %
- 30 - 37 %
- < 30 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 46,5 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 48,4 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Chefs de ménage mariés (carte 13)

Cette carte représente le nombre de ménages dont la personne de référence est mariée par rapport au total des ménages (quelle que soit pour le reste la composition du ménage). Les valeurs varient entre 24 % et 78 % avec une moyenne de 50 %. Presque la moitié des secteurs comptent moins de la moitié de ménages mariés, ce qui est une caractéristique typiquement urbaine.

Tableau 12: Répartition des chefs de ménage selon leurs états civil, Région de Bruxelles-Capitale, Recensement 1991

état civil	ménages	%
Célibataires	113 497	24.7
Mariés	223 296	48.5
Veufs	70 887	15.4
Séparés	52 411	11.4
Total	**460 091**	**100.0**

Le Pentagone et un croissant sur ses franges sud et est, de la chaussée de Waterloo jusqu'à Schaerbeek, ont une proportion particulièrement basse de personnes mariées. Au nord et à l'ouest, la couronne n'est pas refermée à cause de la présence d'ouvriers et/ou de travailleurs immigrés peu instruits, porteurs de valeurs et des comportements démographiques plus traditionnels. Dans cette ceinture, les secteurs de logements sociaux, majoritairement habités par des ménages belges, expliquent les exceptions à Cureghem et au quartier Nord.

Autour de cette première couronne (fort contrastée), se dessine une zone essentiellement composée de valeurs moyennes à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale (45 à 60 % de chefs de ménage mariés), suivi d'une zone qui se poursuit également en dehors de la Région affichant des pourcentages élevés de chefs de ménage mariés. Le campus universitaire de Woluwé-St-Lambert (A87) forme bien sûr une exception.

Carte 13: Chefs de ménage mariés

Région de Bruxelles-Capitale

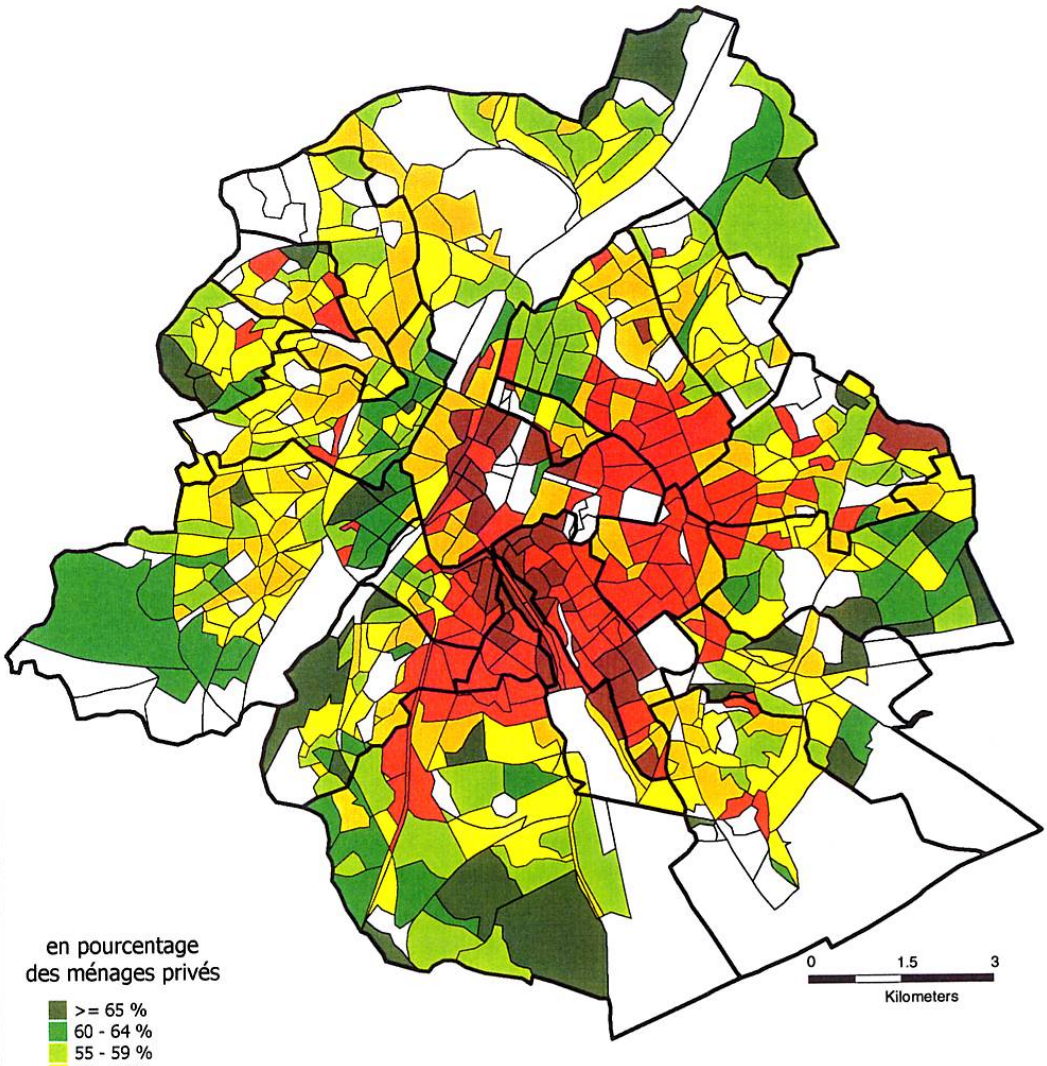

en pourcentage
des ménages privés

- >= 65 %
- 60 - 64 %
- 55 - 59 %
- 50 - 54 %
- 45 - 49 %
- 36 - 44 %
- < 36 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur : 50,3 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 48,5 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Les grands ménages (carte 14)

Cette carte représente la proportion de ménages de 5 personnes ou plus dans le total des ménages. Cet indicateur est clairement relié à la présence de grandes familles immigrées. Les valeurs oscillent entre 0 et 26 %, parmi lesquelles seuls quelques secteurs dépassent les 20 %. La moyenne par secteur est de 6,1 %.

La forte concentration de familles nombreuses immigrées au nord et à l'ouest de la couronne du 19ème siècle explique les valeurs supérieures à 20 %. A Saint-Josse-ten-Noode, 11 % des ménages comptent 5 personnes ou plus. D'autres fortes concentrations existent à l'extrémité orientale de Bruxelles-Capitale (Woluwe-St-Pierre). Les grands ménages à haut statut socio-économique habitent préférentiellement en périphérie, en dehors des limites régionales. Les zones centrale et périphérique de concentration des grands ménages témoignent d'une forte polarisation sociale et spatiale de ces grands ménages. En d'autres termes, on trouve au centre les populations les plus pauvres, parmi lesquelles beaucoup de grands ménages en relation avec la persistance de valeurs familiales traditionnelles et en périphérie des grands ménages aisés qui ont accès à un environnement mieux adapté en vertu de leur profil socio-économique.

Dans le secteur locatif social, les logements sont attribués de telle sorte que la taille du ménage soit adaptée à la surface habitable. Par conséquent, on trouve des concentrations de grands ménages dans les secteurs d'habitat social où une grande part des logements comptent au moins trois chambres. On voit apparaître sur la carte certaines cités-jardins, anciennes ou plus récentes, tels que le Melkriek à Uccle (A72), Bon Air et La Roue à Anderlecht (C71 et A34), Val Maria à Neder-over-Heembeek (F94), Constellations à Woluwe-Saint-Lambert (A63), les logements du Foyer Ixellois près du stade communal (A34). Certains immeubles à appartements contiennent également des logements avec beaucoup de chambres. Les secteurs de logements sociaux comme Germinal à Evere (A323), Versailles à Neder-over-Heembeek (F930), l'avenue Roi Albert à Berchem (A091) ou l'extension du secteur Constellations à Woluwe-Saint-Lambert (A634) en sont quelques exemples. Deux secteurs de logement social dans le centre ancien se distinguent par des valeurs inférieures à celles des quartiers immigrés connexes: le secteur Albert I et celui de la rue des Goujons à Anderlecht (B31 et B332). Ils témoignent du fait que l'accès au logement social reste limité pour les étrangers, surtout si celui-ci n'offre que peu de logements pour familles nombreuses. Dans le quartier Nord, les îlots de buildings Amelinckx se détachent le long du quai de Willebroeck (D672 à Bruxelles-Ville). Ils ont été construits pour reloger la population du quartier Nord réaménagé, mais ne conviennent manifestement pas aux anciens habitants.

Une absence remarquable de grands ménages se dessine le long des axes de circulation importants, surtout le long de l'avenue Louise, à Osseghem (à l'est de Molenbeek-Saint-Jean), dans le centre d'Evere et de Woluwe-Saint-Lambert et dans toute la commune d'Ixelles (3 %, moins du quart de Saint-Josse-ten-Noode).

Carte 14: Grands ménages (5 personnes ou plus)

Région de Bruxelles-Capitale

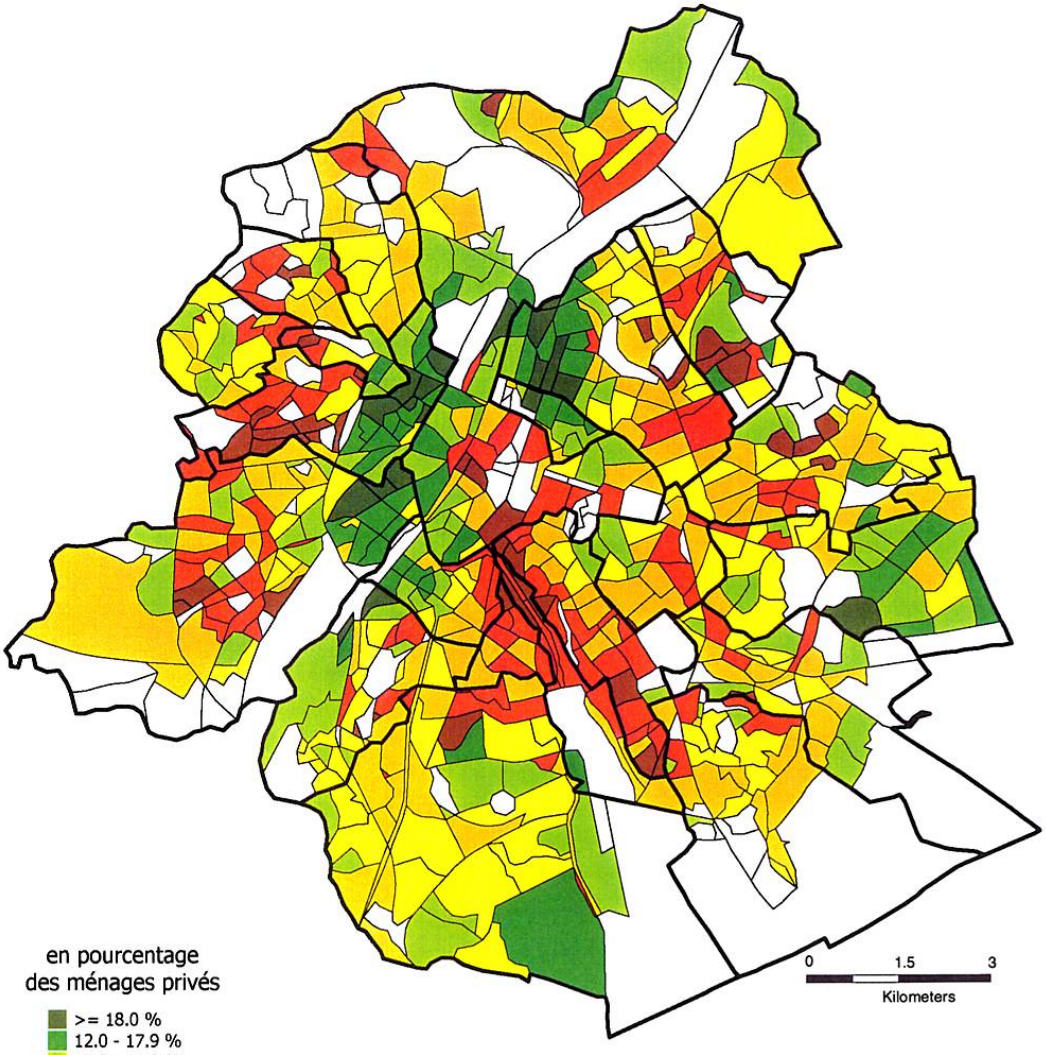

en pourcentage des ménages privés

- >= 18.0 %
- 12.0 - 17.9 %
- 7.0 - 11.9 %
- 5.0 - 6.9 %
- 3.0 - 4.9 %
- 1.5 - 2.9 %
- < 1.5 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 6,1 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 6,1 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Chefs de ménage de moins de 25 ans (carte 15)

La carte représente la part des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans (la plupart du temps l'homme, lorsqu'il ne s'agit pas d'isolés), dans le total des ménages. La crise a eu pour effet que davantage de jeunes vivent plus longtemps chez leurs parents. De plus, l'âge de la majorité en 1991 était de 21 ans. Pour ces raisons, les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans ne représente qu'une très petite partie des ménages. La moyenne est de 4,7 % à l'échelle des secteurs, avec des valeurs oscillant entre 0 et 17 %.

A Bruxelles, les secteurs où l'on trouve une forte concentration de jeunes ménages se situent au sud-est, près des universités. Le campus de médecine à Woluwe-Saint-Lambert (à l'est de la ville) est également reconnaissable. Les logements bon marché du secteur locatif résiduel constituent de bonnes opportunités pour des jeunes vivant seuls.

D'autres valeurs élevées apparaissent dans des quartiers d'immigrés au nord et à l'ouest du Pentagone et dans le secteur de la gare de Berchem-Saint-Agathe (A29-) où 11 des 108 chefs de ménage ont moins de 25 ans.

Tableau 13: Personnes de référence des ménages selon l'âge, Région de Bruxelles-Capitale, Recensement 1991

âge	ménages	%
moins de 25 ans	23 192	5.0
de 25 à 34 ans	93 689	20.4
de 35 à 44 ans	86 133	18.7
de 45 à 64 ans	136 580	29.7
65 ans et plus	120 497	26.2
Total	**460 091**	**100.0**

Dans le reste de la première couronne, le long des axes importants et du canal, le pourcentage de jeunes chefs de ménage varie autour de la moyenne tandis qu'à proximité des limites de la Région de Bruxelles-Capitale ce pourcentage est très bas. Vivre seul ou s'engager dans un mariage précoce vont de pair avec une scolarité plus courte, tandis qu'inversement, un séjour prolongé sous le toit parental est associé à une indépendance financière tardive et/ou à des études plus longues (Mérenne, 1997, p. 47).

Carte 15: Chefs de ménage de moins de 25 ans

Région de Bruxelles-Capitale

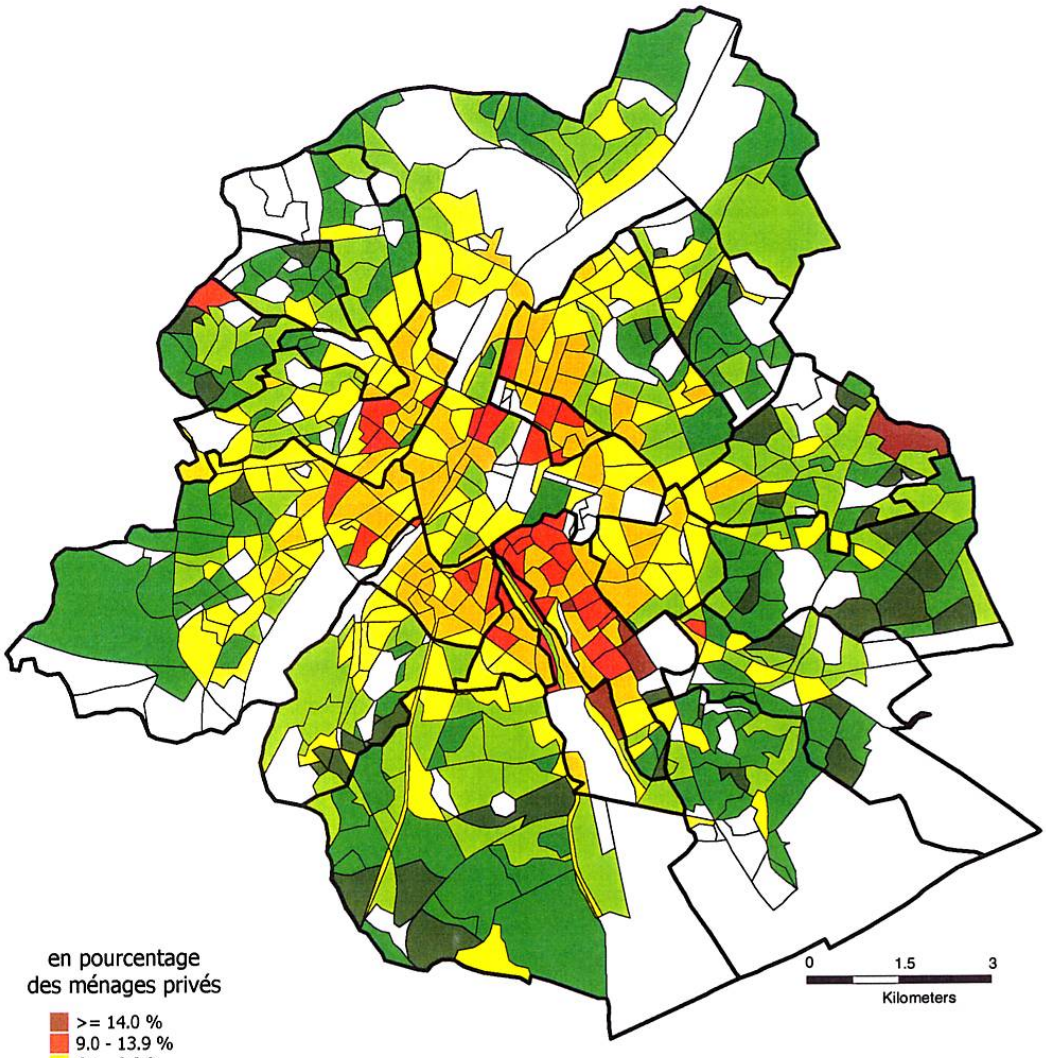

en pourcentage
des ménages privés

- >= 14.0 %
- 9.0 - 13.9 %
- 6.5 - 8.9 %
- 4.5 - 6.4 %
- 3.0 - 4.4 %
- 1.5 - 2.9 %
- < 1.5 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 4,7 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 5,0 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS

La Région de Bruxelles-Capitale présente une grande diversité de logements. Les caractéristiques du logement ont une grande influence sur le niveau de pauvreté. Mais toutes ces caractéristiques ne jouent pas le même rôle. L'équipement des logements, qui dépend pour beaucoup de leur âge, détermine les conditions de vie matérielles des ménages. La taille des logements est également déterminante, à tous le moins lorsqu'elle est en concordance avec la taille des ménages. Le type d'occupation par contre donne plus de renseignements sur les coûts du logement et sur le revenu disponible, mais détermine également dans une large mesure le niveau de sécurité de logement, surtout pour les ménages pauvres.

Les indicateurs concernant l'équipement des logements présentent beaucoup d'interdépendance et seront donc traités simultanément. Les logements bien équipés sont relativement plus chers, ce qui implique que les ménages moins aisés se retrouvent dans des logements de qualité inférieure. De plus, le fait d'habiter dans de tels logements limite les possibilités d'ascension sociale tant pour les adultes que pour les enfants. Cela va de problèmes de santé liés à des mauvaises conditions de logement à l'absence d'espace de travail adapté pour les enfants scolarisés. Le même raisonnement est d'application aux quartiers où se concentrent ces logements vétustes. Ces quartiers sont parfois coupés du reste du tissu urbain par des infrastructures de transport ou industrielles. Le plus souvent, le nombre et la qualité des services sociaux y sont insuffisants. Parfois, ces espaces sont porteurs d'une image qui les stigmatise de telle sorte que les investisseurs les évitent ou que leurs habitants sont discriminés sur le marché de l'emploi.

Le confort des logements constitue l'indicateur le plus aisément disponible et, selon de nombreuses analyses, le plus efficace. Mais il existe différentes mesures du niveau de confort, selon le type d'équipement considéré. Sur carte, des différences intéressantes apparaissent entre ces mesures, ce qui pousse à les traiter individuellement. Il s'agit des cartes suivantes:

- logements sans confort
- logements avec toilette privée
- logements avec salle de bains
- logements avec chauffage central

Au plus âgé est le logement, au moindre est son niveau de confort, sauf s'il a été rénové. Avec le temps, les normes de confort ont été relevées et les différences de niveau de confort entre les groupes sociaux se sont amoindries. Les différents indicateurs d'équipement des logements coïncideront donc sur la carte avec l'âge des logements. Au plan de l'équipement des logements, la plus importante rupture s'est manifestée après la deuxième Guerre Mondiale. On a donc pris en compte la variable :

- logements construits avant 1945

Pour terminer, on a également pris en considération la taille des logements et le type d'occupation à travers les cartes suivantes:

- surface des logements
- appartements locatifs

Les caractéristiques du marché du logement bruxellois sont clairement liées à la forte péri-urbanisation d'après-guerre à Bruxelles. Grâce à celle-ci, une pénurie de logements a pu être évitée après la Seconde Guerre mondiale et ainsi d'importants investissements dans le domaine du logement social ont pu être reportés. Cependant, le problème de la qualité des logements urbains n'a pas été éliminé pour autant. Une partie des ressources publiques a été utilisée pour encourager l'acquisition de logement dans la périphérie au détriment de la rénovation de la ville centrale (Kesteloot e.a.,1998). Des analyses faites dans les années soixante et septante ont démontré que plus de la moitié des logements à Bruxelles (53 % en 1972) étaient insalubres ou inadaptés. En Belgique, les politiques menées favorisent en outre les propriétaires par rapport aux locataires et régulent très peu le marché locatif privé.
En fonction de leurs revenus, les ménages ont accès à certains secteurs bien déterminés du marché du logement. Une première distinction essentielle en rapport avec les différences de revenus sépare le marché acquisitif du marché locatif. L'achat suppose en effet des revenus importants, soit pour constituer le capital nécessaire soit pour pouvoir payer les intérêts d'un emprunt.

Les marchés d'achat et locatif peuvent à leur tour être subdivisés en sous-marchés en fonction du degré d'intervention des pouvoirs publics. Dans le secteur locatif social, les pouvoirs publics subsidient les sociétés de logement social afin qu'elles puissent fournir des logements locatifs à bon marché aux ménages à bas revenus. L'accès au logement social est déterminé en fonction des revenus du ménage, qui ne peuvent dépasser certains plafonds, et en fonction de la taille du ménage. Mais dans les faits, la plupart des ménages correspondant au profil des bénéficiaires du logement social n'ont pas accès à ce type de logement. Le secteur locatif social est manifestement trop restreint pour satisfaire la demande. De plus, la location d'un logement social est encore souvent trop chère pour les ménages à bas revenus car le loyer reste lié aux coûts de construction du logement.
Les ménages trop peu nantis que pour pouvoir accéder à la propriété et qui ne peuvent accéder au secteur locatif social aboutissent dans un secteur que nous appelons locatif résiduel. Le terme résiduel indique les habitants qui s'adressent à ce marché ont été rejetés des autres segments du marché du logement. Le terme rappelle aussi qu'il s'agit de logements anciens, amortis depuis longtemps et dont la valeur d'usage n'a plus aucun rapport avec leur rentabilité pour le propriétaire.

Il existe également un secteur d'achat résiduel. Le vieillissement de la population et l'accès à la propriété par héritage ont fait que certains habitants sont devenus propriétaires de leur logement sans pour autant que leurs revenus ne leur permettent de l'entretenir convenablement ou de rénover leur bien. Ces derniers temps, le nombre "d'acheteurs obligés" a progressé: des habitants qui payent moins pour acheter que pour louer un taudis et qui n'ont pas les moyens d'améliorer leur logement. Il s'agit cependant d'une proportion

fort réduite du marché du logement (à Bruxelles, ce marché peut être évalué à quelques dizaines de milliers de logements) (Kesteloot, De Decker, Manço, 1997).

Le secteur locatif résiduel est avant tout présent dans la première couronne du 19ème siècle autour du Pentagone. Ces quartiers ont d'abord été abandonnés par les Belges puis réinvestis par des populations immigrées. Ceux-ci s'y sont établis parce qu'il n'y avait nulle part ailleurs à Bruxelles de logements bon marché disponibles, mais aussi parce que ces quartiers se trouvaient à proximité des points d'arrivée de ces immigrés (les gares à cette époque) et près des lieux d'emplois. La raison principale de leur fixation dans ces quartiers durant les années soixante et septante est leur revenu très bas, mais aussi le mythe du retour, ancré dans la première génération, mythe qui implique de rapatrier les économies au lieu de les investir dans l'amélioration des logements.

Avec les deuxième et troisième générations, ce mythe a disparu. On aurait donc pu s'attendre à ce que les immigrés se dispersent dans la ville. Cela n'a pas été le cas. Au contraire, la crise a renforcé le caractère des quartiers immigrés. Comment expliquer ce phénomène ? Tout d'abord la crise des années quatre-vingt a ralenti le processus de péri-urbanisation. Des ménages de la classe moyenne sont dès lors restés dans le secteur locatif. Deuxièmement, certains jeunes ménages aisés ont préféré acheter et rénover un logement à Bruxelles plutôt que de construire en périphérie – notamment pour réduire les coûts de déplacement domicile-travail. C'est pourquoi le nombre de logements dans le secteur résiduel a diminué en même temps que la demande a augmenté suite à l'entrée de la deuxième génération d'immigrés sur le marché du logement. La concentration d'immigrés s'est donc maintenue dans les mêmes quartiers. A mesure que la crise compliquait l'insertion sur le marché du travail et qu'elle minait les conditions d'existence, les immigrés ont installé leurs propres infrastructures et entreprises ethniques qui répondent à une double stratégie : ceux qui investissent dans une activité indépendante échappent au chômage et leurs clients y trouvent une offre variée et bon marché de biens et services adaptés à leurs besoins. Ils ont également développé des stratégies de survie et de "débrouille" à base communautaire appuyées sur leurs réseaux sociaux locaux, ce qui les lie encore plus à leur quartier.

Ce phénomène est clairement illustré par le nombre croissant d'habitants-propriétaires parmi les étrangers dans ces quartiers. Certains propriétaires étaient d'abord des acheteurs 'obligés' ayant acquis un taudis parce qu'ils ne pouvaient plus faire face aux hausses de loyers. Dans leur nouveau logement, ils ne bénéficient certes pas d'un confort meilleur (il faut de l'argent pour rénover), mais ils bénéficient d'une relative sécurité de logement et de l'assurance de pouvoir rester dans leur quartier. Cet effet est particulièrement remarquable à Schaerbeek.

De plus en plus de propriétaires étrangers s'efforcent d'effectuer les rénovations (minimales) nécessaires et de louer les parties les plus rentables de leur logement. Ce développement a été fortement accéléré entre 1988 et 1992 par la vague spéculative qui a touché les bureaux et les logements et a également doublé les loyers. De cette manière, les loyers dans ces quartiers (pourtant les plus bas de la Région bruxelloise) ont été une cause d'appauvrissement, puisqu'ils absorbent une part de plus en plus importante du budget du ménage. Les logements sociaux sont théoriquement les seuls accessibles puisque les loyers y sont calculés en fonction des revenus du ménage. Mais il y a trop peu de logements sociaux

en regard de la demande potentielle dans les quartiers concernés où les revenus de remplacement et les allocations familiales sont souvent les seuls revenus disponibles. De plus il existe une tendance à attribuer ces logements sur des critères de clientélisation politique plutôt que sur des critères de besoins réels. Récemment les sociétés bruxelloises ont même reçu l'autorisation d'attribuer la moitié des logements non occupés selon des critères non réglementaires. Puisque les étrangers non pas le droit de vote, ils sont défavorisés. C'est aussi le cas pour les ménages dont le revenu est insuffisant pour assurer un paiement régulier du loyer (Kesteloot, Mistiaen, Decroly, 1998).

La crise et le fonctionnement du marché du logement ont engendré une polarisation au sein des communes centrales. Dans la plupart des cas, on peut distinguer une partie pauvre qui correspond à la zone urbaine d'avant la première guerre mondiale, près du centre, et une partie plus aisée construite entre les deux guerres ou après 1945. Seules les communes de Saint-Josse-ten-Noode et Saint-Gilles se situent entièrement à l'intérieur de la couronne d'avant la première guerre.

Ce contraste intracommunal a également une dimension politique. Les étrangers qui n'auront aucun droit politique avant l'an 2006 sont abandonnés à leur sort dans les quartiers pauvres du centre tandis que les élus locaux habitent le plus souvent dans les quartiers riches à la périphérie de la commune, comme du reste leurs électeurs. Il y a là une cause importante de la négligence et du déclin dont les quartiers pauvres sont victime depuis longtemps.

On considère traditionnellement que les différences sociales se traduisent dans l'espace par l'intermédiaire du logement, mais aujourd'hui il constitue aussi de plus en plus un facteur de pauvreté. L'augmentation des prix du marché du logement à la fin des années quatre-vingt n'a pas été suivie par une augmentation proportionnelle des salaires et des prestations sociales. En conséquence, la part du marché accessible à la partie la plus vulnérable de la population se réduit. Dans la situation actuelle des choses, les ménages ont le choix d'augmenter les dépenses de logement ou d'adapter leur logement à leur revenu. Les conséquences sont connues : locataires surendettés, déménagements fréquents, réduction de la mobilité socio-spatiale, sous-consommation de logement (Vrancken e.a., 1998, p.89).

Logements sans confort (carte 16)

Cette carte représente le nombre de logements sans "petit confort" par rapport au total des logements. "Petit confort" correspond aux normes actuelles de confort minimal et implique la présence d'eau courante, de toilette privée et d'une salle de bains ou de douche. La carte indique donc la répartition des logements où il manque au moins un de ces éléments de confort. La plupart du temps, la salle de bains ou de douche est l'élément qui fait défaut. A Bruxelles, 15 % des logements en moyenne n'ont pas le petit confort. Les valeurs des secteurs varient de 0 % à plus de 50 %.

Les logements les plus vétustes se situent dans la partie occidentale de la première couronne (19ème siècle), dans l'axe industriel, dans certains anciens noyaux villageois (Neerpede et Haeren ont conservé certaines caractéristiques non urbaines), dans la partie nord d'Ixelles et le long de la chaussée de Waterloo. Il y a également quelques secteurs où des opérations de rénovation ont permis d'améliorer sensiblement le confort des logements, comme par

exemple dans le quartier Nord (21004D600, D610 et D672), les Marolles (21004A04-) ou le secteur Brunfaut (210012A02-). D'autres secteurs ont un niveau de confort plus élevé que dans les secteurs environnants du fait de la présence immeubles de logements sociaux (secteurs Albert I et Goujons à Anderlecht; B31 et B332). Mais des situations inverses sont également visibles, par exemple le Bon Air (21001C71-) et la Roue (21001A34-) à Anderlecht ou le stade communal d'Ixelles (A34-).

En raison de la standardisation des bâtiments afin de maintenir les coûts de production au niveau le plus bas possible, les secteurs de logements sociaux sont souvent reconnaissables sur les cartes ayant trait aux caractéristiques des logements. S'il s'agit de projets de constructions datant de l'entre–deux-guerres, qui sont le plus souvent réalisés sur des terrains périphériques, tant pour abaisser le coût foncier que pour éviter les conditions de vie malsaines de la ville à cette époque. Le niveau de confort y est le plus souvent inférieur à celui des secteurs environnants. Les projets plus récents, situés dans le tissu urbain central, s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les taudis depuis 1953 et dans celui de la rénovation urbaine depuis 1970. Ceux-ci présentent au contraire des niveaux de confort supérieur à celui des zones voisines.

A l'autre extrémité du marché du logement, on trouve les habitations unifamiliales isolées d'après-guerre qui relèvent pour la plupart du marché acquisitif. En concordance avec l'internationalisation de Bruxelles, le nombre de biens loués pour des cadres d'entreprises étrangères temporairement présents à Bruxelles progresse. Ces logements de meilleure qualité se localisent essentiellement dans la couronne externe de la Région de Bruxelles Capitale et dans la périphérie extérieure.

Tableau 14: Confort des logements
Région de Bruxelles-Capitale, Recensement 1991

Confort	Logements	%
grand confort	135 904	35.0
confort moyen	120 655	31.1
petit confort	70 758	18.2
sans confort	60 946	15.7
Total	**388 263**	**100.0**
Inconnu	6 205	1.6
total général	**394 468**	**100.0**

Carte 16: Logements sans confort

Région de Bruxelles-Capitale

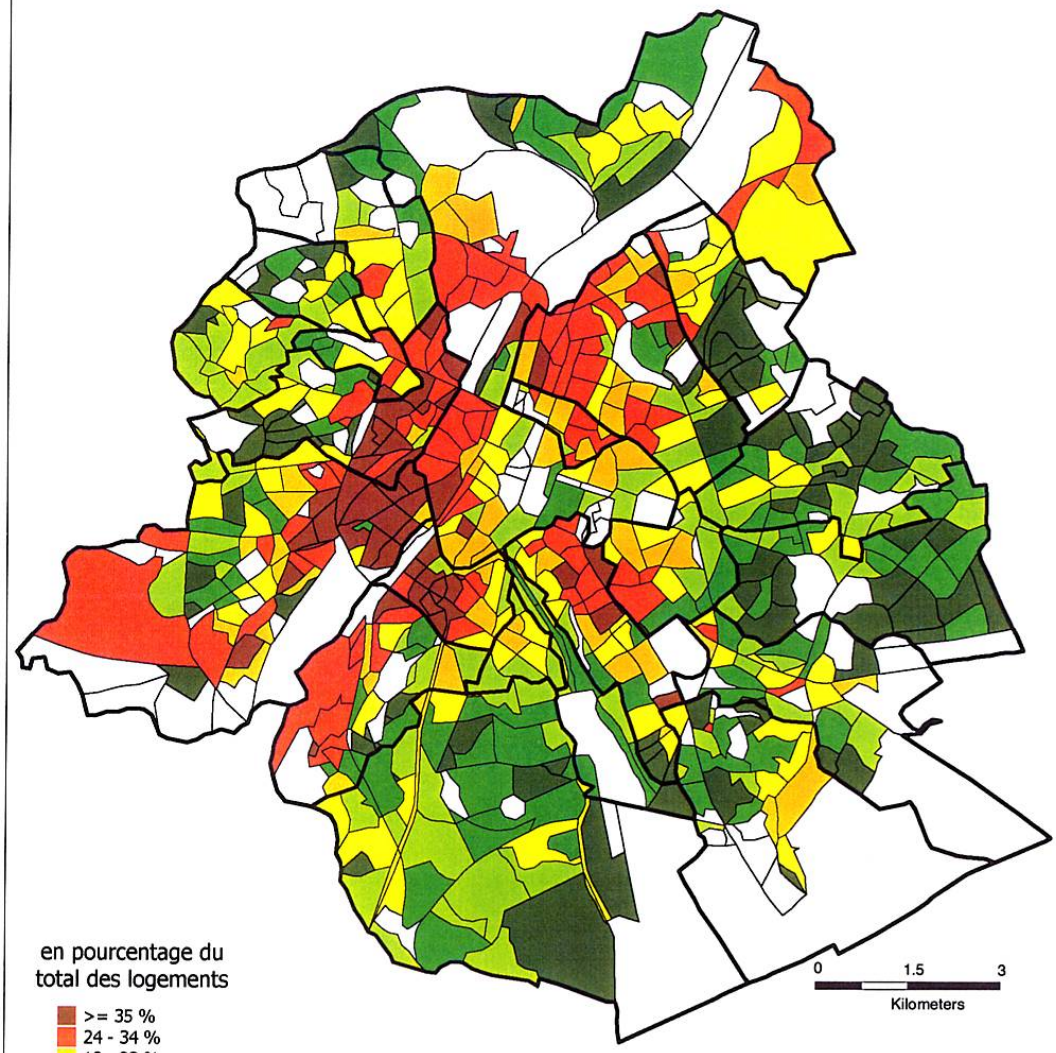

en pourcentage du total des logements

- >= 35 %
- 24 - 34 %
- 18 - 23 %
- 12 - 17 %
- 6 - 11 %
- 2 - 5 %
- < 2 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 14,9 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 15,7 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Logements avec toilette privée (carte 17)

La carte représente la proportion de logements disposant d'une toilette avec chasse d'eau. Il existe encore aujourd'hui dans nos villes des logements avec toilette commune pour plusieurs entités familiales. C'est le cas des vieilles maisons ouvrières qui présentent souvent un aspect unifamilial mais qui sont en fait divisées en petits appartements sommairement équipés, ainsi que dans les anciennes maisons unifamiliales ultérieurement subdivisées en appartements par étage.

94 % des logements ont une toilette privée. Dans 35 secteurs, tous les logements en sont pourvus mais il existe encore quelques secteurs où seuls huit logements sur dix sont équipées d'une toilette privée. Par définition, les logements sans toilettes privées ne disposent pas non plus du petit confort. Mais comme l'eau courante et la salle de bains ou de douche sont également des critères du plus bas niveau de confort, il y a moins de logements sans toilettes privées que de logements sans petit confort. En 1981, 89,7 % des logements étaient équipées d'une toilette privée.

Tableau 15: Equipement des logements
Région de Bruxelles-Capitale, Recensement 1991

	Total	%
eau courante dans le logement	393 604	99.8
toilette privée	370 662	94.0
salle de bains ou de douche	336 322	85.3
chauffage central	273 308	69.3
système d'évacuation des eaux usées	393 180	99.7
nombre total de logements	**394 468**	**100.0**

La répartition des logements sans toilette privée reflète logiquement la répartition des logements sans confort. Les concentrations les plus importantes de logements sans toilette privée se situent à Cureghem, Saint-Gilles et Ixelles.

Dans le quartier des Marolles - la rue Blaes (A71--) - seul 65 % des logements ont une toilette privée ce qui est le minimum bruxellois. Dans ce même secteur, seul 39 % des logements ont le chauffage central et 53 % disposent d'une salle de bains ou d'une douche.

Carte 17: Logements avec toilette privée

Région de Bruxelles-Capitale

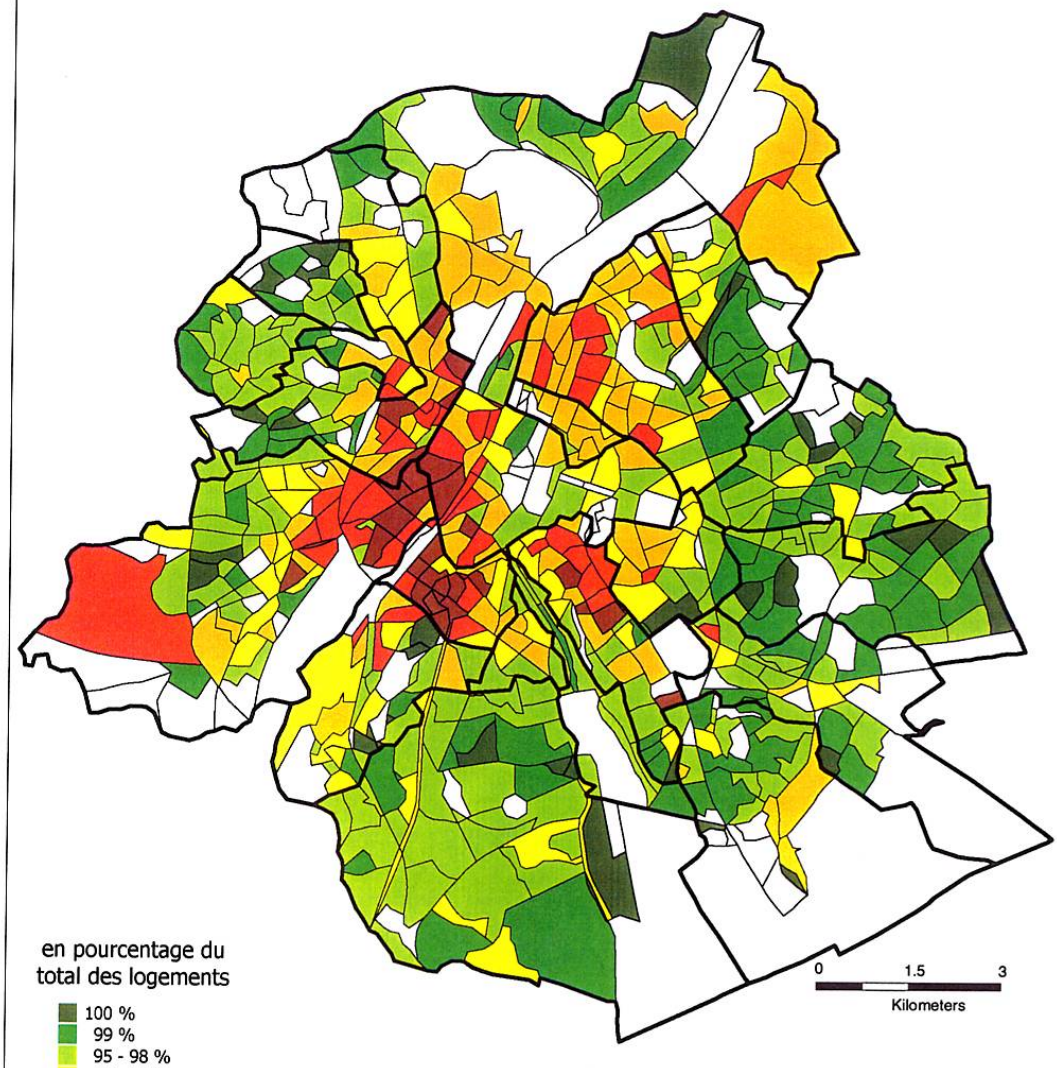

en pourcentage du total des logements

- 100 %
- 99 %
- 95 - 98 %
- 93 - 94 %
- 88 - 92 %
- 83 - 87 %
- < 83 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 93,9 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 94,0 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Logements avec salle de bains (carte 18)

La carte montre la proportion de logements disposant d'une salle de bains ou de douche par rapport au nombre total de logements. Cet élément de confort fait également partie du petit confort. La similitude avec la carte des logements sans petit confort est donc forte. 85,3 % des logements de Bruxelles disposent d'une salle de bains ou de douche en 1991 (contre 76 % en 1981). Mais dans certains secteurs, à peine la moitié en est équipée : 41 % au Stade communal d'Ixelles (A34-) et 50 % dans la rue Guido Gezelle à Schaerbeek (A21-). Ces deux secteurs comportent des logements sociaux de l'entre-deux-guerres.

L'absence de salle de bains est à relier aux normes de confort dans les milieux ouvriers en vigueur au 19ème siècle. Les rénovations de ces logements n'ont pas été suffisantes pour rejoindre les normes de confort actuelles. C'est pourquoi, il existe encore des logements avec salles de douche communes à Bruxelles comme par exemple dans le secteur de la rue de Ransfort (A03-) à Molenbeek.

Dans quatre secteurs, la totalité des logements sont dotés de salles de bains ou de douches.

Carte 18: Logements avec salle de bains

Région de Bruxelles-Capitale

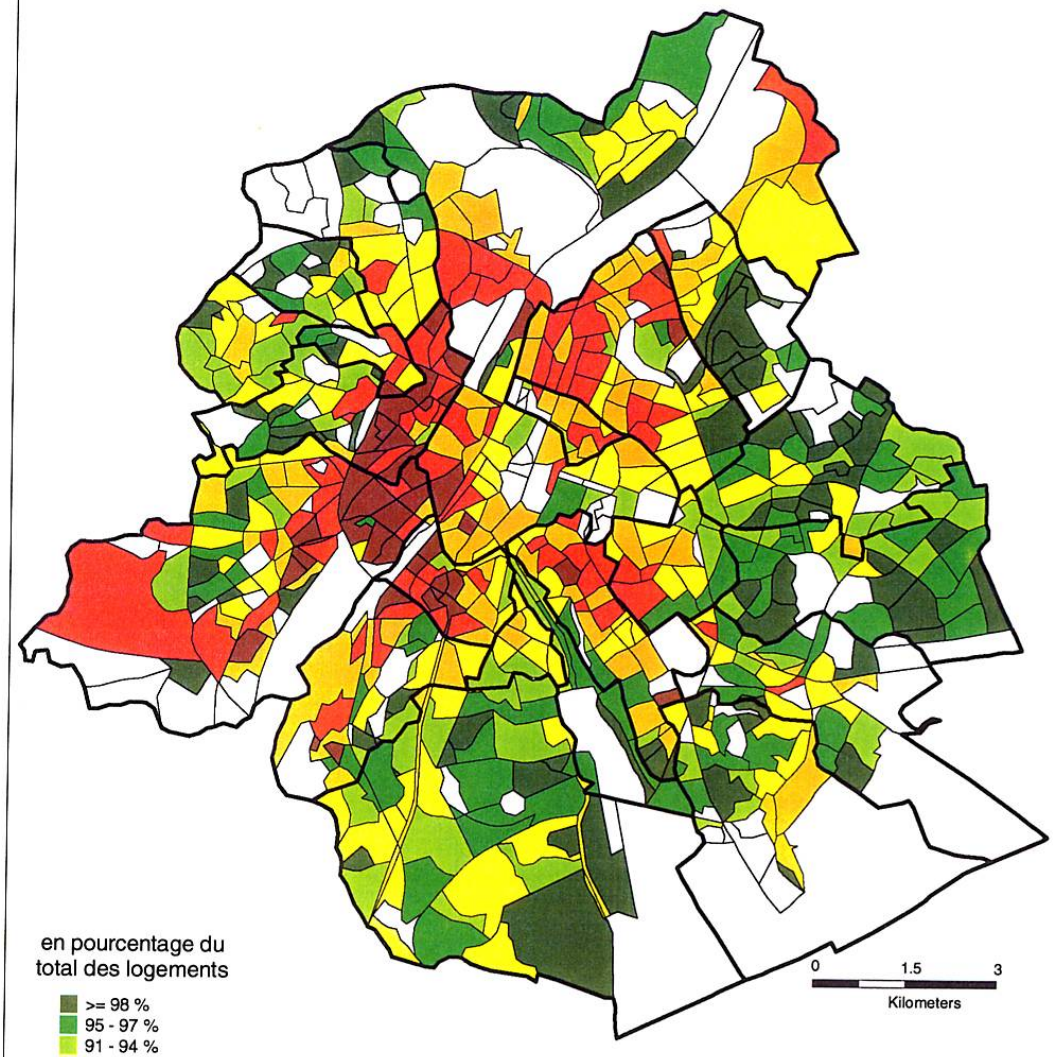

moyenne par secteur: 85,5 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 85,3 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Logements munis du chauffage central (carte 19)

La carte représente la proportion de logements disposant du chauffage central par rapport au nombre total de logements. Cet élément de confort ne fait pas partie du "petit confort" mais est devenu un équipement courant dans les logements d'après-guerre. Néanmoins, on trouve encore des appartements récents ou récemment rénovés dans des quartiers relativement pauvres ou de logements sociaux, équipés d'un appareil de chauffage individuel. Depuis l'augmentation des prix de l'énergie et la croissance de l'incertitude des moyens d'existence, leurs habitants espèrent limiter ainsi leurs dépenses de chauffage. A Bruxelles, une moyenne de 69 % des logements est équipée d'un chauffage central. Les valeurs par secteur varient de 17 % (Canal-Nord à Molenbeek) à 99 % (8 secteurs).

La présence du chauffage central est liée à l'année de construction du logement (certains quartiers parmi les plus aisés l'utilisaient déjà durant l'entre-deux-guerres). Les quartiers ouvriers sont les moins équipés (souvent moins de 45 % des logements). C'est surtout le cas dans la partie occidentale de la première couronne et dans l'axe industriel.

La répartition spatiale ressemble fort à la répartition de manque du petit confort. La carte met à nouveau en exergue le caractère homogène des quartiers de logements sociaux, qui contrastent avec les zones attenantes. Gibet à Evere (A25-) - de la société 'Ieder zijn huis' - a une valeur remarquablement basse. Plus de trois quarts des logements de ce secteur sont chauffés au gaz naturel ou au gaz de ville. Le même phénomène se présente dans les habitations sociales de Moortebeek (A82-) et de Bon Air (C71-) à Anderlecht.

Le contraste inverse se retrouve dans le quartier Nord (21004D600, D610 et D672), le secteur Albert I et celui de la rue des Goujons à Anderlecht (B31 et B332), Fontainas et Toison d'Or à Saint-Gilles (A211 et A51-).

Carte 19: Logements avec chauffage central

Région de Bruxelles-Capitale

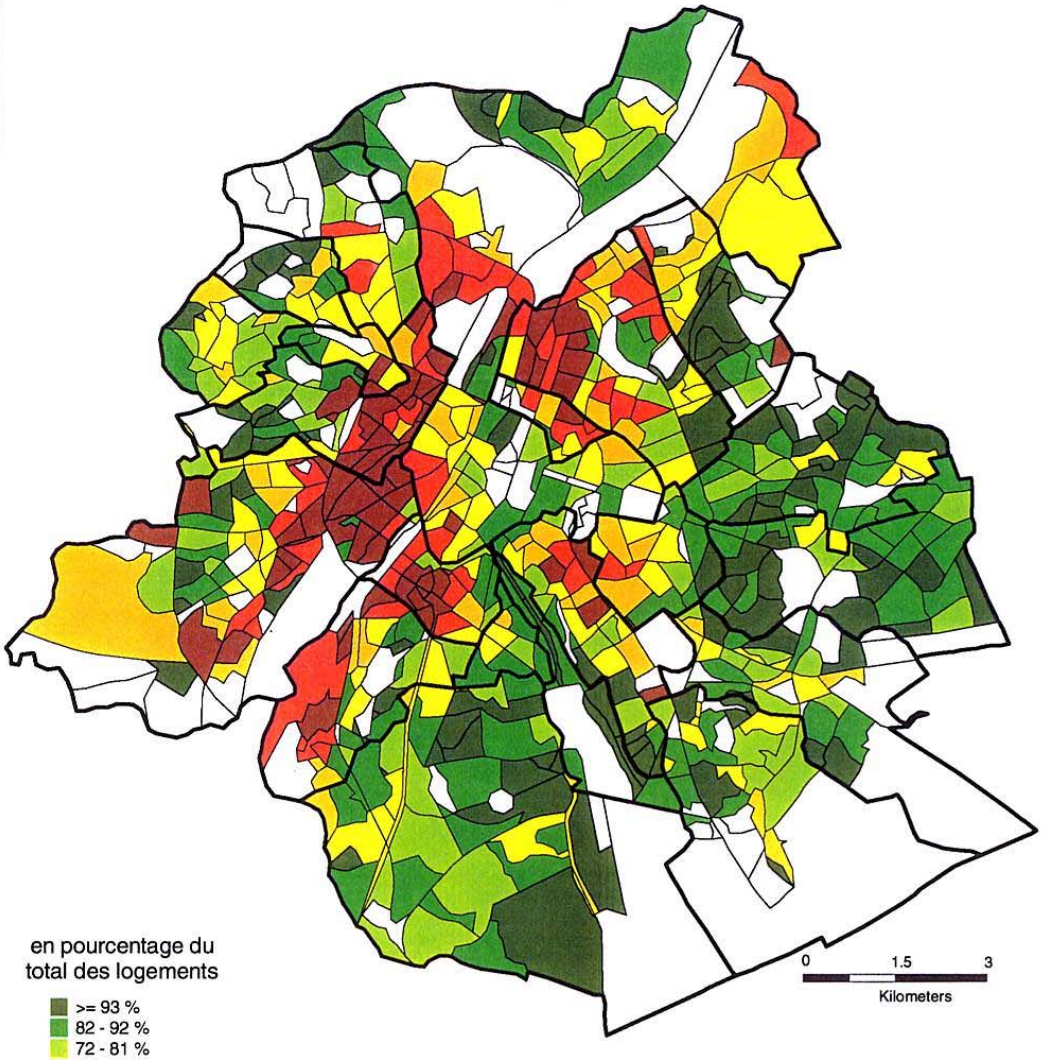

moyenne par secteur: 70,3 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 69,3 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Logement construits avant 1945 (carte 20)

La carte représente la proportion de logements construits avant 1945 dans le total de logements. Les logements très anciens - d'avant 1919 - se situent surtout au centre-ville; dans le Pentagone et dans les anciens centres villageois attenants (Saint-Josse-ten-Noode, Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles). Le nombre de logements d'avant 1945 a probablement été sous-estimé. L'année de construction est inconnue pour à peu près un quart des logements et il est probable que ceci concerne plus souvent les logements anciens. De plus, ces logements sont majoritairement occupés par des locataires peu au courant des caractéristiques de leur logement. Les quartiers comprenant une grande part de bâtiments construits entre 1919 et 1945 entourent la première couronne, tandis que les logements construits après 1945 se situent dans la couronne externe de la Région de Bruxelles-Capitale et en dehors.

Ce modèle concentrique doit être nuancé à trois titres. Tout d'abord, les zones jouxtant les axes de circulation importants où l'expansion de la ville a été plus rapide, contiennent des logements plus anciens que prévu dans le modèle concentrique. La même divergence s'applique aux anciens noyaux villageois en dehors de la première couronne. Enfin, les logements anciens sont moins nombreux que prévu dans les secteurs ayant fait l'objet de projets de rénovation urbaine (le quartier Nord, la rénovation des Marolles, de l'avenue Louise, des secteurs Brunfaut et Ransfort à Molenbeek,...). En moyenne, 43 % des logements ont été construits avant la Seconde Guerre Mondiale. Beaucoup de secteurs récents ne comptent aucun logement ancien tandis que les quartiers anciens comptent un minimum de 8 % de logements d'après-guerre.

Tableau 16: Année de construction des logements
Région de Bruxelles-Capitale, Recensement 1991

année de construction	nombre	%
avant 1919	52 444	17.5
1919-1945	73 548	24.6
1946-1961	80 488	26.9
1962-1970	42 762	14.3
1971-1980	39 056	13.0
1981-1985	6 690	2.2
1986-1991	4 434	1.5
total des logements privés	**299 422**	**100.0**
année inconnue	95 046	24.1
transformations depuis 1981	21 021	5.3
total général	**394 468**	**100.0**

Les logements anciens, sauf s'ils ont été rénovés, traduisent encore nettement les normes de confort en vigueur à l'époque de leur construction. Selon qu'il s'agisse de maisons ouvrières ou de maisons bourgeoises, ces normes de confort sont cependant fort différentes.

Cette carte apporte donc une des clés pour la compréhension des différences qualitatives du logement à Bruxelles. Les zones où les vieux logements prédominent sont beaucoup plus étendues que celles présentant un taux élevé de logements sans confort. Les vieux quartiers où le niveau de confort est plus élevé ont soit été rénovés, soit il s'agit d'anciens quartiers aisés où les normes de confort étaient plus élevées à l'époque de la construction que dans les autres quartiers (la partie orientale de la première couronne est un exemple de normes de confort élevées).

Carte 20: Logements construits avant 1945

Région de Bruxelles-Capitale

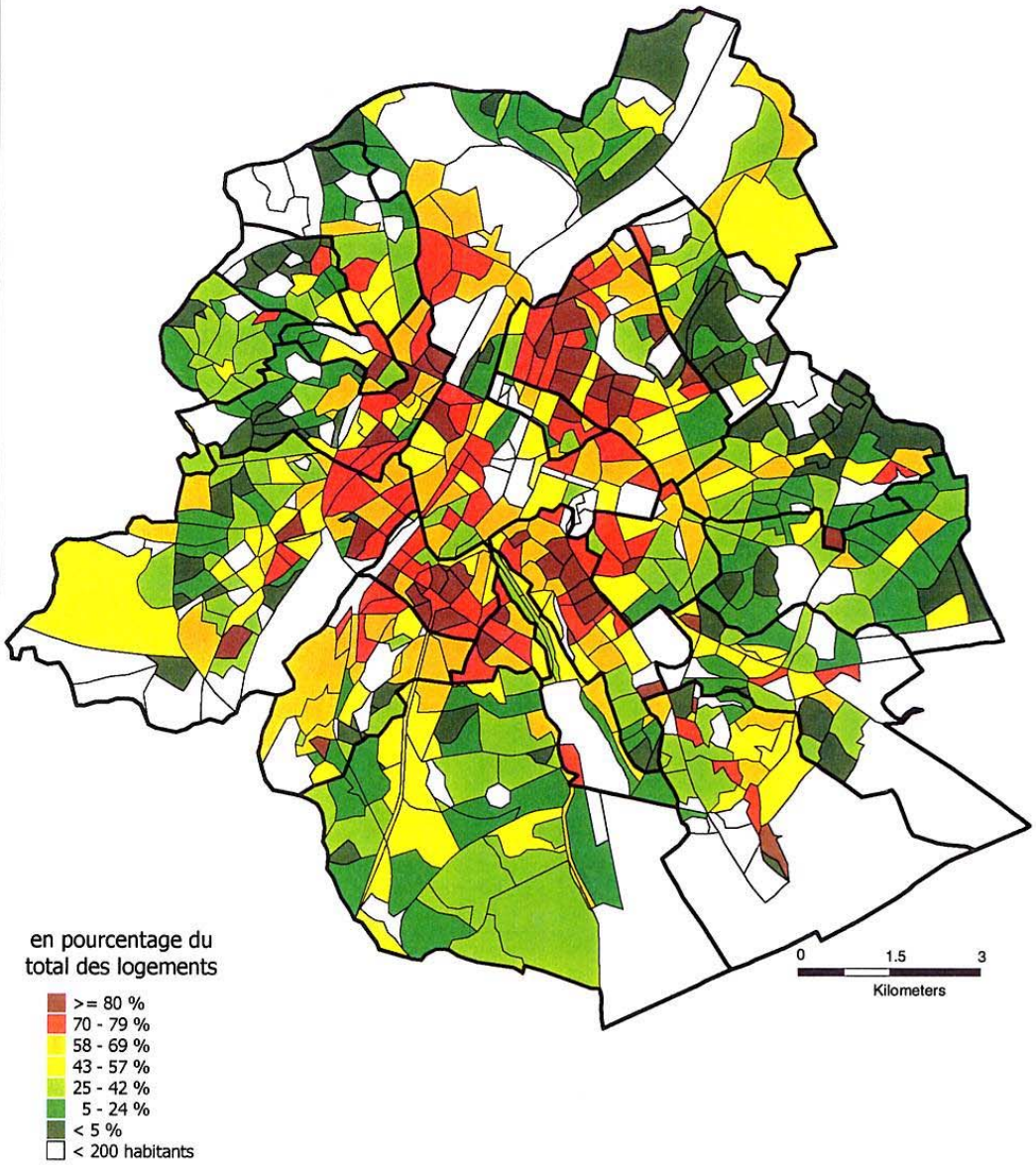

moyenne par secteur: 43,3 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 42,1 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Surface moyenne par logement (carte 21)

La carte représente la surface moyenne des logements par secteur statistique en 1991. Il s'agit de la surface habitable, à savoir la surface de la pièce de séjour, des chambres à coucher et de la cuisine. La salle de bains, les halls, couloirs, caves et greniers ne sont pas pris en compte. La surface a été calculée par les ménages eux-mêmes, ce qui met en doute l'exactitude des données. Les résultats sont néanmoins fiables lorsqu'on travaille avec des moyennes par secteur et lorsqu'on fait des comparaisons avec d'autres secteurs. Les petits logements vont souvent de pair avec une surpopulation, surtout en ce qui concerne les grandes familles d'origine immigrée. La surface habitable est en moyenne de 34,5 m^2 par habitant tandis que la surface habitable moyenne par logement par secteur à Bruxelles est de 75 m^2. Les valeurs oscillent entre 48 m^2 (logement d'étudiant autour la faculté de médecine de l'UCL) et 125 m^2 (Putdaal à Woluwé-Saint-Pierre).

Le nombre de logements répertoriés à Bruxelles a diminué entre 1981 et 1991 de 59 000 unités alors qu'en réalité ce nombre a augmenté de 6 313 unités (Tableau 17). Par contre, en Flandre ce chiffre a augmenté de 180 000 et en Wallonie de 27 000 (Goossens e.a., 1997, p.21-22).

Tableau 17: Evolution du nombre de logements dans la Région de Bruxelles-Capitale

Région de Bruxelles-Capitale	**1981**	**1991**
nombre de logements	453 674	394 468
Mobiles	89	118
non répertoriés	15	65 505
Total	**453 778**	**460 091**

Source: Goossens e.a., 1997, p.26

Le nombre de logements comptant moins de 5 pièces a augmenté entre 1981 et 1991. Le parc de logements récents comprend environ 80 % de logements avec peu de pièces. Parallèlement, la part des logements qui en comptent 5 et plus a diminué de 60 à 40 %. Le rapport entre les deux s'est inversé en 10 ans (Goossens e.a., 1997, p.24-25).

La part des logements plus petits que 55 m^2 était relativement importante en 1981 et comptait même plus d'unités que la catégorie moyenne, 55-84 m^2 (respectivement 38,9 % et 36,6 %). Cette catégorie est restée à peu près stable tandis que la catégorie moyenne a connu une chute de 30 %. La part des logements comprenant une surface de 85 m^2 ou plus a augmenté de 24,4 % en 1981 à 32,6 % en 1991 mais cela reste néanmoins loin en dessous de la moyenne nationale (46,6 %) (Goossens e.a., 1997, p.25).

Entre 1981 et 1991, la surface habitable moyenne par habitant a tout de même diminué dans la majorité des quartiers pauvres, ce qui témoigne d'une progression de la surpopulation des logements dans ces quartiers.

Tableau 18: Surface des logements,
Région de Bruxelles-Capitale, Recensements de 1981 et 1991

surface	1981			1991		
	Nombre de logements	**%**	**% cumulé**	**Nombre de logements**	**%**	**% cumulé**
moins de 35 m^2	45 203	11.7	11.7	39 817	10.1	10.1
35-44	41 880	10.9	22.6	41 778	10.6	20.7
45-54	61 720	16.0	38.6	67 040	17.0	37.7
55-64	64 003	16.6	55.2	41 492	10.5	48.2
65-84	79 158	20.5	75.7	77 580	19.7	67.9
85-104	46 001	11.9	87.7	58 997	15.0	82.9
105-124	19 128	5.0	92.6	37 669	9.5	92.4
125 et plus	28 455	7.4	100.0	30 095	7.6	100.0
surface inconnue	68 126					
total de logements privés	**453 674**			**394 468**	**100.0**	

La carte montre que c'est dans les vieux quartiers de la ville centrale et de la première couronne que l'ont trouve les surfaces moyennes les plus faibles (moins de 60 m^2) surtout dans les quartiers ouvriers. Elles reflètent le niveau de revenus et les conditions de logement des ouvriers de l'époque. Les lieux de résidence de ceux-ci ainsi que leur position sur le marché du travail bruxellois ont été repris par les immigrés depuis les années soixante.

Les quartiers ouvriers du 19ème siècle se caractérisent par de très petits logements situés dans des impasses ou par de petits appartements ou chambres d'ouvriers (appelés "quartiers") dans des grands immeuble de 2 à 5 étages. Certes, de nos jours, ils abritent moins de personnes qu'au siècle passé et sont mieux équipés. De plus, certaines anciennes maisons de maître ou bourgeoises ont été subdivisées en appartements. Elles ont dès lors la même fonction et la même apparence que les "quartiers" encore existants.
Les valeurs les plus basses se retrouvent à nouveau dans les quartiers d'immigrés et dans les secteurs de logements sociaux où, pour des raisons budgétaires, on a réduit les surfaces (exemples la Cité Modèle à Laeken, Gibet à Evere). Il n'existe qu'un secteur de logements sociaux où la surface habitable moyenne dépasse la moyenne régionale (secteur A721, l'avenue Courtens à Schaerbeek où il s'agit en majorité de logements sociaux conçus pour la vente).

Carte 21: Surface moyenne par logement

Région de Bruxelles-Capitale

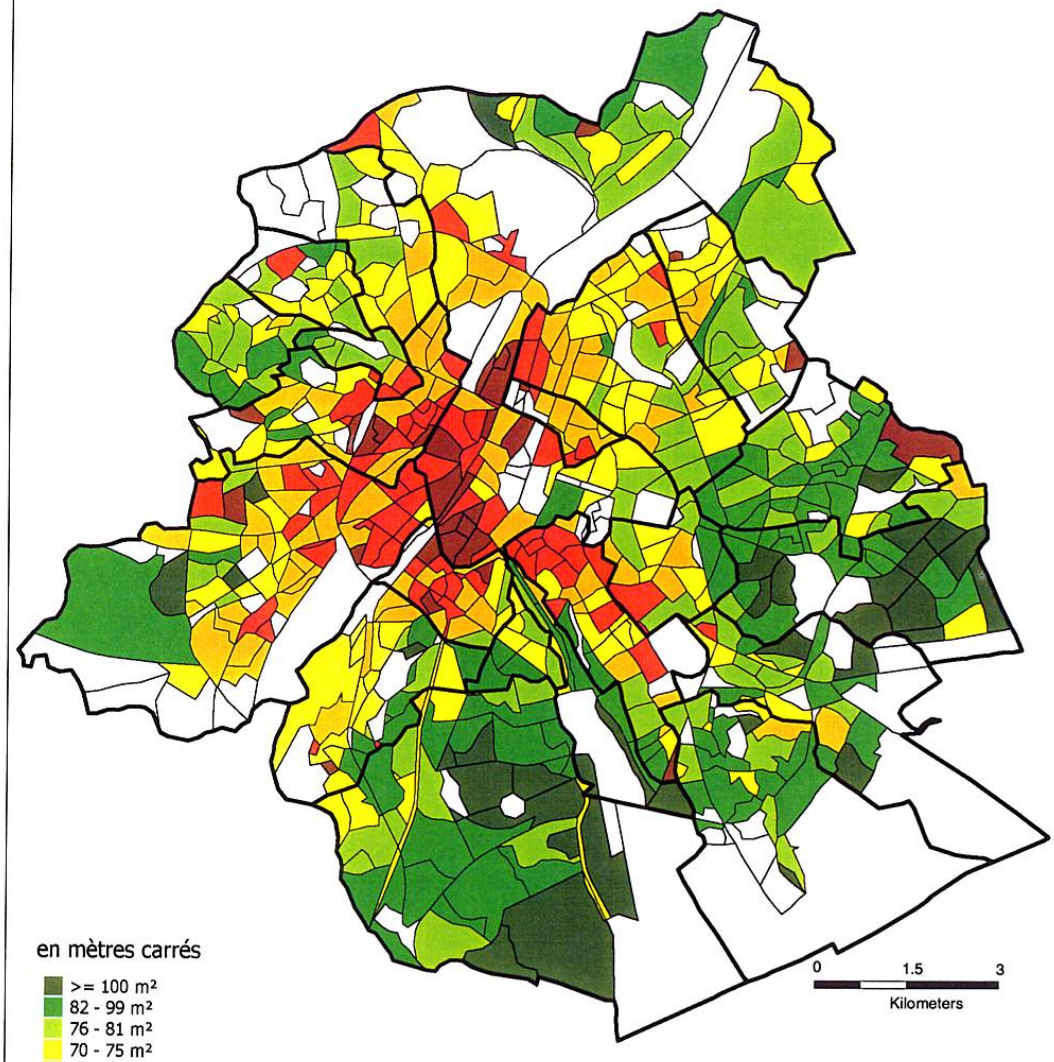

moyenne par secteur: 75 m²
moyenne de Bruxelles-Capitale: 75 m²

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Appartements locatifs (carte 22)

La carte représente la proportion d'appartements loués dans le total des logements. La location implique que le logement est loué par un propriétaire à un locataire (le nombre de mises à disposition gratuites par la famille ou par des entreprises est négligeable). Un appartement implique qu'il y ait au moins deux logements dans le bâtiment en question avec un accès commun à la rue (il y a sans doute eu des confusions à ce sujet dans les réponses au recensement des habitants de cités sociales où l'on trouve parfois des maisons unifamiliales accolées deux à deux ou trois à trois). Dans la plupart des études, on a pris en compte le nombre de propriétaires-occupants ou de locataires indépendamment du type d'habitat (maison familiale ou appartement). Le fait de restreindre l'indicateur aux appartements a pour avantage d'ignorer les locations de maisons unifamiliales (y compris les logements sociaux de ce type) offrant souvent des conditions de logement bien meilleures.

Le secteur locatif privé représente 53 % du marché immobilier à Bruxelles et est ainsi prépondérant. Les propriétaires-occupants possédaient en 1991 39 % des logements et les logements sociaux représentaient 8 % (Kesteloot, De Decker, Manço, 1997).

Tableau 19:Type de logement et titre d'occupation des logements en 1991
Région de Bruxelles-Capitale, Recensements de 1981 et 1991

absolu	propriétaire	locataire	inconnu	total
maison unifamiliale	63 564	20 272	1 573	85 409
appartement	85 505	213 389	6 435	305 629
Total	**150 292**	**235 387**	**8 789**	**394 468**
relatif	**propriétaire**	**locataire**	**inconnu**	**total**
maison unifamiliale	16.1	5.1	0.4	21.7
appartement	21.8	54.1	1.6	77.5
Total	**38.1**	**59.7**	**2.2**	**100.0**

En moyenne les secteurs bruxellois comptent 53 % d'appartements loués, ce qui est très élevé. Les valeurs maximales dépassent les 90 %. Dans la plupart des cas, il s'agit d'immeubles-tours dans des quartiers de logements sociaux. Une bonne partie des appartements loués fait partie du secteur locatif résiduel. Ce secteur locatif résiduel se situe essentiellement dans la première couronne, autour du centre de Bruxelles, et se distingue nettement des couronnes suivantes où le nombre d'appartements en location diminue en faveur des appartements occupés par leur propriétaire.

Dans la partie nord d'Ixelles, le nombre d'appartements en location est élevé parce que cette zone, située entre le centre et les universités, est surtout habitée par des isolés. L'avenue Louise concentre des personnes âgées mais aussi des étrangers temporaires, nouveaux citadins de nationalité étrangères attirés par les fonctions internationales de Bruxelles (Kesteloot e.a., 1998b).

Les logements habités par leur propriétaire se situent surtout dans le sud et le sud-est. La couronne verte (majorité de propriétaires) est entrecoupée d'îlots formés par des secteurs de logements sociaux, des vieux noyaux villageois et les voies d'accès.

Carte 22: Appartements locatifs

Région de Bruxelles-Capitale

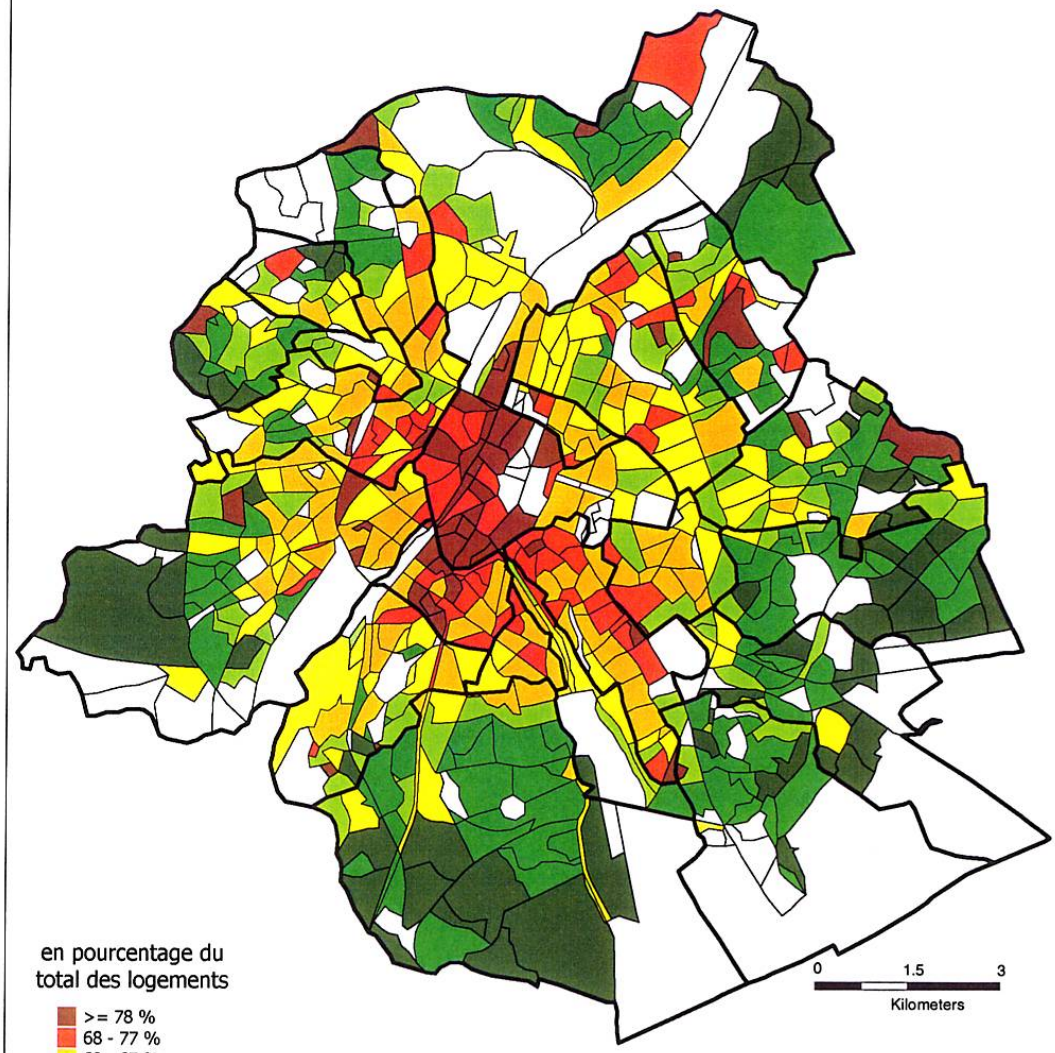

en pourcentage du total des logements

- >= 78 %
- 68 - 77 %
- 60 - 67 %
- 52 - 59 %
- 43 - 51 %
- 25 - 42 %
- < 25 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 52,6 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 54,1 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

EQUIPEMENT DES MENAGES

Lors du recensement, on a compté le nombre de logements comportant un raccordement téléphonique et disposant d'un moyen de transport. Dans le cadre de cette étude, ces éléments sont considérés plus adéquatement comme équipements du ménage plutôt que du logement. La possession d'un téléphone n'est pas qu'un aspect du confort du logement mais aussi un élément facilitant les rapports sociaux. Les ménages sans téléphone sont plus isolés et peuvent tomber plus profondément dans la précarité que ceux qui peuvent s'appuyer sur un large réseau social. Un raisonnement comparable peut se faire à propos de la possession d'une voiture. La mobilité quotidienne sur laquelle repose l'organisation de la société tend à imposer la voiture. Les ménages sans voiture sont ainsi limités dans leur vie sociale et économique. Ces équipements de communication et de transport jouent cependant un rôle moins important en ville qu'à la campagne parce que l'accessibilité des amis, des connaissances et des services est plus grande à cause de la forte densité de la population, des infrastructures et des transports en communs.

Ménages sans voiture (carte 23)

La carte représente la proportion de ménages sans voiture dans le total des ménages. 43 % des ménages vivent, en moyenne, sans voiture à Bruxelles. Les valeurs par secteur oscillent entre 8 et plus 70 %.

Tableau 20: Possession d'une voiture
Région de Bruxelles-Capitale, Recensements de 1981 et 1991

possession d'une voiture	nombre de ménages	%
pas de voiture	170 830	43,3
une voiture	184 579	46.8
2 voitures ou plus	39 059	9.9
total	**394 468**	**100.0**

Les secteurs avec un nombre limité de ménages disposant d'une voiture se situent dans le centre où une grande partie des emplois, des commerces et des services est concentrée. C'est là que se situent aussi les principaux nœuds de communications des transports en commun et un réseau de transports publics bien développé qui permettent de se passer de la voiture. Il y a également beaucoup d'isolés qui ne veulent ou ne peuvent acquérir une auto (parce qu'ils sont soit trop jeunes, soit qu'il s'agisse de personnes plus âgées mais sans les ressources nécessaires). Dans certains cas, les problèmes de parking et de congestion peuvent également décourager l'utilisation de la voiture. Il apparaît néanmoins que tout le centre n'affiche pas des valeurs élevées, mais bien les quartiers ouvriers (dans la partie occidentale de la première couronne).

La répartition des ménages sans voiture suit un modèle concentrique, ce qui illustre bien le processus de péri-urbanisation. Le modèle n'est brisé que par des cités sociales (cité Modèle à Laeken, Gibet à Evere, Foyer Forestois,...), le Campus de l'UCL ou, à l'inverse, par l'avenue Louise et quelques secteurs aux alentours de parcs urbains qui fixent une population plus moyenne (Brusilia à Schaerbeek, Reine Marie-Henriette à Forest).

Carte 23: Ménages sans voiture

Région de Bruxelles-Capitale

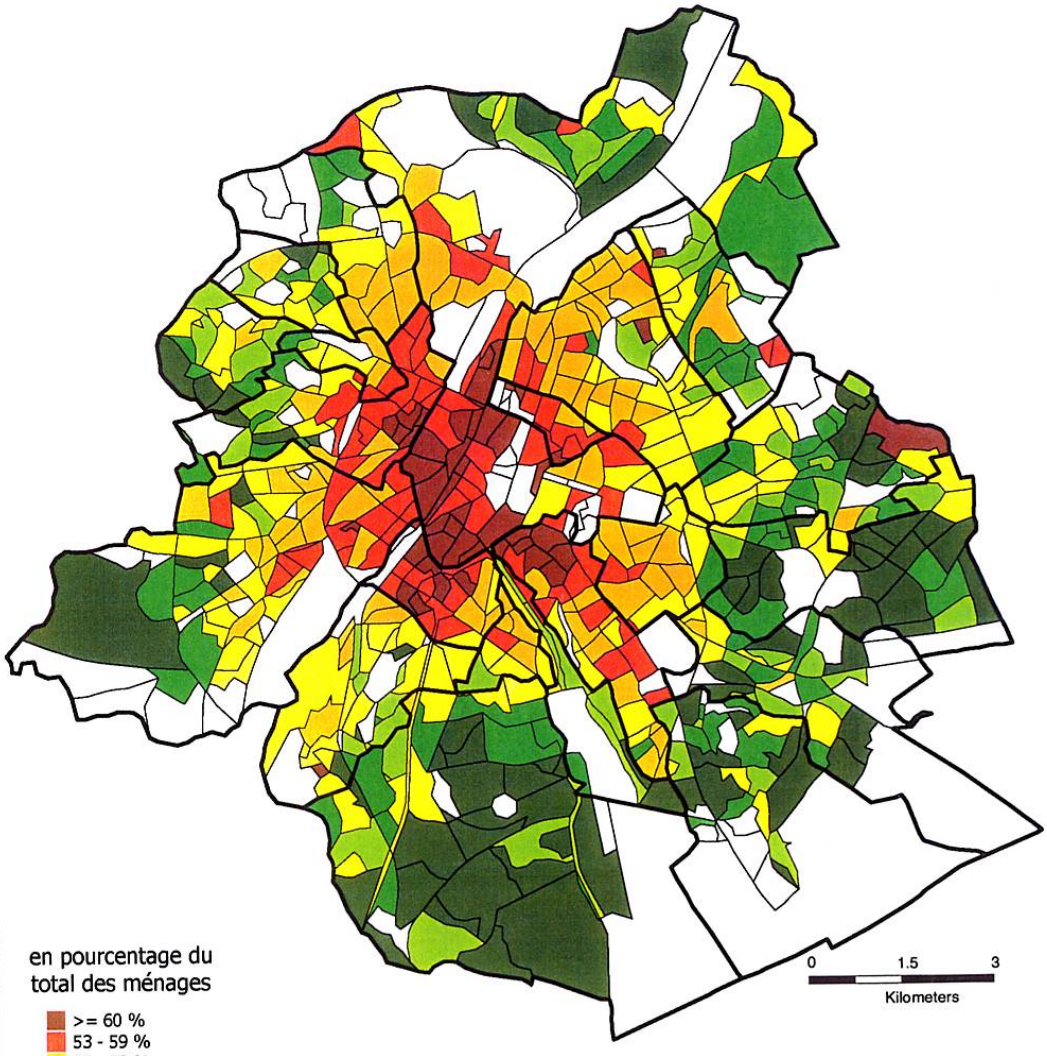

en pourcentage du total des ménages

- >= 60 %
- 53 - 59 %
- 45 - 52 %
- 37 - 44 %
- 32 - 36 %
- 25 - 31 %
- < 25 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 41,6 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 43,3 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Ménages équipés du téléphone (carte 24)

La carte représente la proportion des ménages connectés au réseau téléphonique dans le total des ménages. Il s'agit uniquement de l'équipement des logements privés et on ne considère donc pas les activités économiques (bureaux, entreprises,…). Le nombre de lignes téléphoniques par logement n'est pas plus pris en compte. En moyenne, 73 % des ménages bruxellois sont équipés du téléphone mais les chiffres varient de 36 % (rue des Commerçants près du Nord) à 91 % (Parc Albert à Ganshoren et Saint-Paul à Woluwé-Saint-Pierre).

Le modèle de répartition est fort similaire à celui des ménages possédant une voiture. Les secteurs avec le moins de téléphones sont avant tout les secteurs ouvriers. Il n'y a pas que la densité de population qui rende la communication par téléphone, dans certains cas, moins indispensable. Les cabines de téléphone public sont facilement accessibles et dans les quartiers immigrés il y a même des boutiques de téléphone (boutiques avec plusieurs cabines) où l'on peut téléphoner ou faxer à l'étranger à bon marché. Ceci est à mettre en rapport avec des stratégies de survie et un esprit d'entreprise ethnique dans ce type de quartiers. Téléphoner à partir d'une cabine revient moins cher qu'un abonnement téléphonique et des personnes entreprenantes ont investi dans ce type de cabines pour créer leur propre emploi.

La possession d'un téléphone privé est plus prononcée au sud-est et, dans une moindre mesure, dans le nord-est de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui correspond à nouveau avec la répartition des habitants aisés. Les contrastes formés par les secteurs de logements sociaux au sein de ces zones aisées ressortent moins que sur la carte précédente. La différence de coût entre un abonnement téléphonique et l'achat d'une voiture joue certainement son rôle.

Carte 24: Ménages avec téléphone

Région de Bruxelles-Capitale

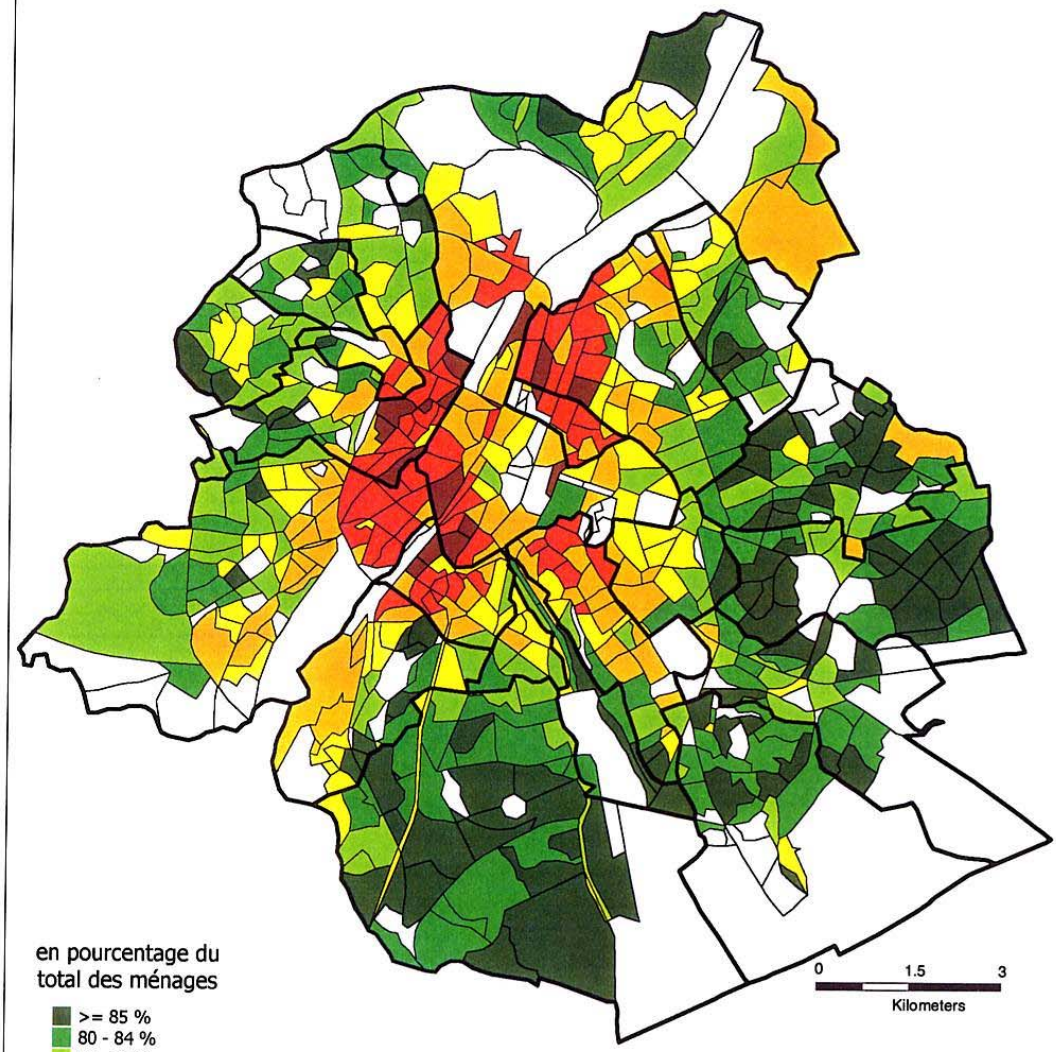

en pourcentage du total des ménages

- >= 85 %
- 80 - 84 %
- 75 - 79 %
- 70 - 74 %
- 60 - 69 %
- 50 - 59 %
- < 50 %
- < 200 habitants

moyenne par secteur: 73,5 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 73,0 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

STABILITE RESIDENTIELLE

Le recensement fournit différentes possibilités pour mesurer les déménagements. Les informations concernant l'origine ou la résidence précédente donnent la possibilité de mesurer les migrations ou la dynamique de la population. L'érosion démographique de la ville peut ainsi être cartographiée. De même, la stabilité résidentielle, c'est à dire la mesure dans laquelle les habitants ne déménagent pas, peut se mesurer par les données du recensement. Au plus les ménages sont mobiles, au plus leur intégration dans un quartier est faible. L'investissement du ménage dans le quartier est alors plus réduit. Les changements dans le recours à certains services, comme l'école des enfants ou le médecin de famille, peuvent réduire la qualité de ces services. Il est aussi plus difficile de maintenir un réseau d'amis ou de relations sur lesquels s'appuyer en cas de difficultés. En résumé, une grande mobilité résidentielle limite les possibilités des ménages de s'appuyer sur un réseau social en cas de problèmes. Etant donné que la plupart de ces réseaux sont structurés localement, les quartiers où la mobilité est très grande peuvent également y réduire les possibilités pour la population stable. Lorsqu'il s'agit de quartiers défavorisés, ce problème devient structurel car les citadins pauvres, du fait de leurs moyens financiers limités, doivent avoir plus fréquemment recours à ces réseaux sociaux. De plus, c'est souvent le signe d'une situation précaire et de mauvaises conditions de logement. La stabilité résidentielle des Belges est plus grande que celle des étrangers.

Tableau 21: Stabilité résidentielle, Région de Bruxelles-Capitale, Recensement de 1991

	population habitant depuis plus d'un an dans le même logement	**Population totale**	**%**
Belges	605 364	682 458	88.7
Etrangers	221 268	271 587	81.5
Total	**826 632**	**954 045**	**88.6**

Stabilité résidentielle (carte 25)

La carte représente la proportion des ménages qui habitent depuis plus d'un an dans leur logement dans le total des ménages. Les valeurs faibles indiquent donc des zones où beaucoup de ménages se sont établis dans l'année précédent le recensement. Beaucoup de ces déménagements sont liés au cycle de vie des ménages (c'est à dire la création d'un ménage après le départ du foyer parental, le déménagement suite à l'achat d'un bien, le déménagement vers un logement plus petit lorsque les enfants se sont émancipés).

Lors du recensement, 86,6 % de la population bruxelloise habitait depuis plus d'un an dans son logement. Les valeurs varient d'à peu près 98 % (secteurs très stables) à moins de 62 % (Jamar à Saint-Gilles).
Le centre ville est particulièrement instable du point de vue résidentiel, malgré l'absence de nouvelles constructions. C'est par contre un espace dans lequel beaucoup de jeunes s'insèrent à la recherche d'un premier logement peu onéreux; ceux-ci se retrouvent dès lors dans le secteur locatif résiduel. La grande mobilité résidentielle est également liée à la faible sécurité de logement inhérente au secteur locatif. Au plus les ménages sont pauvres au plus faible seront leurs garanties de rester dans leur logement actuel. Les problèmes de paiement,

occasionnés entre autres par la hausse des coûts du logement ou parfois la très mauvaise qualité du logement expliquent cette forte mobilité. En raison du faible pouvoir d'achat, les logements accessibles aux ménages pauvres se trouvent dans les mêmes quartiers. Ici entrent donc en compte aussi bien les déménagements ordinaires de nouveaux venus sur le marché du logement que la grande mobilité résidentielle due à la structure du marché du logement et à la position des ménages sur celui-ci. La partie la plus instable de la ville se situe au sud-est du centre, entre celui-ci et les universités, c'est à dire les espaces où il y a la plus grande concentration de jeunes isolés. Pendant les périodes de tension sur le marché locatif, on a remarqué un transfert vers les secteurs situés à l'ouest du centre-ville, précisément là où se concentre la pauvreté et où les logements sont plus abordables (Kesteloot, 1991 et De Keersmaecker, 1997, p.79).

Dans la périphérie, on trouve également quelques secteurs présentant des valeurs faibles. Elles sont liées à la construction récente de logements qui attirent logiquement de nouveaux habitants.

Des valeurs élevées, c'est à dire une forte stabilité résidentielle, vont souvent de pair avec la concentration de propriétaires-occupants, pour peu qu'ils le soient depuis plus d'un an. Le marché acquisitif est assez figé, entre autres par le coût élevé des transactions, ce qui fait que celui qui a acheté ou construit reste longtemps dans son bien. Une stabilité semblable mais plus faible se retrouve dans les meilleurs quartiers de logements sociaux parce que cette combinaison de bonne qualité et de faible coût n'existe pas dans les autres segments du marché.

Carte 25: Stabilité résidentielle
Population habitant depuis plus d'un an dans le même logement

Région de Bruxelles-Capitale

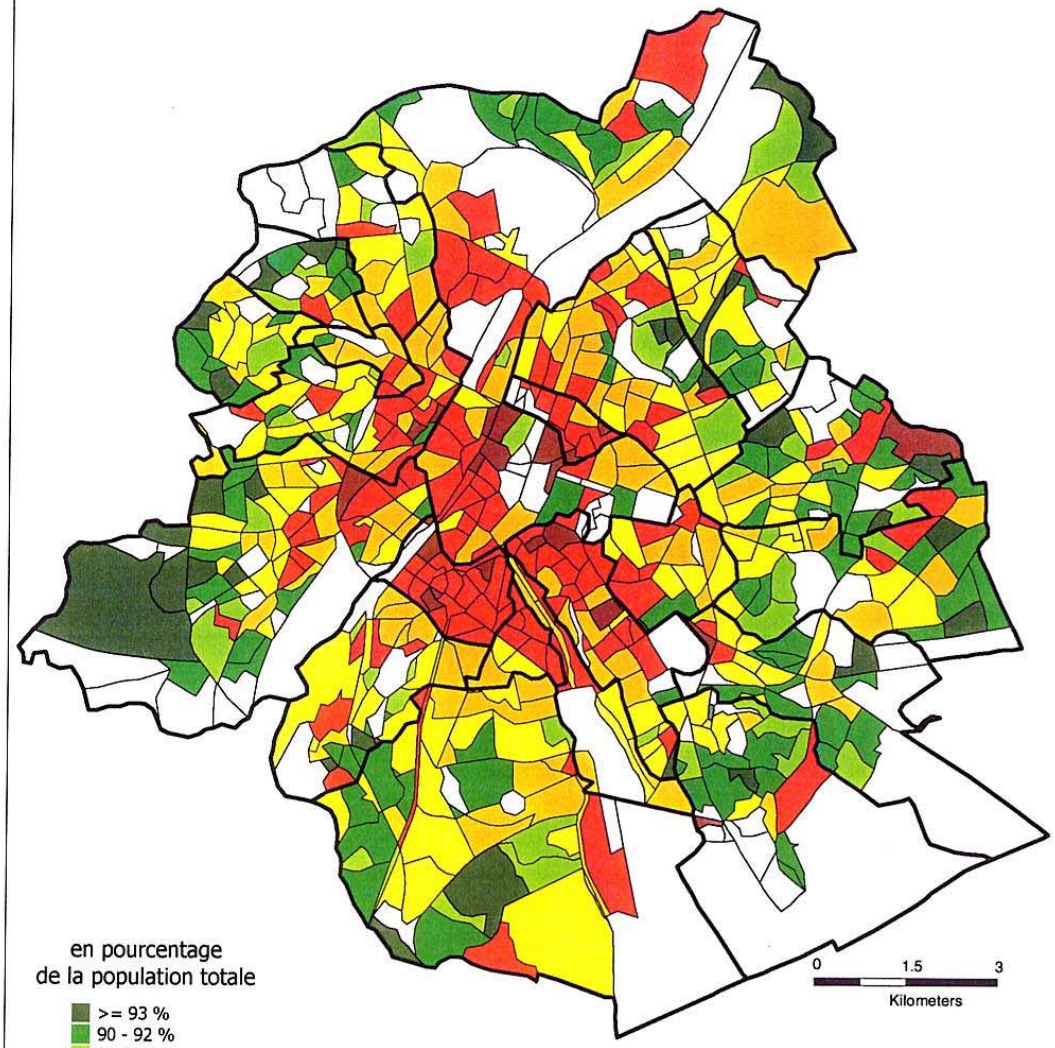

moyenne par secteur: 87,0 %
moyenne de Bruxelles-Capitale: 86,6 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

La délimitation des quartiers défavorisés

Pour pouvoir délimiter les quartiers défavorisés au départ des 23 indicateurs, il faut d'abord examiner les relations existantes entre ceux-ci. Sur cette base, on choisit les indicateurs les plus représentatifs. Pour chacun de ces indicateurs on choisit alors une valeur-seuil au-dessus ou dessous de laquelle un secteur est considéré comme défavorisé. Le nombre d'indicateurs dépassant cette valeur-seuil constitue une première mesure du degré de pauvreté et met l'accent sur le cumul de facteurs négatifs. Une seconde mesure, plus qualitative, réside dans l'analyse de la combinaison précise des indicateurs de pauvreté rencontrés. Pour terminer, une troisième carte présente la répartition des quartiers défavorisés par types. Dans ce dernier volet, on tient compte des valeurs de tous les indicateurs par secteur.

LA DEFINITION DES INDICATEURS D'EXCLUSION

La question se pose donc de définir, à partir des 23 indicateurs pertinents, une mesure adéquate de la concentration de la pauvreté et de l'exclusion dans les quartiers. En outre, il faut tenir compte du cadre spatial de référence. Il ressort de l'atlas des quartiers défavorisés en Flandres et à Bruxelles (Kesteloot, 1996b), que la plus forte concentration de pauvreté se situe à Bruxelles. Si l'on avait repris uniquement Bruxelles comme cadre de référence, on aurait calqué celui-ci sur la situation d'une grande ville. (voir p.83). En gardant le cadre spatial de la Flandre et Bruxelles, la problématique de l'exclusion est placée dans un contexte plus large.

Afin d'examiner les ressemblances et différences entre les indicateurs, on a utilisé à nouveau l'analyse en composantes principales (ACP) (voir également p.10), une fois pour la Flandre et Bruxelles et une fois pour la région de Bruxelles-Capitale uniquement. Les résultats ont été comparés.

Analyse pour la Région Bruxelles-Capitale et la Flandre

La première ACP sur les 23 indicateurs a été effectuée pour tous les secteurs de plus de 200 habitants en Flandre et à Bruxelles. Le résultat en est une répartition des indicateurs en quatre groupes. Ensemble, ces quatre facteurs représentent les trois quarts de la variance. Vu que dans la plupart des cas au moins des ressemblances partielles existent entre indicateurs, il s'agit d'un regroupement pondéré où chaque indicateur a un poids plus ou moins important dans chaque groupe. Les indicateurs similaires ont un poids plus important dans un groupe commun mais minime dans les autres groupes. Au sein d'un même groupe, les indicateurs pour chaque secteur ont des scores comparables. Les différences entre groupes sont grandes. Cela implique que chaque groupe présente un aspect différent de la pauvreté.

Tableau 22: Saturations des 23 variables pour la Flandre et Bruxelles sur les quatre premiers facteurs (varimax), (Kesteloot, 1996b)

Indicateur	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Variance expliquée
isolés	**0.927**	0.226	-0.107	0.041	**0.922**
logements sans auto	**0.889**	-0.079	-0.243	0.122	0.870
locataires d'appartement	**0.869**	0.150	0.167	0.200	0.846
chefs de ménage < 25 ans	**0.689**	-0.029	-0.149	0.239	0.555
logements avec téléphone	**-0.607**	0.319	0.320	-0.358	**0.700**
stabilité résidentielle	**-0.654**	-0.195	-0.012	-0.217	0.513
grands ménages	**-0.670**	-0.004	-0.003	0.594	0.802
surface habitable par logement	**-0.824**	0.354	0.126	-0.004	0.821
chefs de ménages mariés	**-0.921**	-0.185	0.137	0.031	0.902
universitaires	0.151	**0.891**	0.099	0.050	0.829
degré de scolarité	-0.140	**0.752**	0.154	-0.057	0.612
population active dans les services	0.286	**0.744**	0.220	-0.050	0.686
revenus par habitant	-0.247	**0.581**	0.347	-0.406	**0.684**
élèves du professionnel ou technique	-0.067	**-0.761**	-0.202	0.098	0.634
niveau primaire ou secondaire inférieur	0.054	**-0.798**	-0.226	-0.005	0.690
ouvriers (privé ou public)	-0.076	**-0.882**	-0.092	0.175	**0.824**
logements avec salle de bains	-0.197	0.228	**0.909**	-0.064	0.921
logements avec W-C et douche	0.156	0.247	**0.878**	0.080	0.863
logements avec chauffage central	-0.057	0.413	**0.807**	0.023	0.826
logements anciens	0.375	0.015	**-0.800**	0.106	0.792
logements sans confort	0.102	-0.256	**-0.934**	0.038	**0.949**
Turcs et Marocains	0.347	-0.087	-0.088	**0.789**	**0.759**
demandeurs d'emploi	0.455	-0.317	0.156	**0.632**	**0.731**
variance totale expliquée	**27.8%**	**22.1%**	**18.9%**	**8.3%**	**77.1%**

Le tableau 22 donne pour chaque groupe (appelé facteur dans la technique utilisée), le poids de chaque indicateur. Ces poids sont appelés saturations et sont en fait les coefficients de corrélation entre indicateurs et facteurs. Les carrés de ces saturations expriment ces poids en termes de parts de la variance des indicateurs (celle-ci étant réduite à l'unité). Cela permet de calculer pour chaque indicateur la part de sa variance représentée par les quatre facteurs retenus (variance expliquée). De même, on peut calculer la part de la variance totale de l'ensemble des indicateurs exprimée par chaque facteur. Cette part de variance est exprimée en pourcentages dans le tableau (variance totale expliquée).

La première dimension (facteur 1) compare les structures des ménages à leur position sur le marché du logement; le contraste entre les vieux quartiers et les zones péri-urbaines y est mis en exergue et correspond en grande partie à la concentration, respectivement d'isolés et de grands ménages (les familles d'immigrés forment une exception par leur position socio-économique). La deuxième dimension (facteur 2) mesure la position sur le marché du travail et le niveau de formation. Elle contient des indicateurs ayant trait à la population active et à la population scolaire, ce qui indique que les positions socio-économiques des ménages se maintiennent relativement bien de génération en génération, entre autres à cause de l'influence du logement sur la reproduction sociale où le contraste entre les quartiers populaires du centre et les quartiers aisés de la périphérie sont très marqués. La troisième dimension (facteur 3) regroupe des indicateurs ayant trait à la qualité du logement. Les immigrés Turcs et Marocains forment une quatrième dimension (facteur 4) qui montre un lien avec les sans-emploi.

Analyse pour la Région de Bruxelles-Capitale

L'analyse en composantes principales a été répétée pour chacun des 605 secteurs de la Région Bruxelles-Capitale. Elle s'est traduite également par 4 facteurs, représentant 86% de variance.

Tableau 23: Saturations des 23 variables pour Bruxelles sur les quatre premiers facteurs (varimax)

Indicateur	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Variance expliquée
universitaires	**0.936**	0.142	0.079	-0.003	0.903
niveau de scolarité	**0.787**	0.250	0.050	-0.174	0.715
surface habitable par logement	**0.769**	0.226	-0.515	-0.004	0.908
population active dans les services	**0.720**	0.346	0.003	-0.308	0.733
élèves du technique ou professionnel.	**-0.726**	-0.235	0.157	0.404	0.770
ouvriers (privé ou public)	**-0.770**	-0.341	0.008	0.473	**0.940**
niveau primaire ou secondaire inférieur	**-0.936**	-0.141	-0.023	0.122	0.912
logements avec salle de bains	0.407	**0.842**	-0.141	-0.227	0.945
logements avec chauffage central	0.468	**0.810**	-0.041	-0.236	0.932
logements avec W-C, douche	0.302	**0.791**	-0.243	-0.288	0.859
logements avec téléphone	0.488	**0.580**	-0.371	-0.452	**0.916**
logements sans confort	-0.400	**-0.847**	0.154	0.247	**0.963**
logements anciens	-0.020	-0.881	0.223	0.107	**0.838**
isolés	0.132	-0.112	**0.918**	-0.156	0.897
locataires d'appartement	-0.453	-0.007	**0.762**	0.129	0.802
chefs de ménages < 25 ans	0.029	-0.392	**0.691**	0.303	0.724
logements sans auto	-0.568	-0.313	**0.666**	0.176	0.895
revenus par habitant	0.491	0.398	**-0.525**	-0.467	**0.894**
stabilité résidentielle	-0.058	0.342	**-0.632**	-0.336	0.633
chefs de ménages mariés	-0.077	0.004	**-0.855**	0.400	0.897
demandeurs d'emplois	-0.519	-0.343	0.341	**0.631**	**0.901**
Turcs et Marocains	-0.363	-0.348	0.113	**0.783**	**0.878**
grands ménages	-0.144	-0.282	-0.262	**0.863**	0.913
variance totale expliquée	**29.1%**	**22.3%**	**19.8%**	**14.8%**	**86.0%**

Le facteur 1 est essentiellement composé par des variables concernant l'éducation et l'emploi. Le deuxième facteur synthétise la qualité du logement. Le troisième facteur correspond grosso modo aux caractéristiques des ménages et le quatrième facteur regroupe les grands ménages, les Turcs et Marocains et les demandeurs d'emplois.

Comparaison des deux analyses

Les 4 facteurs issus de l'analyse de la Région Bruxelles-Capitale expliquent un variance totale plus importante que ceux issus de l'analyse sur la Flandre et Bruxelles. Le contenu des facteurs montre beaucoup de similitudes. Pour les mettre en relief, nous avons calculé les corrélations entre les facteurs de ces deux analyses.

Tableau 24: Corrélations entre les facteurs des deux ACP

Coefficient de corrélation		Flandres et Bruxelles			
		Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4
Région Bruxelles Capitale	Facteur 1	-0.275	0.919	0.484	-0.443
	Facteur 2	-0.353	0.522	0.919	-0.502
	Facteur 3	0.929	-0.093	-0.324	0.372
	Facteur 4	0.098	-0.576	-0.434	0.872

Il y a chaque fois un facteur de l'analyse de la Région Bruxelles-Capitale qui est en corrélation étroite avec un facteur de l'analyse pour la Flandre et Bruxelles. L'ordre numérique et le poids

de chaque facteur changent parce que la structure socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale est différente et plus contrastée que celle de la Flandre.

Le facteur le plus important à Bruxelles (enseignement et emploi) vient en seconde place en Flandre et à Bruxelles. Cela veut dire que l'enseignement et l'emploi créent des contrastes socio-spatiaux plus profonds dans la Région de Bruxelles-Capitale qu'en Flandre. Le premier facteur en Flandre et à Bruxelles (caractéristiques des ménages) ne vient qu'à la troisième place dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les caractéristiques des ménages diffèrent encore entre les zones rurales et urbaines. Puisque dans la deuxième analyse on ne parle que de zones urbaines, ce facteur ne représente qu'une petite partie de la variance totale. La corrélation est un peu plus faible pour le quatrième facteur. Cela est dû au lien étroit entre immigration et chômage à Bruxelles et au fait que les grands ménages y sont presque exclusivement des familles d'immigrés (voir tableau 24).

La forte correspondance entre les facteurs des deux analyses et les saturations élevées des variables font que les facteurs obtenus pour la Flandre et Bruxelles sont également représentatifs pour la Région de Bruxelles-Capitale. En outre, la spécificité du contexte urbain est davantage mise en évidence dans l'analyse d'une région plus large que la ville elle-même. Finalement, une série de raisons pratiques nous ont également amené à utiliser les facteurs de l'analyse de la Flandre et de Bruxelles. L'avantage se situe d'ailleurs dans la comparabilité avec la situation en Flandre, ce qui met la gravité du problème bruxellois en lumière.

Quatre indicateurs principaux

L'utilisation de facteurs étant abstraite et difficile, il a été décidé de choisir l'indicateur le plus représentatif au sein de chaque groupe pour mesurer la pauvreté en Flandre et à Bruxelles. Il s'agit des indicateurs suivants:

- la part des isolés par rapport au total des ménages. Il s'agit le plus souvent de ménages à bas revenus et avec peu de protections sociales (retraités, jeunes). Cet indicateur est représentatif des quartiers de la première couronne.

- la part d'ouvriers par rapport à la population active totale. Dans les quartiers à grande concentration d'ouvriers, on remarque également un niveau de scolarité faible, des revenus modestes et plus de jeunes suivant un enseignement court (technique ou professionnel) que dans les autres quartiers. L'unique inconvénient d'un indicateur commun est qu'étant donné le caractère très tertiaire du marché de l'emploi bruxellois, le niveau d'enseignement serait un meilleur indicateur d'exclusion que le taux d'ouvriers. Ces variables sont cependant fortement corrélées (coefficient de corrélation entre ouvriers et faible instruction : 0,83; entre ouvriers et universitaires : -0,75).

- la part de logements sans confort par rapport au total des logements. Cet indicateur va de pair avec la majorité des autres indicateurs mesurant la qualité de l'habitat et concerne à nouveau les quartiers de la ville centrale.

- la part de Turcs et de Marocains par rapport à la population totale. Cet indicateur ne va pas de pair avec d'autres, sauf avec le taux de sans-emploi et les grands ménages.

cependant, tous les quartiers comptant beaucoup de chômeurs ne sont pas forcément des quartiers de concentration d'immigrés.

Aucun de ces indicateurs ne détermine en soi la présence de pauvreté et d'exclusion dans les quartiers en question. Les isolés ne sont pas nécessairement pauvres. Les ouvriers non plus, et sûrement pas lorsqu'ils ont une carrière stable et complète. Les gens riches peuvent habiter des logements modestes de même que des ménages pauvres peuvent habiter dans des logements de bonne qualité des cités sociales. Certains immigrés peuvent avoir une carrière réussie ou donner à leurs enfants de bonnes chances de gravir l'échelle sociale. Mais lorsqu'on remarque dans un même secteur simultanément beaucoup d'isolés, d'ouvriers, de logements vétustes et d'immigrés, il y a beaucoup de chance pour qu'il soit pauvre.

Le dernier indicateur est d'une nature différente des trois précédents, puisqu'il n'implique pas à la fois le problème et sa solution. Il est logique que l'exclusion puisse être combattue par les réseaux de solidarité entre ménages et par une meilleure répartition des ressources publiques, lorsque ces réseaux diminuent à cause de l'augmentation de l'isolement social. La démocratisation de l'enseignement, la politique de formation et de l'emploi peuvent apporter des solutions aux difficultés présentes et futures sur le marché du travail pour les sans-emploi et les jeunes qui ne trouvent aucun avenir à l'issue de leurs études. De meilleures infrastructures collectives dans les quartiers défavorisés, la rénovation des logements existants, l'extension du secteur locatif social, une régulation des prix des logements et une meilleure gestion des surfaces habitables par rapport à la dimension des ménages peuvent endiguer les effets de l'exclusion et de la pauvreté. Mais l'origine et l'histoire migratoire des Turcs et Marocains (ou d'autres immigrés) ne peuvent être changées. Contrairement aux autres, ce quatrième indicateur ne présente pas de solutions en soi, sauf l'idée aussi simpliste que saugrenue d'éloigner les immigrés des quartiers défavorisés. Mais dans ce cas, on pourrait tout aussi bien obliger les jeunes à retourner habiter chez leurs parents et à s'en occuper lorsque ceux-ci ne sont plus en mesure de se prendre en charge eux-mêmes. Les sans-emploi pourraient aussi être mis au travail obligatoirement à n'importe quelle condition ou simplement rejetés ou on pourrait encore détruire les logements inadaptés sans se soucier de leurs habitants. Au contraire, lorsque l'accès aux services sociaux sera aussi aisée aux immigrés qu'aux Belges, lorsqu'ils ne seront plus discriminés sur le marché du travail et que leurs enfants auront autant de chances que les autres de suivre un enseignement de qualité et d'habiter décemment dans un logement adapté à la taille du ménage et à un prix abordable, la pauvreté lié à cet indicateur disparaîtra.

Trois indicateurs accessoires

Trois indicateurs peuvent difficilement être placés dans un des quatre groupes, puisqu'ils présentent des corrélations relativement élevées sur plusieurs facteurs à la fois. Comme leur signification est très liée à certains aspects de la pauvreté, ils sont par conséquent impliqués dans l'analyse. Il s'agit des indicateurs suivants:

- le revenu imposable moyen par habitant. C'est un indicateur plus qu'évident pour détecter les quartiers défavorisés.

- la part de demandeurs d'emplois par rapport à la population totale. La relation entre chômage et pauvreté est évidente dans une société où les revenus sont pour la plupart acquis sur le marché du travail.

- la part de ménages avec téléphone par rapport au total des ménages. Cet indicateur ne détermine pas seulement un aspect du confort. Un taux faible est aussi un signe d'exclusion sociale. Les ménages isolés peuvent tomber plus bas dans la pauvreté que ceux qui peuvent s'appuyer sur un réseau social développé.

La définition des valeurs-seuils

Afin d'obtenir une identification simple et aisée des quartiers défavorisés, on a choisi pour chaque indicateur principal et accessoire une valeur-seuil au delà ou en dessous de laquelle le secteur peut être classé comme défavorisé. Ces valeurs ont été déterminées de telle manière qu'à peu près 15% des secteurs de Flandre et de Bruxelles dépassent cette valeur, tout en tenant compte d'une bonne connaissance de terrain à Bruxelles. La part des secteurs de la Région de Bruxelles-Capitale qui dépassent cette valeur est indiqué entre parenthèses. Les valeurs-seuils sont définies de la manière suivante:

- % d'isolés >= 40% (72%)
- % d'ouvriers >= 45% (13%)
- % de logements sans confort >= 25% (22%)
- % de Turcs et Marocains >= 5% (32%)
- revenu moyen par habitant < 250 000 BEF (34%)
- % de demandeurs d'emplois >= 15% (35%)
- % de ménages avec le téléphone < 70% (30%)

LA DELIMITATION DES QUARTIERS DEFAVORISES

Il n'existe en soi, aucun indicateur unique permettant de déterminer une concentration de pauvreté. C'est pourquoi on tient compte du nombre d'indicateurs dépassant la valeur-seuil dans chaque secteur. Les secteurs remplissant au moins quatre critères sont considérés comme défavorisés parce que dans ce cas au moins un des indicateurs principaux est d'application. Le nombre d'indicateurs ou critères pour lesquels le seuil est dépassé donne le degré d'exclusion.

La première carte de synthèse montre la répartition spatiale de l'exclusion sur base du nombre de critères pour lesquels le seuil est dépassé. Cette carte de synthèse est additive, dans le sens où elle rend compte du nombre de dimensions de pauvreté. Cet exercice sélectionne 178 secteurs défavorisés. Cependant, deux secteurs peuvent difficilement être considérés comme défavorisés. Ils parviennent à dépasser quatre valeurs-seuils à cause de caractéristiques spécifiques non liées à la pauvreté. Il s'agit du Campus universitaire de l'UCL à Woluwé-St-Lambert (A87) (étudiants résidant sur le campus) et Hôpitaux à Ixelles (A652) (présence de deux hôpitaux comprenant sans doute des patients inscrits comme résidents). Les analyses qui suivent et les cartes concernent, sauf exception mentionnée, 176 secteurs défavorisés de Bruxelles.

Les secteurs où au moins trois valeurs-seuils sont franchies, sont repris sur la carte 26. Les quartiers défavorisés sont tous situés, à quelques exceptions près, dans la première couronne et le long de l'axe industriel, au sud. Les exceptions se retrouvent presque toutes dans des secteurs de logements sociaux, que ce soient des immeubles-tours ou des cités-jardins.

Carte 26: Secteurs défavorisés: degré de pauvreté

Région de Bruxelles-Capitale

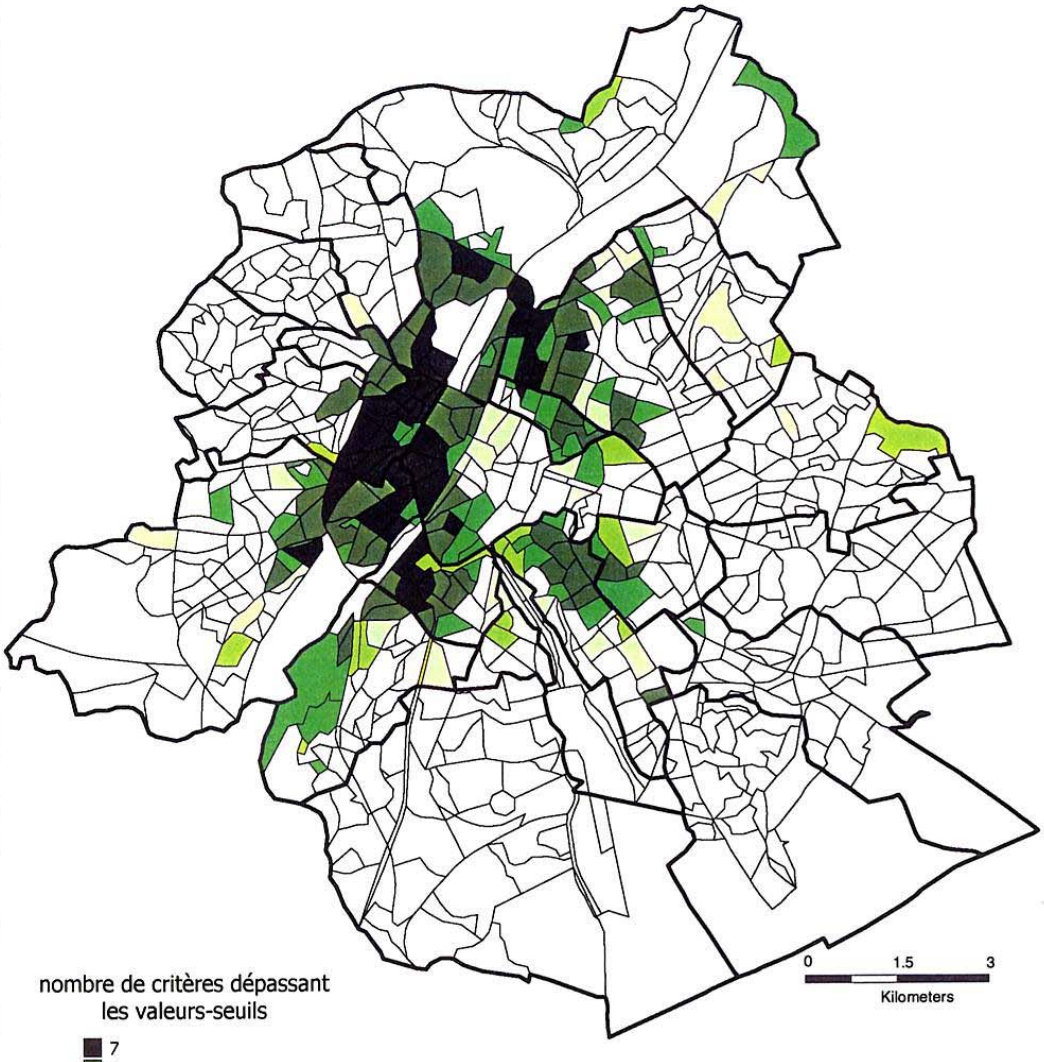

nombre de critères dépassant les valeurs-seuils

- 7
- 6
- 5
- 4
- 3
- < 3 of < 200 habitants

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS et statistiques fiscales 1994, INS

Cartographie: T. Roesems

Tableau 25: Les secteurs défavorisés de Bruxelles selon le nombre de critères dépassant les valeurs-seuils, Kesteloot 1996b

nombre de critères	nombre de secteurs	population	% total	% cumulé	ménages	% total	% cumulé
7	43	89 316	9,4	9,4	35 812	9,1	9,1
6	65	150 703	15,8	25,2	66 892	17,0	26,0
5	*50	76 524	8,0	33,2	37 763	9,6	35,6
4	**20	26 796	2,8	36,0	13 968	3,5	39,2

* Hôpitaux d'Ixelles compris
** Le Campus universitaire de l'UCL compris

Le nombre de secteurs défavorisés ainsi que le niveau de pauvreté sont beaucoup plus élevés à Bruxelles qu'en Flandre. Neuf pour cent des ménages bruxellois vivent dans des secteurs qui accumulent 7 critères de pauvreté contre 0,04% en Flandre. Trente-neuf pour cent des ménages bruxellois vivent dans des secteurs où au moins quatre critères sont rencontrés, contre 4 % en Flandre. Le tableau 25 donne un aperçu de ces 176 (+2) secteurs défavorisés, classés en fonction du nombre de critères dépassants le seuil.

LA DIVERSITE DES QUARTIERS DEFAVORISES

Lorsque le nombre de critères rencontrés est pris comme mesure, on met en évidence le cumul des problèmes dans les quartiers défavorisés. La combinaison de ces problèmes peut s'avérer différente tant au point de vue du nombre de problèmes (lorsque tous les 7 critères ne sont pas rencontrés) que de l'ampleur des problèmes (les seuils sont tantôt à peine franchis, tantôt très largement dépassées). Cela démontre les multiples combinaisons de problèmes de pauvreté, en nombre comme en profondeur. Ces combinaisons ne sont cependant pas réparties au hasard dans la ville.

Pour cette raison, une deuxième carte de synthèse illustre la répartition spatiale des combinaisons des quatre dimensions de la pauvreté. Les couleurs des secteurs varient selon que les seuils soient dépassés pour une variable ou pour une combinaison de plusieurs indicateurs. Par souci de lisibilité de la carte, on limite ce principe aux quatre critères principaux (les 4 variables qui reproduisent au mieux les 4 facteurs de l'analyse en composantes principales). Au plus la couleur est foncée, au plus élevé le nombre de dimensions de pauvreté. La couleur indique de quelle combinaison de dimensions il s'agit. La carte indique, par conséquent, non seulement les quartiers défavorisés (ceux qui remplissent 4 critères au moins) mais aussi tous les autres quartiers pour lesquels au moins un indicateur principal dépasse le seuil.

La carte 27 montre clairement qu'un degré de pauvreté déterminé peut provenir de différentes causes. Les résultats sont rassemblés dans le tableau 26.

Carte 27: Combinaisons d'indicateurs de pauvreté

Région de Bruxelles-Capitale

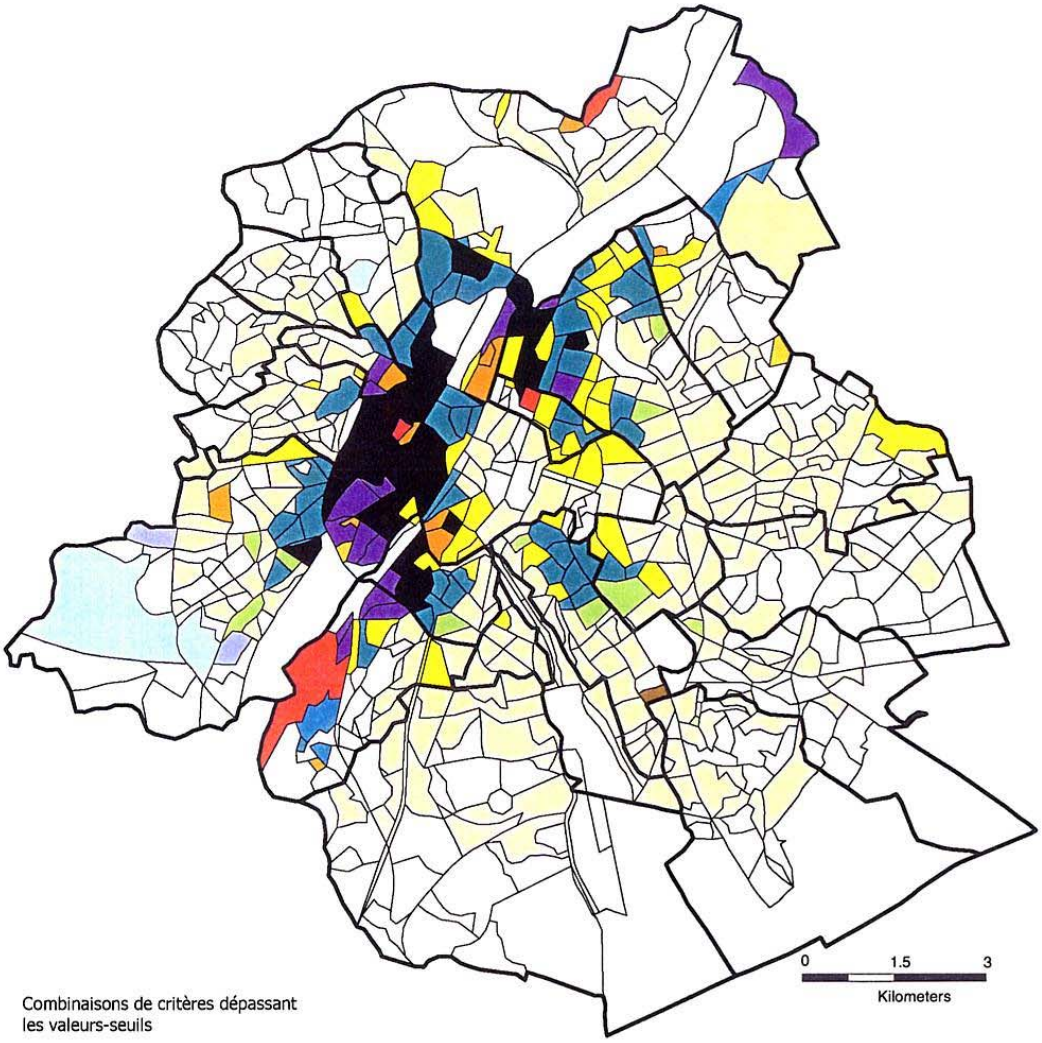

Combinaisons de critères dépassant les valeurs-seuils

- 0 ou < 200 habitants
- 1
- 2
- 3
- 4
- 12
- 13
- 23
- 14
- 24
- 34
- 123
- 124
- 234
- 134
- 1234

Critères:
1: % d'isolés >= 40 %
2: % d'ouvriers >= 45 %
3: % de logements sans confort >= 25 %
4. % de Turcs et Marocains >= 5 %

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement 1991, INS et statistiques fiscales 1994, INS

Cartographie: T. Roesems

Tableau 26: La pauvreté à Bruxelles selon la combinaison d'indicateurs

Critère	secteurs	Population	% total	% cumulé	ménages	% total	% cumulé
1234	43	89316	9.4	9.4	35812	9.1	9.1
134	52	120472	12.6	22.0	56388	14.3	23.4
234	16	31244	3.3	25.3	11418	2.9	26.3
124	11	19005	2,0	27.3	8654	2.2	28.5
123	*1	518	0.1	27.3	231	0.1	28.5

* Hôpitaux à Ixelles

Le niveau de pauvreté le plus important (1234) est rencontré dans le croissant pauvre de Bruxelles, où le nombre d'ouvriers est également le plus élevé (voir carte 8). Ce croissant s'étire vers la rue Marie-Christine à Laeken (E70-). Dans la même zone, on retrouve un certain nombre de secteurs où seul le seuil pour les isolés n'est pas dépassé parce qu'on y trouve un taux élevé de grands ménages immigrés. La Dobbelenbergstraat à Haeren (G382) appartient également à ce groupe (234) mais il n'y avait que 274 habitants en 1991 et les seuils sont à peine franchis.

La combinaison d'isolés, de logements médiocres et de Turcs et de Marocains (134) est typique au cas bruxellois. La quatrième valeur seuil (nombre d'ouvriers) n'est pas franchie à cause de l'orientation tertiaire de la ville. Les secteurs où l'on retrouve cette combinaison d'indicateurs de pauvreté (134) sont situés à la périphérie du croissant pauvre et s'étendent vers Laeken et la vallée du Maelbeek, dans la partie ancienne de Schaerbeek et de /Saint-Josse-ten-Noode caractérisée par une forte hétérogénéité ethnique et socio-économique (Kesteloot e.a.,1997b,p.174).

Les secteurs où le seuil concernant les logements sans confort est le seul qui n'est pas atteint (124) sont presque exclusivement des secteurs de logements sociaux. Dans les Marolles, on observe deux secteurs de ce type à savoir Haute-Blaes (A70-) et Pieremans (A72-). Les quartiers défavorisés périphériques de ce type contiennent des immeubles-tours comme le Peterbos à Anderlecht (A83-), Madelon à Forest (A04-), Versailles à Neder-Over-Heembeek (F930-), Picardie à Evere (A02-).

Le seul secteur qui dépasse tous les seuils sauf les Turcs et Marocains (123), est celui de la du Stade Communal à Ixelles (A34-). Les logements sociaux de ce secteur ont été construits en 1921 et 41% des logements n'y disposent même pas d'une salle de bains ou de douche. C'est un secteur cependant très stable avec peu de jeunes ménages.

Dans trois secteurs, les seuils sont dépassés en ce qui concerne les isolés et les ouvriers (12); à savoir Goujons (B332) à Anderlecht (immeubles-tours de logement social des années 70), Sippelberg (A53-) à Molenbeek et Gibet (A25-) à Evere.
Les seuils concernant les isolés et les logements sans confort (13) sont dépassés dans la périphérie de la première couronne, dans des secteurs avec peu d'immigrés et beaucoup de personnes âgées belges. La combinaison d'ouvriers et logements sans confort (23) se manifeste dans deux vieilles cités-jardins d'Anderlecht en mauvais état à savoir la Roue (A34) et le Bon Air (C71-). La combinaison d'isolés et de Turcs et Marocains (14) dans les mêmes quartiers, se manifeste autour du croissant pauvre, où le confort du logement laisse moins à

désirer. La combinaison d'ouvriers et de Turcs et Marocains (A24) se retrouve le long de l'axe industriel. On y trouve des ménages à plusieurs personnes dans de meilleurs logements, par exemple dans les habitations sociales du Val Maria (21004F94-) où des grands logements sont disponibles, dans des habitations récentes à Bollinckx à Forest (A071) et dans des secteurs rénovés tels que Saint-François (A10-) à Saint-Josse-ten-Noode et Ransfort (A03-) à Molenbeek. On trouve moins d'ouvriers et plus d'habitations anciennes (34) à Forest et à Haeren.

Les secteurs où seul le seuil des Turcs et Marocains est dépassés (4) révèlent la dispersion des immigrés en dehors des quartiers de concentration. Ils sont relativement fréquents à Evere et à Forest.

Une typologie des quartiers défavorisés

L'analyse des quartiers défavorisés peut encore être affinée. Les secteurs qui dépassent à peine les valeurs limites sont moins défavorisés que ceux présentant des valeurs extrêmes. C'est la raison pour laquelle il faut également tenir compte des valeurs exactes de chaque secteur sur les 7 indicateurs de pauvreté.

Pour mieux saisir les similitudes et les différences entre les 176 secteurs défavorisés, on les a regroupés sur base d'une analyse typologique. Cette méthode permet de classer les secteurs en un certain nombre de types, ou groupes de secteurs comparables (avec des valeurs comparables pour les 7 indicateurs) de manière à ce que les différences entre groupes soient maximisées. Cette analyse a été effectuée pour tous les secteurs défavorisés de Flandre et de Bruxelles et a produit 11 groupes ou 11 types différents de secteurs défavorisés dont 9 groupes appartiennent à la Région de Bruxelles-Capitale. Quatre types se retrouvent uniquement à Bruxelles, ce qui traduit clairement la spécificité de la problématique de la pauvreté à Bruxelles.

Les caractéristiques essentielles de chaque type ou groupe sont analysées ci-après. Pour mieux visualiser les différences entre groupes, on a établi des profils. Ceux-ci montrent les valeurs moyennes des secteurs de la Région Bruxelles-Capitale faisant partie du groupe pour chacun des 7 indicateurs. Ils sont conçus de manière à permettre la comparaison avec les autres groupes de secteurs défavorisés. Sur ces profils, la ligne zéro correspond à la valeur-seuil. Pour chaque indicateur, les valeurs maximale et minimale des 176 secteurs sont indiquées comme points de référence complémentaires. Les valeurs moyennes des secteurs des groupes concernés sont traduites en écart par rapport aux seuils et sont exprimées en une unité commune (l'écart-type des indicateurs). Pour les quatre premiers et pour le sixième indicateur (ménage d'une personne, ouvriers, logements sans confort, Turcs et Marocains, demandeurs d'emplois), un dépassement positif des seuils indique un état de pauvreté. Pour les cinquième et sixième indicateurs (revenus, logements avec téléphone) c'est un écart négatif par rapport au seuil qui indique l'état de pauvreté. La hauteur des colonnes représente l'importance de l'écart. L'analyse de chaque type met en évidence le profil prédominant. Les mêmes données sont présentées sous une forme différente dans le tableau 27, mais en tenant compte de l'unité de mesure de chaque indicateur (FB par personne pour le revenu, pourcentages pour les autres variables).

Tableau 27: Valeurs moyennes et extrêmes des secteurs par type et par indicateur, Région Bruxelles-Capitale

Type	Isolés	ouvriers	logements sans confort	Turcs et Marocains	revenus moyens (FB)	demandeurs d'emplois	téléphones
a	45	59	36	54	110 600	33	48
b	47	51	34	35	143 100	28	54
c	57	33	37	14	166 500	23	57
d	68	21	22	6	196 700	19	65
e	40	50	30	25	185 300	24	62
f	52	32	24	11	220 000	19	66
g	44	44	37	8	239 800	18	64
h	48	49	5	11	191 000	24	72
i	22	48	4	8	218 000	25	74
moyenne	50	42	29	22	177 800	24	60
minimum	22	12	1	0	92 900	11	36
maximum	80	67	60	68	314 400	38	80
secteurs non défavorisés	45	17	9	2	346 500	10	79
secteurs < 200 habitants	47	24	15	8	297 400	14	74

Source: RP 1991 et propres calculs

Carte 28: Typologie des quartiers défavorisés

Région de Bruxelles-Capitale

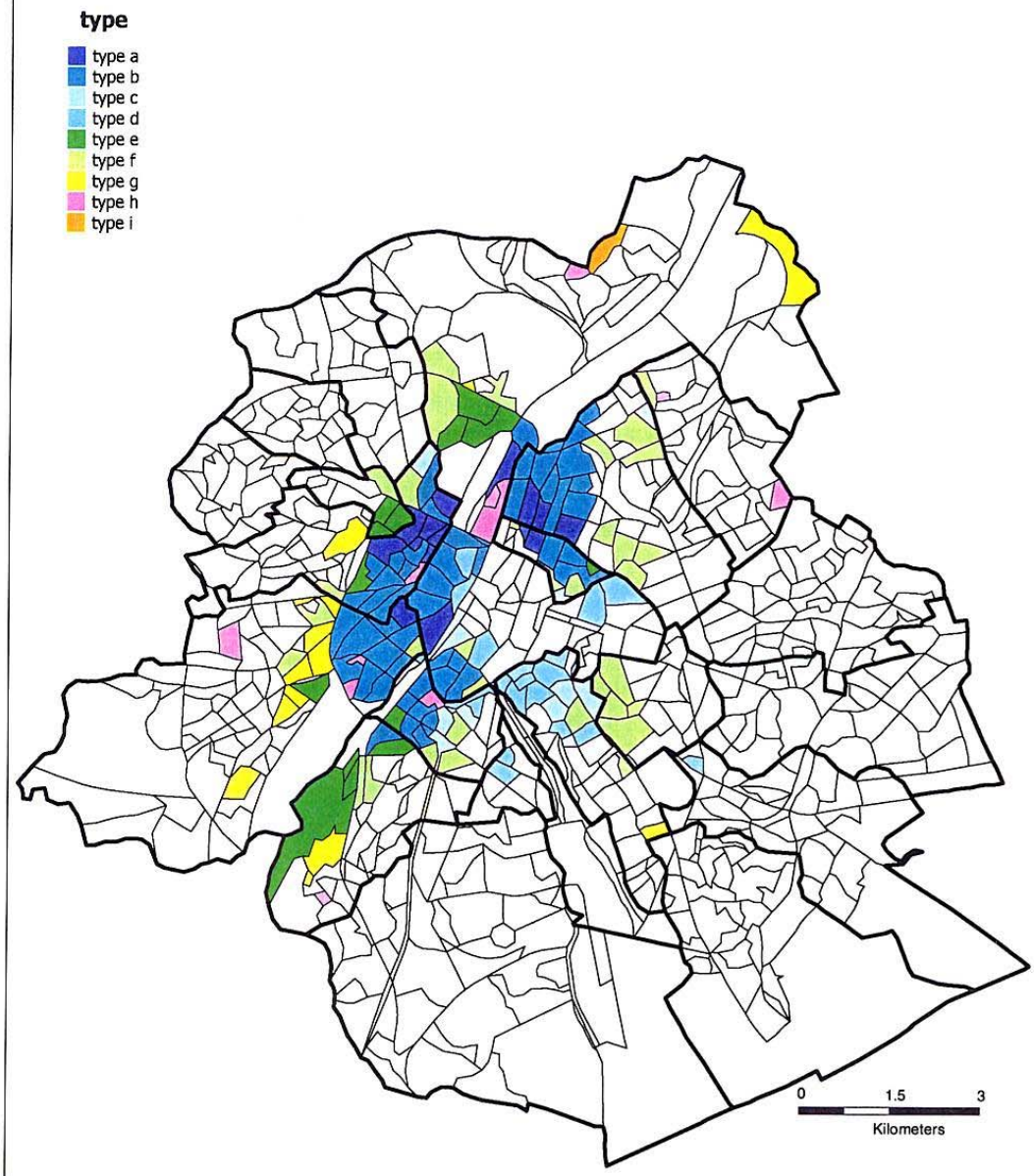

C. Kesteloot, 1998
(c) ISEG - KULeuven

Source: Statistiques fiscales 1994 et recensements 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Les quatre types spécifiques à Bruxelles sont, par ordre de pauvreté décroissante, les types a, b, c et d. Les deux premiers types témoignent de la concentration plus forte d'immigrés dans les quartiers bruxellois qu'en Flandre. Les deux autres types montrent que la concentration d'isolés est plus grande à Bruxelles qu'ailleurs. Cela indique que plus la ville est grande, plus les groupes concernés sont importants et plus ils sont concentrés dans l'espace urbain. Cette relation s'explique par le fait que la grande ville offre beaucoup plus de chances de s'en sortir à ceux qui sont tombés dans la pauvreté. Elle offre beaucoup plus d'opportunités d'obtenir des revenus (éventuellement par le marché du travail informel); les aides sociales (privées ou publiques) y sont plus développées et pour les immigrés il y a plus de chances de bénéficier de la solidarité de compatriotes présents en plus grand nombre. Beaucoup de ces différences ont à voir avec les seuils de population qui doivent être franchis pour mettre en place une certaine assistance aux ménages pauvres. L'Armée du Salut ou les Petits Riens ne peuvent pas fonctionner sur une même échelle ailleurs qu'à Bruxelles. De même le nombre d'immigrés reste souvent insuffisant dans d'autres villes pour permettre l'existence de marchés comme celui du Midi ou des Abattoirs, offrant des marchandises à bas prix (Meert, 1998).

Le type a regroupe 15 secteurs de Bruxelles, tous situés dans le croissant pauvre de la ville. Sept d'entre eux se trouvent à Molenbeek-St-Jean. Deux secteurs rencontrent 6 critères, 1 secteur en rencontre 5 et les autres satisfont à tous les critères. Le profil montre qu'en moyenne ces secteurs sont défavorisés pour tous les indicateurs, surtout pour les variables de logement sans confort (36% en moyenne), de Turcs et de Marocains (54% en moyenne), de revenus (110 578 FB en moyenne), de demandeurs d'emplois (33% en moyenne) et de possession de téléphone (48% en moyenne). La part des isolés et la part des ouvriers sont comparables avec les valeurs obtenues pour les autres secteurs, respectivement à cause de la domination des grands ménages d'immigrés et du marché du travail bruxellois orienté vers les services à 90%. Il s'agit là de la manifestation la plus complète de la pauvreté à Bruxelles.

Figure 2: profil du type a

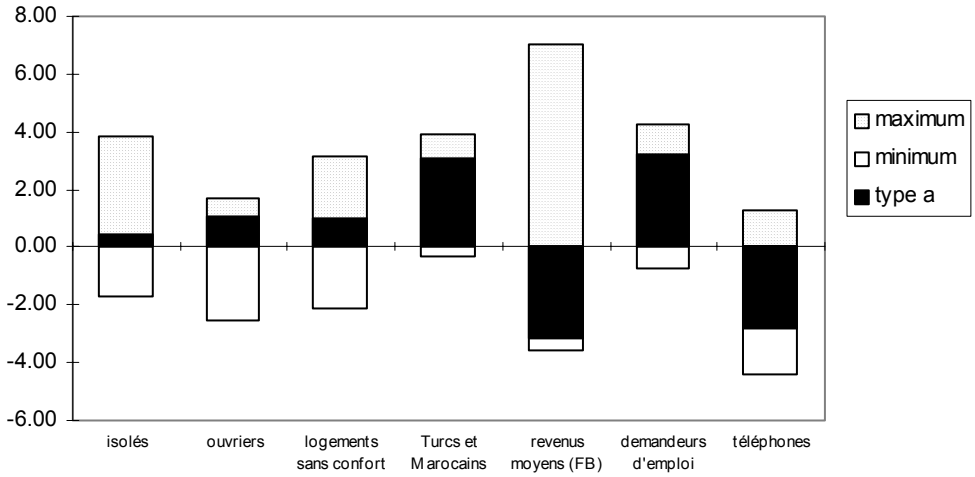

Eu égard à la prédominance des grands ménages d'une part et à l'existence de frais fixes dans le budget des ménages, indépendants du nombre de personnes d'autre part, les faibles

revenus par personne reflètent pour la majorité des ménages une situation probablement meilleure que dans les types c et d où les isolés prédominent. Cependant la forte concentration de grands ménages d'immigrés implique un problème complémentaire qui n'est pas traduit par les chiffres. En effet, le nombre très élevé d'enfants dans ces quartiers pose problème. Près de 40% de la population de ces secteurs est âgée de moins de 25 ans et plus de 80% de ces jeunes sont d'origine immigrée. L'accès à un enseignement convenable, à des équipements de loisirs adaptés, à un logement décent et à de vraies chances de travail reste hypothéqué tant que ces quartiers ne seront pas réhabilités (Kesteloot e.a., 1998a).

Le profil du type b affiche des valeurs défavorables pour les logements sans confort (valeur moyenne 34%), les revenus (143 135 FB en moyenne), les demandeurs d'emplois (28% en moyenne) et la possession de téléphone (54% en moyenne). Il s'agit de 52 secteurs exclusivement situés à Bruxelles, surtout dans les communes de Bruxelles-Ville, Molenbeek-St-Jean et Schaerbeek. Ils présentent le même profil que le groupe précédent mais avec des valeurs moins prononcées. Les isolés sont cependant plus nombreux, étant donné que la part des grands ménages décroît avec celle des Turcs et Marocains. Ensemble, ces deux types témoignent clairement du fossé entre la pauvreté à Bruxelles et celle des autres villes en Flandre. Comme les secteurs du type précédent, ils sont tous situés à l'intérieur du croissant pauvre de Bruxelles, composé de la partie occidentale de la première couronne avec ses extrémités nord et sud.

Figure 3: Profil du type b

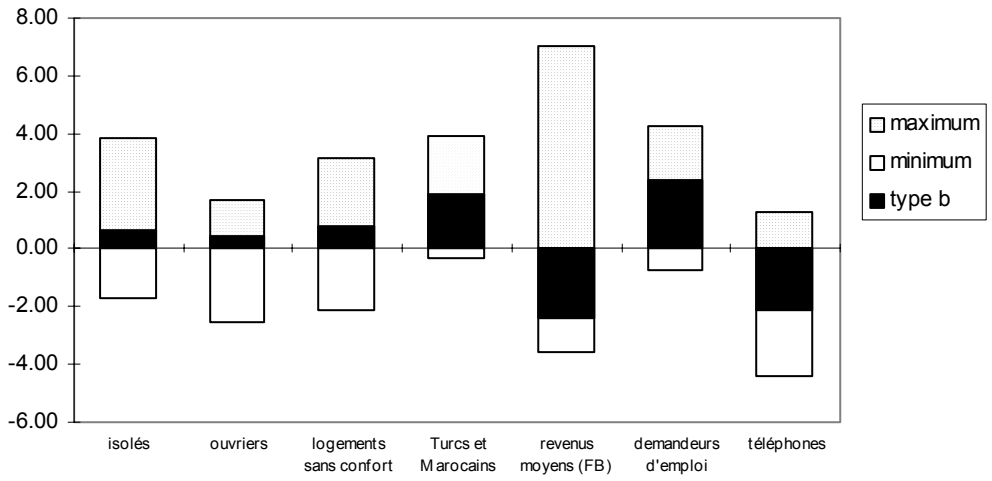

Le type c est à nouveau spécifique aux secteurs bruxellois qui satisfont 5 ou 6 critères. Ces 14 secteurs présentent des valeurs plus faibles que les deux groupes précédents mais se distinguent par une proportion plus importante d'isolés (57%) dans le centre-ville où les grands ménages immigrés sont plus rares et par une proportion d'ouvriers inférieure au seuil (33%). En ce qui concerne les revenus, ce type ressemble fort au type a et b. Lorsqu'on considère tous les critères, ce type bruxellois présente un degré d'exclusion toujours plus élevé que celui des types les plus défavorisés en Flandre. Ils sont surtout situés dans le Pentagone bruxellois et dans la partie sud-est de la première couronne où le bâti est moins ouvrier que dans les parties nord et est de la première couronne.

Figure 4: profil du type c

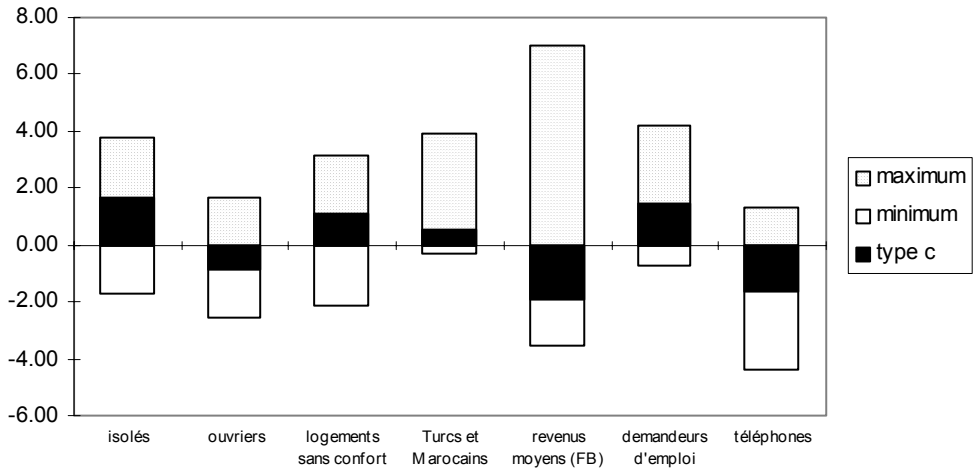

Le type d est une version amplifiée du type précédent. Il concerne 22 secteurs, toujours exclusivement situés en région bruxelloise et à nouveau dans les mêmes parties de la ville. Les valeurs des deux indicateurs significatifs du groupe précédent sont plus explicites : on trouve ici la plus forte moyenne d'isolés (68%) et la plus faible moyenne d'ouvriers (21%). En revanche, les valeurs des autres indicateurs sont plus modérées. Ce groupe présente le moins de Turcs et de Marocains (qui reste néanmoins au-dessus du seuil de 5%) et un nombre moyen de logements sans confort.

Figure5: Profil du type d

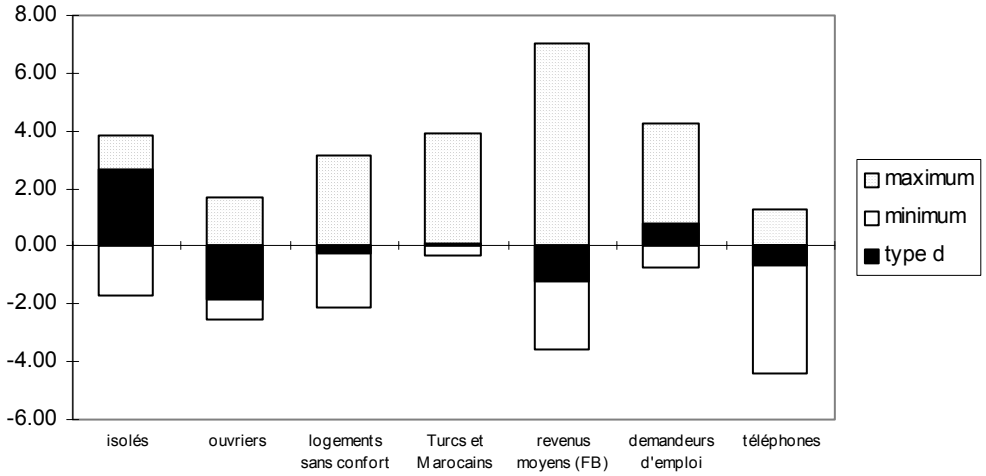

Ce type s'apparente donc géographiquement au précédent, mais la pauvreté y est moins profonde. Les types c et d apparaissent dans les mêmes parties de la ville, à l'est du croissant pauvre, dans le centre-ville, au centre de Saint-Gilles, Ixelles et dans la partie nord du quartier Léopold.

La principale caractéristique de ces deux types, à savoir la grande concentration d'isolés, n'est pas problématique en soi. Il ne s'agit pas uniquement de pauvres mais aussi de personnes âgées et de jeunes menant une vie relativement décente. La situation des secteurs de type d n'est donc pas alarmante à moins que le revenu moyen relativement bas par habitant ne pèse plus lourd que dans les quartiers avec des familles nombreuses (Kesteloot e.a., 1998 a).

Le type e n'est plus une exclusivité bruxelloise et se compose des 14 secteurs situés le long de l'axe industriel à Forest, à l'extrémité ouest du croissant pauvre à Anderlecht et à Molenbeek et dans les quartiers ouvriers de Laeken. Ces derniers sont les extensions récentes des zones de concentration de Turcs et Marocains dans le quartier Nord. Ces secteurs rencontrent le plus souvent 6 ou 7 critères. Les valeurs moyennes dépassent tous les seuils sauf pour le nombre d'isolés, mais dans une moindre mesure que les types a et b. De même, le nombre d'ouvriers (Belges et immigrés) et les logements sans confort ne sont pas loin au dessus des seuils. Le profil des secteurs de ce type montre bien que ceux-ci ne font pas partie des quartiers les plus défavorisés.

Figure 6: profil du type e:

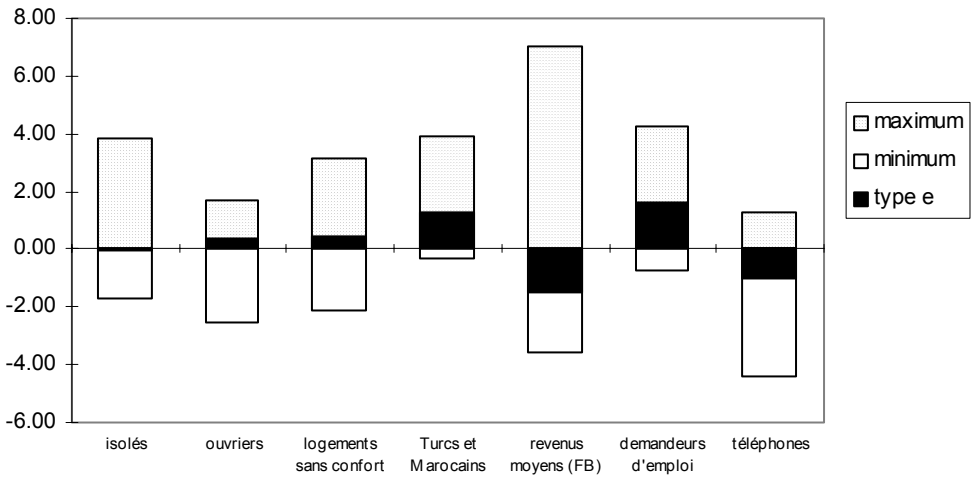

Le type f concerne 35 secteurs dans la Région de Bruxelles-Capitale. La comparaison avec le type e est intéressante : la proportion d'isolés est ici plus grande. Le nombre d'ouvriers et de logements sans confort sont en dessous des seuils.

Figure 7: profil du type f

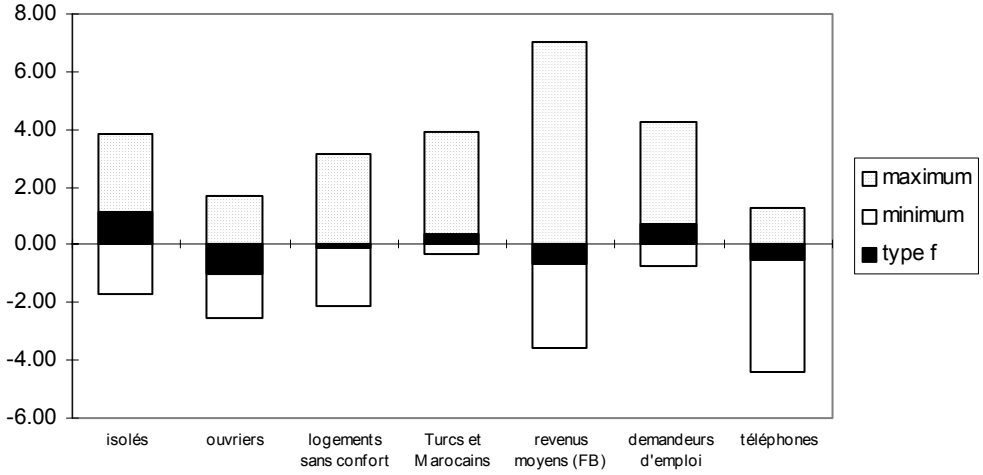

Ces secteurs se situent tous en bordure de la zone de pauvreté, en dehors des quartiers immigrés et parfois en dehors de la première couronne, ce qui reflète l'extension géographique plus limitée dans ce type. Il prédomine dans la vallée du Maelbeek, à l'est de la ville où le caractère ouvrier des logements est moins marqué à cause des caractéristiques urbanistiques d'origine, mais aussi à cause des récentes restructurations.

Figure 8: profil du type g

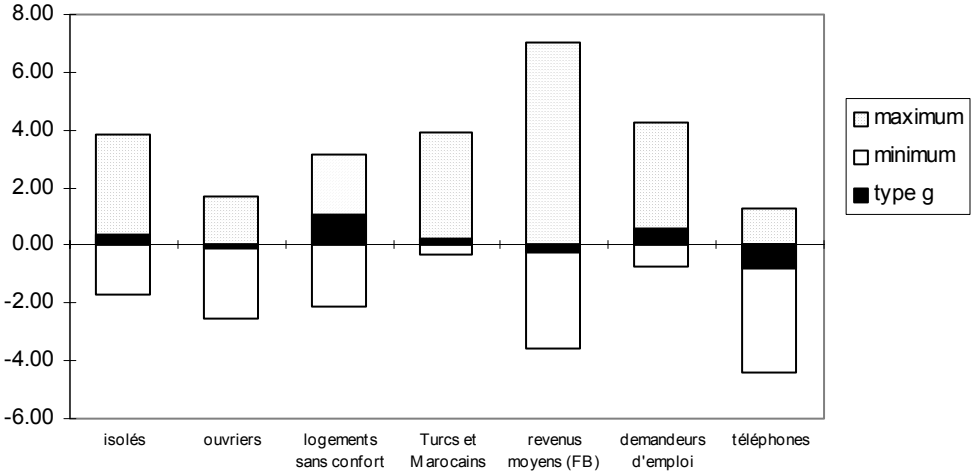

Le type g compte 13 secteurs dans la Région de Bruxelles-Capitale. La plupart du temps, il s'agit de secteurs qui rencontrent 4 ou 5 critères. Pour certains indicateurs, la valeur des secteurs concernés est tout juste à la limite du seuil. C'est le cas pour la part d'isolés et pour celle des Turcs et Marocains qui dépassent légèrement le seuil, pour la part d'ouvriers et pour le revenu moyen par habitant qui se situent juste en dessous du seuil. La pauvreté de ces secteurs est donc caractérisée par de faibles scores négatifs pour tous les indicateurs, à l'exception de la part d'ouvriers qui oscille autour de la valeur-seuil. Il s'agit en fait de cas

limites, particulièrement en ce qui concerne les revenus, les demandeurs d'emplois et les Turcs et Marocains. Ces quartiers sont situés en dehors de la première couronne, dans quelques anciens centres villageois à Anderlecht, Forest, Laeken et Haeren, mais également dans deux secteurs où l'on a construit des logements sociaux durant l'entre-deux-guerres ('La Roue' à Anderlecht et 'Volta' à Ixelles).

Finalement, il y a encore deux types de secteurs qui se distinguent par l'absence quasi totale de logements sans confort et par une faible présence de Turcs et de Marocains. Les revenus y sont, comparativement aux autres types, d'un niveau moyen; il y a cependant beaucoup d'ouvriers et de demandeurs d'emplois.

Le type h regroupe 11 secteurs marqués par du logement social. La qualité moyenne du logement est remarquablement élevée et la part de logements avec téléphone est proche de la moyenne régionale (72%). Mais pour les autres critères, les seuils sont faiblement dépassés. Il s'agit chaque fois d'immeubles-tours à appartements. La population y est plus mélangée tant sur le plan de la structure des ménages que sur le plan ethnique. Ces quartiers ont été construits après la Seconde Guerre Mondiale soit dans le cadre de la politique de lutte contre les taudis au centre-ville, soit dans le cadre de projets modernistes de logements sociaux en périphérie. La situation actuelle de ces secteurs est ici encore loin d'être dramatique.

Elle peut cependant se détériorer à l'avenir. L'architecture particulière et peu valorisée de ces quartiers, la réglementation d'attribution des logements sociaux (justement) plus sélective et la localisation relativement marginale de certains de ces projets en périphérie forment des dangers potentiels d'exclusion. Heureusement, ces quartiers ne sont pas comparables aux banlieues françaises, tant à cause de leur dimensions limitées et de leur nombre restreint.

Figure 9: profil du type h

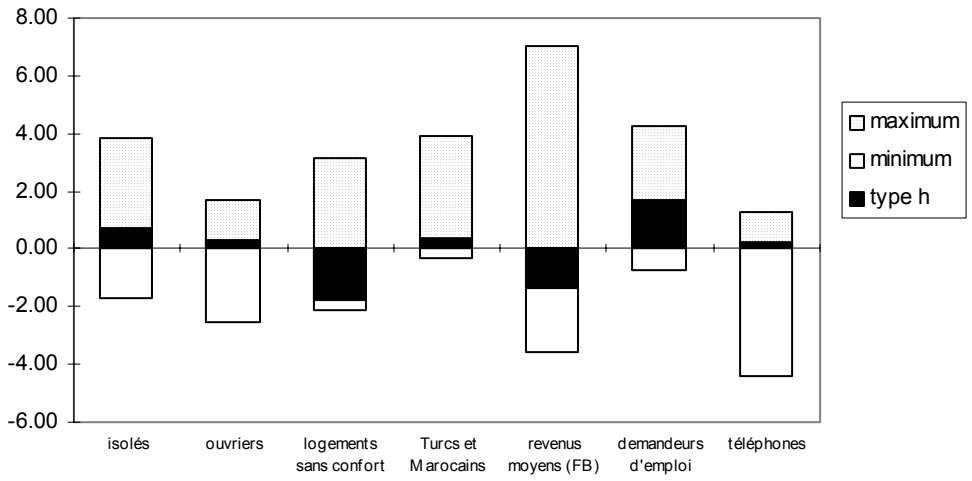

Figure 10:profil du type i

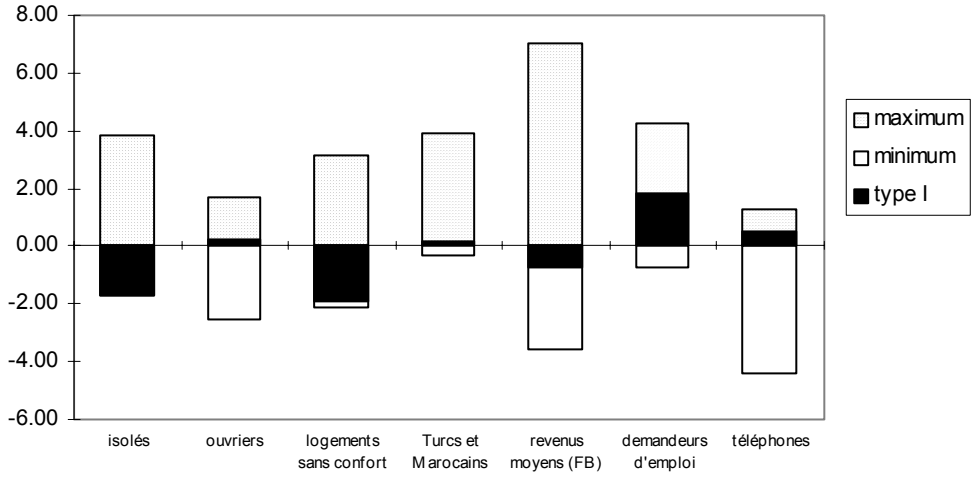

Le type i n'est rencontré que dans un seul secteur à Bruxelles: il s'agit d'un secteur de logement social des années septante à Neder-over-Heembeek (Val Maria). Ce secteur se distingue des autres par la faible proportion de personnes isolées (22%), du fait qu'il s'agit de grands logements, et par le nombre peu élevé de logements sans confort (4%). La possession du téléphone se situe un peu au-dessus du seuil (74%). Les autres indicateurs à savoir le nombre de Turcs et de Marocains (8%), le revenu moyen par personne (217 999 FB) et surtout la proportion d'ouvriers (48%) et de demandeurs d'emplois (25%) révèlent cependant une concentration de facteurs de pauvreté.

COMPARAISON AVEC LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES (COCOF)

La COCOF prévoit dans le cadre du "Programme de Cohabitation" un subside destiné à l'intégration sociale et à la cohabitation de diverses communautés locales. Pour ce faire, des zones d'intervention prioritaires ont été définies. Nous avons comparé la délimitation de ces zones d'intervention avec celle des quartiers défavorisés de la Région de Bruxelles-Capitale. La carte 29 visualise cette comparaison. En raison des contrastes importants existants au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, de nombreux secteurs de la première couronne et le long du canal ressortent dans les deux études. Il y a cependant quelques différences. La délimitation des zones d'intervention prioritaires s'est faite à partir des données du recensement de 1991 ainsi qu'à partir des données actualisées pour 1996 disponibles au niveau des secteurs. Huit variables ont été sélectionnées selon des critères qui ne sont malheureusement pas explicités dans le rapport. Le tableau 28 comporte les variables utilisées dans les deux études. Le rapport de la COCOF n'indique ni l'année de référence des variables (1991 ou 1996), ni les dénominateurs utilisés pour calculer les pourcentages. Cependant, il est possible de deviner l'année de référence en fonction de la disponibilité des données. Celle-ci est ajoutée avec un point d'interrogation en cas d'incertitude.

Tableau 28: Variables utilisées pour la délimitation des quartiers pauvres

Kesteloot	COCOF
Proportion de Turcs et Marocains (1991) >= 5%	Proportion d'étrangers hors Communauté Européenne (1996 ?)
Proportion de logements sans confort (1991) >= 25%	Proportion de logements sans confort ou avec petit confort (1991)
Proportion d'isolés (1991) >= 50%	Proportion d'isolés (1996 ?)
Proportion de demandeurs d'emplois (1991) >= 15%	Proportion de demandeurs d'emplois (1991 ?)
Proportion d'ouvriers (1991) >= 45%	
Proportion de logements avec téléphone (1991) <70%	
Revenu moyen (1993) < 250 000 FB	
	Proportion de logements construits avant 1945 (1991)
	Proportion de minimexés et d'équivalents-minimex (1996 ?)
	Proportion de diplômés de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur (1991)
	Proportion de jeunes entre 5 et 19 ans (1996 ?)

Les quatre critères principaux de notre analyse se retrouvent sous une forme quelque peu différente dans l'étude de la COCOF. Les Turcs et Marocains sont remplacés par tous les étrangers hors Union Européenne et la norme de confort des logement est un peu moins sévère. Nous indiquerons plus loin quelles implications ces différences peuvent avoir sur la délimitation des quartiers. Les variables concernant les isolés et (probablement) les demandeurs d'emplois sont identiques dans les deux analyses.

L'étude de la COCOF tient aussi compte des minimexés et équivalents-minimex, alors que nous avons tenu compte du revenu moyen par habitant. Cette variable n'était disponible qu'au niveau des communes au moment de l'étude et le taux communal est donc appliqué à chaque secteur statistique de la commune, ce qui mène à la fois à une simplification et à un étalement du phénomène. Notre atlas démontre que le nombre de logements antérieurs à 1945 est fort redondant par rapport au confort des logements. Il y a également une forte corrélation entre le nombre d'étrangers non-U.E. et le nombre de jeunes.

A partir de ces huit variables, la COCOF calcule un indice de fragilité. Celui-ci correspond à la valeur moyenne des huit variables pour chaque secteur. Si cet indice de fragilité dépasse 35%, la zone est considérée comme une zone d'intervention prioritaire. Etant donné que ces variables n'ont pas été standardisées au départ, le poids de chaque variable dans l'indice de fragilité dépend beaucoup plus de sa moyenne et de sa distribution que de son poids dans la problématique de précarité. En particulier la part des isolés pèse fort dans la détermination des quartiers prioritaires.

Tableau 29: Méthode de délimitation des quartiers défavorisés et des zones d'intervention prioritaires

Kesteloot	COCOF
quatre critères de pauvreté au moins, dans des secteurs avec au moins 200 habitants	index de fragilité (valeur moyenne de huit indicateurs) >= 35%

Nous comparons le résultat par secteur dans les deux méthodes dans la figure 11 qui présente la valeur de l'indice de fragilité (axe horizontal) et le nombre de critères dépassant les valeurs-seuils (axe vertical). Deux cent et trois secteurs obtiennent un indice de fragilité supérieur à 0.35 et sont des zones d'intervention prioritaires pour la COCOF. Ils sont visualisés à droite de la ligne verticale de la figure. Cent septante huit secteurs comptent plus de 200 habitants et franchissent les seuils de pauvreté pour au moins quatre critères. Nous les considérons comme défavorisés (à l'exception des deux secteurs avec une composition e population biaisée par les fonctions de celui-ci), et ils se situent au-dessus de la ligne horizontale.

Les trois-quarts (150) des zones d'intervention prioritaires sont également des secteurs défavorisées dans cette étude. Ils se situent dans la partie supérieure droite de la figure. Les 53 autres secteurs se retrouvent sous la ligne horizontale. Quinze de ces secteurs comptent moins de 200 habitants. Dans cet atlas, ceux-ci sont retirés de l'analyse parce que leurs valeurs relatives sont assez aléatoires.

Puisque la méthode de la COCOF part également des valeurs relatives, nous estimons qu'il n'est pas recommandé d'y inclure des secteurs comptant peu d'habitants. De plus, un des secteurs sélectionnés porte un code de secteur commençant par Z, réservé aux habitants d'une entité spatiale dont l'adresse exacte n'est pas connue. On peut se demander comment développer des mesures territoriales pour cette population ...

Il reste 38 secteurs avec au moins 200 habitants qui franchissent le seuil de l'indice de fragilité mais qui ne sont pas sélectionnés dans notre analyse (coin inférieur droit). Cinq secteurs ne franchissent aucun critère de pauvreté, trente-deux en dépassent moins de quatre et seul le secteur 'Hôpitaux' à Ixelles en franchit cinq (mais il s'agit d'und es deux secteurs que nous avons éliminés).

Ces différences résultent de la méthodologie utilisée. Les chiffres concernant la part des minimexés sont tellement faibles par rapport aux autres variables qu'ils n'ont que peu de poids dans l'indice de fragilité. Inversement, la part des isolés a un poids fort important dans

l'analyse étant donné qu'ils concernent 48,4% des ménages privés. Dans cet esprit, il eut été préférable d'utiliser des valeurs standardisées.

Figure 11: Comparaison de la délimitation de secteurs défavorisés et de zones d'intervention prioritaires

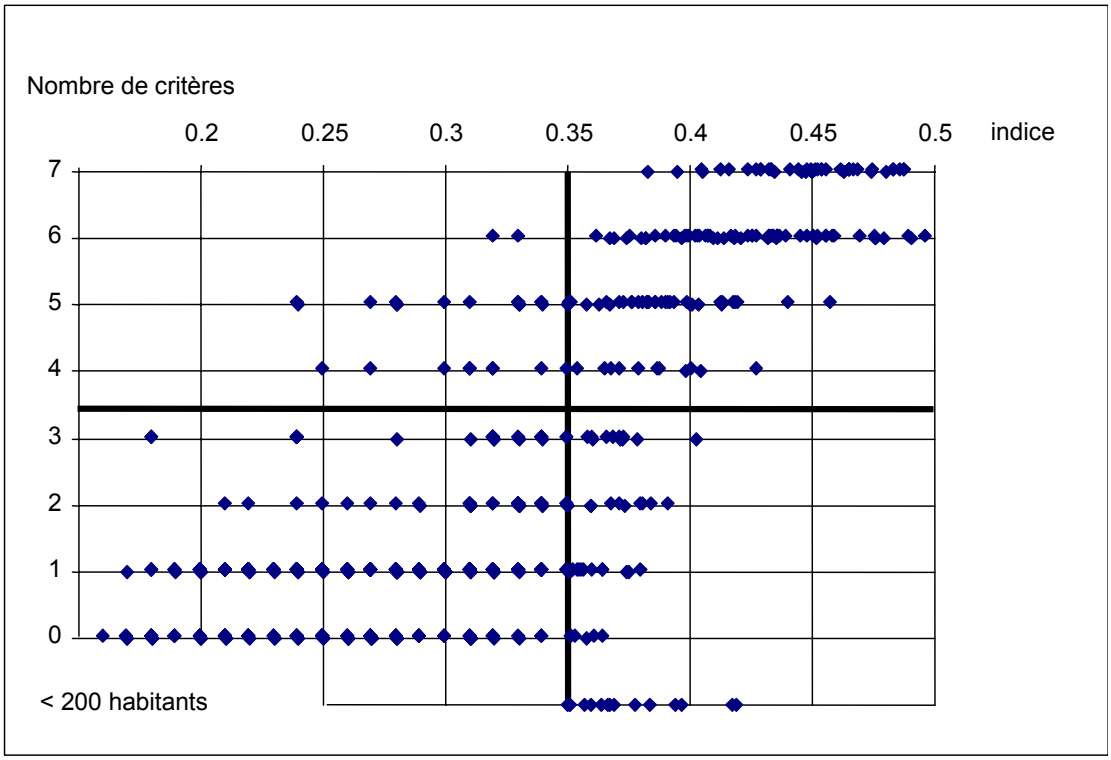

Cinq secteurs situés à d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort franchissent le seuil de l'indice de fragilité sur base du taux d'étrangers hors C.E. Mais il s'agit ici d'Américains, Japonais, Anglais et autres nationalités aisées, alors que les Turcs et Marocains y sont absents.

Finalement les secteurs Est de la chaussée de Waterloo à Uccle et Ter Bronnen à Woluwé-St-Lambert ont un indice de fragilité de 0,38. Ils remplissent respectivement un et deux critères de pauvreté. Cependant, ils ne sont pas repris sur la carte des zones d'intervention prioritaire de la COCOF. Ces secteurs sont indiqués par un point d'interrogation sur la carte 29.

Carte 29: Comparaison de la délimitation des quartiers pauvres

Région de Bruxelles-Capitale

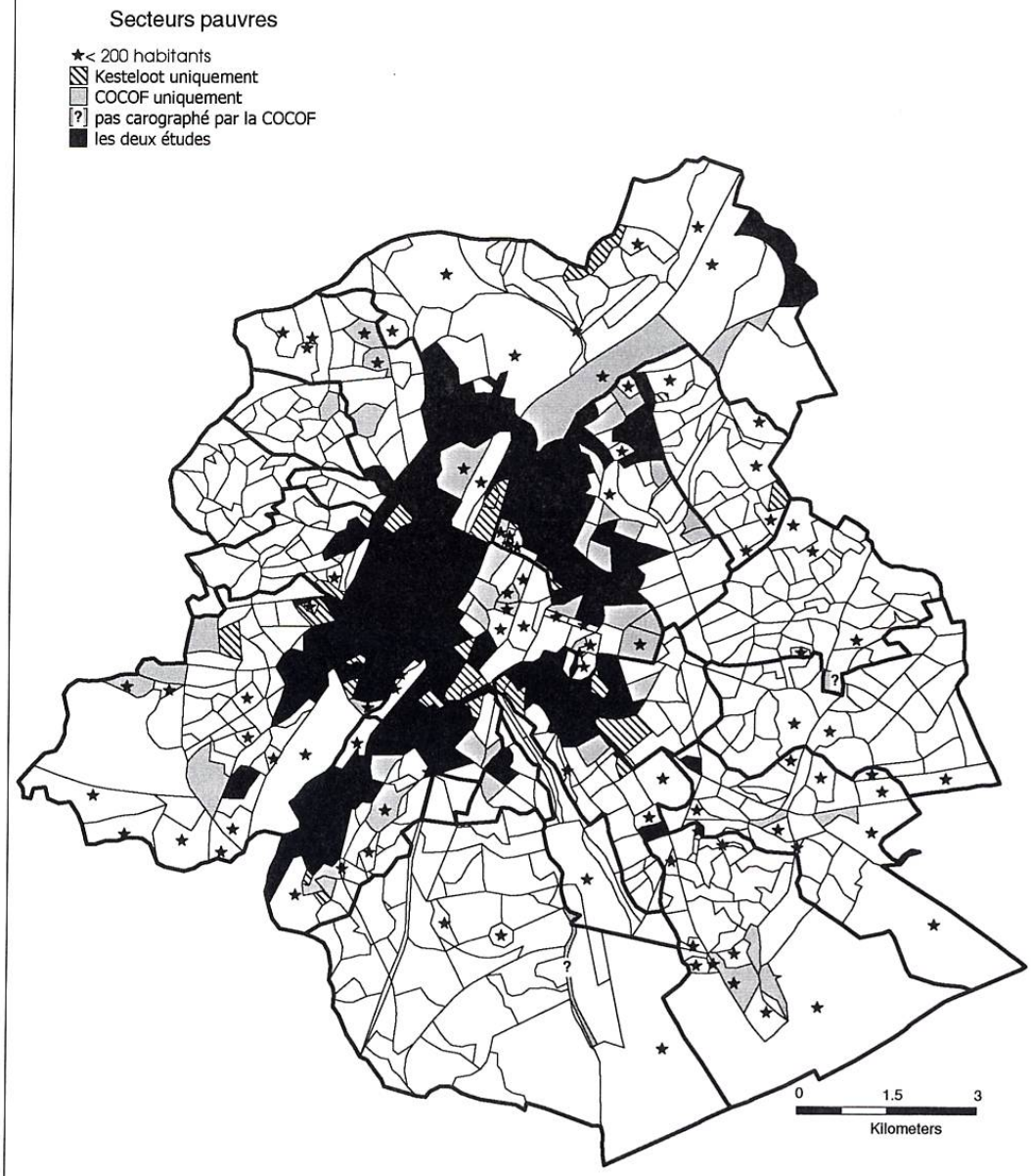

C. Kesteloot, 1998
(c) ISEG - KULeuven

Source: Statistiques fiscales 1994
et recensements 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Les secteurs situés dans le centre de Bruxelles, aux alentours de la rue de la Loi, à Etterbeek et au nord d'Ixelles ont des parts très élevées d'isolés (jusqu'à 70%), ce qui donne un indice de fragilité plutôt élevé en comparaison au nombre de seuils de pauvreté franchis. Ici aussi la standardisation des variables éviterait cet effet, ce qui n'enlève rien au fait que certains de ces secteurs constituent des cas limite (aussi le sud-ouest de Haeren). Le même cas de figure se présente à Schaerbeek et à Saint-Gilles où la part des isolés est élevée (jusqu'à 61%) en combinaison, cette fois, avec une proportion importante d'étrangers non-U.E.

Le Home à Ganshoren ne remplit aucun des sept critères de pauvreté mais dépasse néanmoins le seuil de l'indice de fragilité. Il s'agit de logements sociaux datant des années 20 dont un tiers est doté du petit confort. Le critère plus sévère de confort et la redondance due à la variable 'logements construits avant 1945' expliquent cette différence. Cette combinaison de valeurs élevées sur les logements sans confort moyen et sur les logements anciens mène aussi à un indice de fragilité élevé dans un certain nombre de secteurs à l'ouest d'Anderlecht (Neerpede et Centre), à Beekkant (Molenbeek) et dans le secteur 'Pastoor Ars' à Forest.

Le Miroir à Jette ne remplit qu'un critère de pauvreté (confort des logements) mais obtient un indice de fragilité élevé à cause de la proportion élevée de logements peu confortables (29%), de logements anciens (72%) et d'étrangers non U.E. (8%) dont un peu moins de la moitié de Marocains et de Turcs. Deux autres secteurs à Forest sont des cas limites qui ne franchissent tout juste pas un quatrième critère de pauvreté.

Il y a aussi des secteurs où l'indice de fragilité n'est pas dépassé mais qui sont néanmoins considérés comme défavorisés dans notre analyse (coin supérieur gauche de la figure). Il s'agit des 9 secteurs du type f et de 10 secteurs du type h. La différence s'explique quasi partout par le choix différent des variables de logement. Les secteurs du type h sont des secteurs de logements sociaux, pour la plupart construits après la Seconde Guerre Mondiale, qui offrent une qualité de logement relativement élevée tout en abritant relativement peu d'étrangers. Le seuil de l'indice de fragilité n'est dès lors pas franchi. Cependant dans notre analyse, ces secteurs franchissent parfois faiblement les seuils des variables communes et/ou les seuils des variables qui ne sont pas considérées dans le calcul de l'indice de fragilité (revenus moyens, ouvriers, raccordements au téléphone).

Puisque le type f est plutôt un cas limite, il n'est pas étonnant que l'on y trouve de grandes différences entre les deux analyses. Par contre, les types a et b, qui regroupent les secteurs les plus défavorisés, l'indice de fragilité dépasse partout le seuil de 35%.

Puisque la méthode de délimitation sur base du nombre de valeurs-seuils franchies est très différente de celle basée sur des valeurs moyennes, nous avons examiné l'effet que pourrait avoir le fait d'utiliser les valeurs moyennes des sept indicateurs d'exclusion plutôt que des seuils. Nous avons calculé la moyenne des valeurs standardisées (ce qui donne un poids égal aux variables) des sept indicateurs de pauvreté pour les 605 secteurs et l'avons comparée à l'indice de fragilité. La possession du téléphone et le revenu moyen étant des indicateurs de richesse, nous avons inversé la valeur standardisée de ces deux variables. Le coefficient de corrélation entre cette mesure standardisée et l'indice de fragilité est de 0,88. Il y a donc une

forte corrélation entre les deux mesures, bien que les écarts soient plus importants pour les valeurs plus faibles (figure 12).

Figure 12: Corrélation entre la moyenne des valeurs standardisée des sept indicateurs de pauvreté et l'indice de fragilité pour 605 secteurs

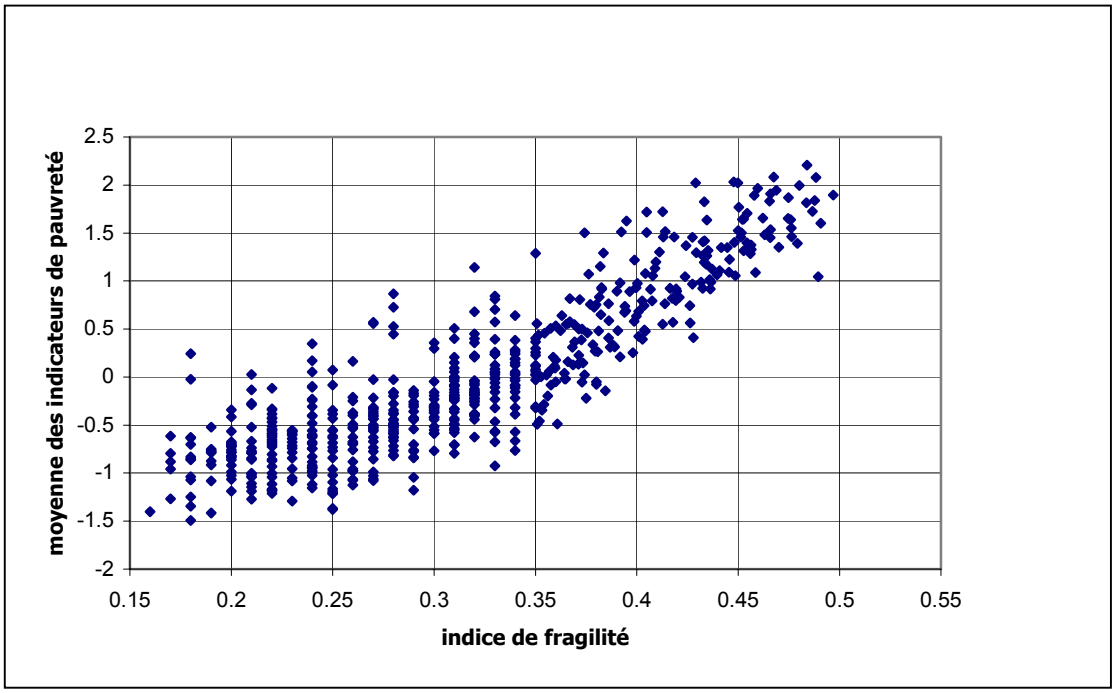

La profondeur de la dualisation socio-spatiale de la Région de Bruxelles-Capitale explique la concordance des résultats dans chaque analyse. La concentration géographique de la pauvreté dans le croissant entourant le Pentagone est perceptible dès l'analyse des 23 indicateurs de pauvreté. Mais pour pouvoir mener une politique réfléchie de lutte contre cette dualisation, il importe de différencier cette zone selon l'importance et la nature de la pauvreté et a cet effet une analyse statistique approfondie ne constitue pas un luxe inutile.

La dynamique des quartiers

LES IMMIGRANTS DANS L'ANNEE PRECEDANT LE RECENSEMENT

Les dynamiques résidentielles peuvent modifier les structures socio-spatiales décrites dans la partie précédente de cet atlas. Pour avoir une idée de leur importance en ce sens, nous analysons les caractéristiques de la population ayant immigré dans l'année précédant le recensement de la même manière que nous l'avons fait pour la population totale. On parle de migration lorsqu'il y a changement de commune. Les mouvements intracommunaux ne sont donc pas pris en compte. Cette immigration concerne donc des déménagements entre deux communes bruxelloises, l'installation à Bruxelles de ménages provenant du reste de la Belgique et l'immigration étrangère vers Bruxelles. Cette sous-population représentait au moment du recensement 9,2% des ménages. Il ne s'agit bien sûr pas de données fort récentes, mais elles permettront de démontrer que ces dynamiques s'inscrivent beaucoup plus dans le canevas socio-spatial existant qu'elles ne les modifient.

Pour ce faire nous avons calculé pour cette sous-population 15 variables qui se rapprochent autant que possible des 23 variables utilisées pour déterminer les quartiers défavorisés. Une batterie identique de variables n'a pu être calculée, puisque seules les caractéristiques du chef de ménage et du logement sont considérées. Les données ainsi obtenues ne permettaient pas de croiser certains éléments (par exemple appartements locatifs qui considèrent autant le mode d'occupation que la structure du bâtiment dans lequel est situé le logement), tandis que d'autres ne sont tout simplement pas disponibles au niveau du ménage (les variables concernant la scolarité). Par contre quelques variables supplémentaires ont été calculées pour pouvoir mieux saisir la nature des dynamiques résidentielles. On considère ainsi les séparément les Turcs et les Marocains, mais aussi les Italiens et Espagnols, puisqu'il s'agit de groupes tendant à quitter leurs quartiers de concentration d'origine ; l'âge moyen des chefs de ménage, ce qui livre une mesure approximative du stade dans le cycle de vie des ménages et du type de déménagement qui l'accompagne ; et deux variables concernant la structure du marché du logement, à savoir le logement résiduel (construit avant 1945 et sans confort) et le logement acquisitif (les ménages propriétaires-occupants au moment du recensement). Finalement on a considéré la part de ces ménages immigrants sur l'ensemble des ménages de chaque secteur, ce qui permet de distinguer les quartiers ayant une fonction d'accueil prononcée des autres. A l'échelle des secteurs statistiques, ces variables ont parfois des valeurs absolues très faibles, ce qui rend certaines valeurs relatives assez aléatoires. Les résultats pour les secteurs de quelques centaines d'habitants ne sont donc pas très significatifs, mais cela n'empêche que les structures socio-spatiales globales de la dynamique résidentielle sont bien rendues.

Cette batterie de variables a été soumise à une analyse en composantes identique à celle utilisée pour déterminer les quartiers défavorisés. Elle résulte en cinq facteurs, qui rendent ensemble près de 66% de la variance totale. Ce chiffre plus faible que le précédent s'explique par les valeurs aléatoires des secteurs moins peuplés. Cependant, la structure des résultats exprimée par la matrice des saturations se prête aisément à une interprétation cohérente.

Le premier facteur regroupe les variables reflétant la présence de Turcs et de Marocains, ainsi que du logement résiduel. La cartographie de ce facteur démontre clairement qu'il y a une consolidation de la présence des immigrés dans les quartiers défavorisés, liée comme le suggèrent les résultats à la qualité et donc au prix du logement. Toute localisation à l'extérieur de cette zone engendre des coûts de logement plus élevés, à une exception près, celle des logements sociaux situés en périphérie. La carte identifie bien les quelques quartiers de logement social accessibles aux immigrés. Il s'agit dans la plupart des cas, soit de logements sociaux situés dans des immeubles-tours, soit de logements plus anciens qui n'ont toujours pas été adaptés aux normes actuelles de confort (carte 30). La confrontation avec la répartition des Turcs et Marocains (carte 11) montre cependant que certains de ceux-ci ne comptent que très peu d'immigrés (par exemple Stade Communal à Ixelles (A34) ou La Roue à Anderlecht (A34)). Leur score élevé sur ce facteur s'explique dès lors par des valeurs extrêmes sur les autres variables représentées par ce facteur. Finalement la carte montre aussi que la partie sud du croissant pauvre, à Saint-Gilles se contracte. Cela illustre la politique de rénovation urbaine dans la commune, menée depuis la fin des années quatre-vingt.

Tableau 30: Saturations des 15 variables concernant les ménages ayant déménagé durant l'année précédant le recensement, Bruxelles sur les cinq premiers facteurs (varimax)

Indicateurs	**facteur 1**	**facteur 2**	**facteur 3**	**facteur 4**	**facteur 5**	**variance expliquée**
Marocains	0,807	-0,128	-0,095	-0,062	0,140	0,700
ouvriers	0,807	0,139	-0,091	-0,103	-0,026	0,690
niveau primaire ou secondaire inférieur	0,624	0,150	0,160	-0,035	0,051	0,441
Turcs	0,619	-0,224	-0,088	0,177	-0,127	0,489
logements résiduels	0,618	-0,058	-0,359	-0,304	0,165	0,634
demandeurs d'emploi	0,481	0,277	-0,136	-0,449	-0,121	0,543
couples avec enfants	0,031	0,824	0,007	-0,061	0,032	0,685
Belges	-0,218	0,692	0,158	-0,138	-0,445	0,768
immigrants	-0,070	-0,708	-0,302	-0,162	0,195	0,662
isolés	-0,075	-0,766	-0,100	-0,365	-0,133	0,753
pensionnés & invalides	-0,013	0,150	0,882	-0,153	-0,030	0,825
âge moyen	-0,170	0,147	0,864	0,184	0,032	0,832
propriétaires	-0,131	0,200	-0,021	0,775	-0,010	0,658
Italiens & Espagnols	0,192	-0,045	0,016	0,151	0,784	0,677
indépendants	-0,258	-0,069	-0,021	-0,381	0,595	0,571
variance totale expliquée	**19,3%**	**16,8%**	**12,3%**	**9,0%**	**8,7%**	**66,2%**

Le second facteur oppose les immigrants belges et couples avec enfants, aux isolés. Ceux-ci déterminent aussi la plus grande part de l'immigration (ils forment près de 64 % des ménages immigrant dans une commune bruxelloise) et leur répartition spatiale s'associe donc à celle de l'immigration en tant que telle. La carte 31 révèle que cette dynamique résidentielle se concentre surtout le long des deux axes prestigieux de Bruxelles (Avenue Louise avec son prolongement dans l'Avenue Roosevelt et Avenue de Tervueren) et ce avec plus d'intensité dans les secteurs situés dans la première que dans la seconde couronne. Toute la commune de Saint-Josse-ten-Noode et le cœur du Pentagone exercent aussi une forte attraction sur les isolés. Les couples avec enfants forment à peine 3,5 % des ménages immigrants et ils tendent à s'installer plutôt dans partie occidentale et septentrionale de la seconde couronne (de l'ouest d'Uccle en passant par Forest, Anderlecht, Molenbeek, Berchem, Ganshoren et Jette jusqu'à Neder-over-Heembeek, Haeren et en moindre mesure Evere).

Carte 30: Ménages ayant changé de commune dans l'année précédant le recensement facteur 1 (Marocains et Turcs)

Région de Bruxelles-Capitale

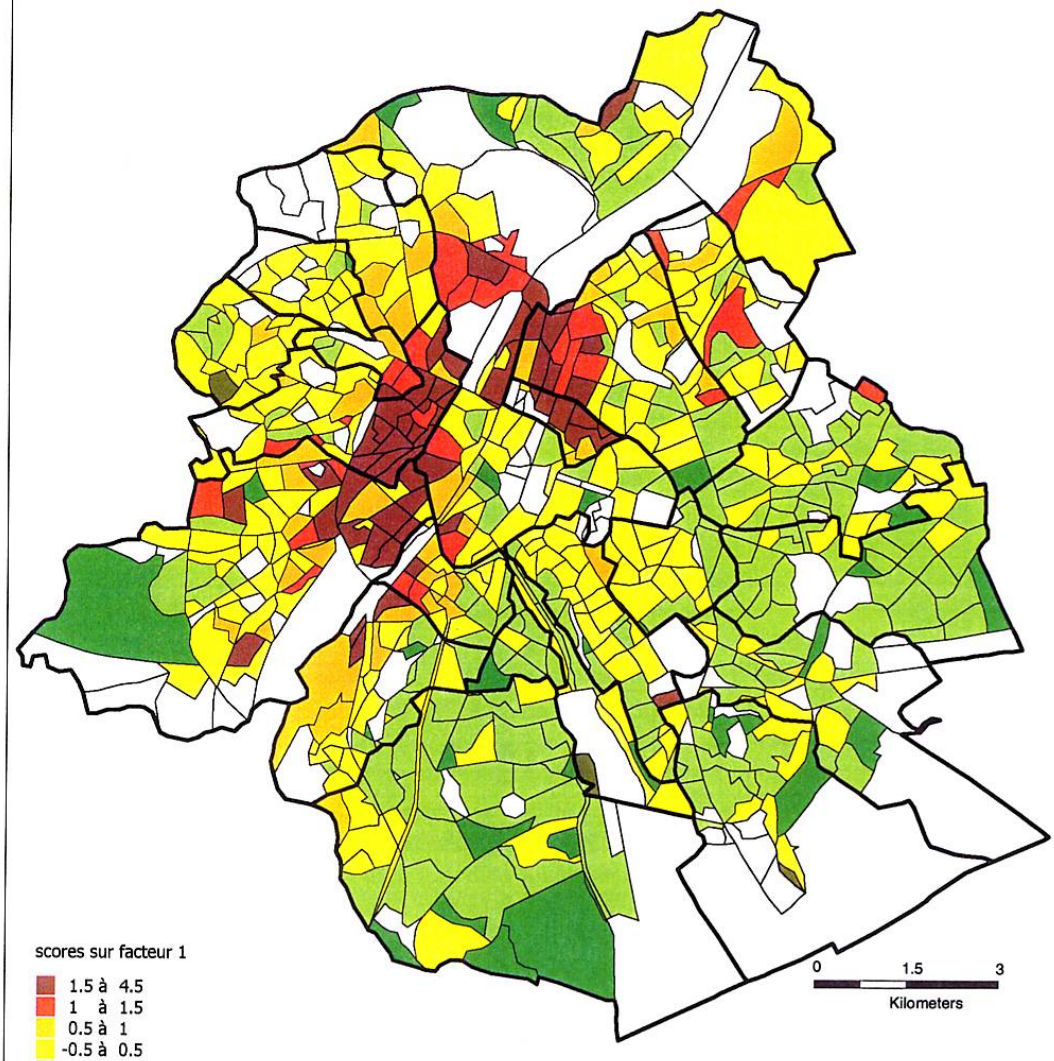

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Carte 31: Ménages ayant changé de communne dans l'année précédant le recensement facteur 2 (isolés versus couples avec enfants)

Région de Bruxelles-Capitale

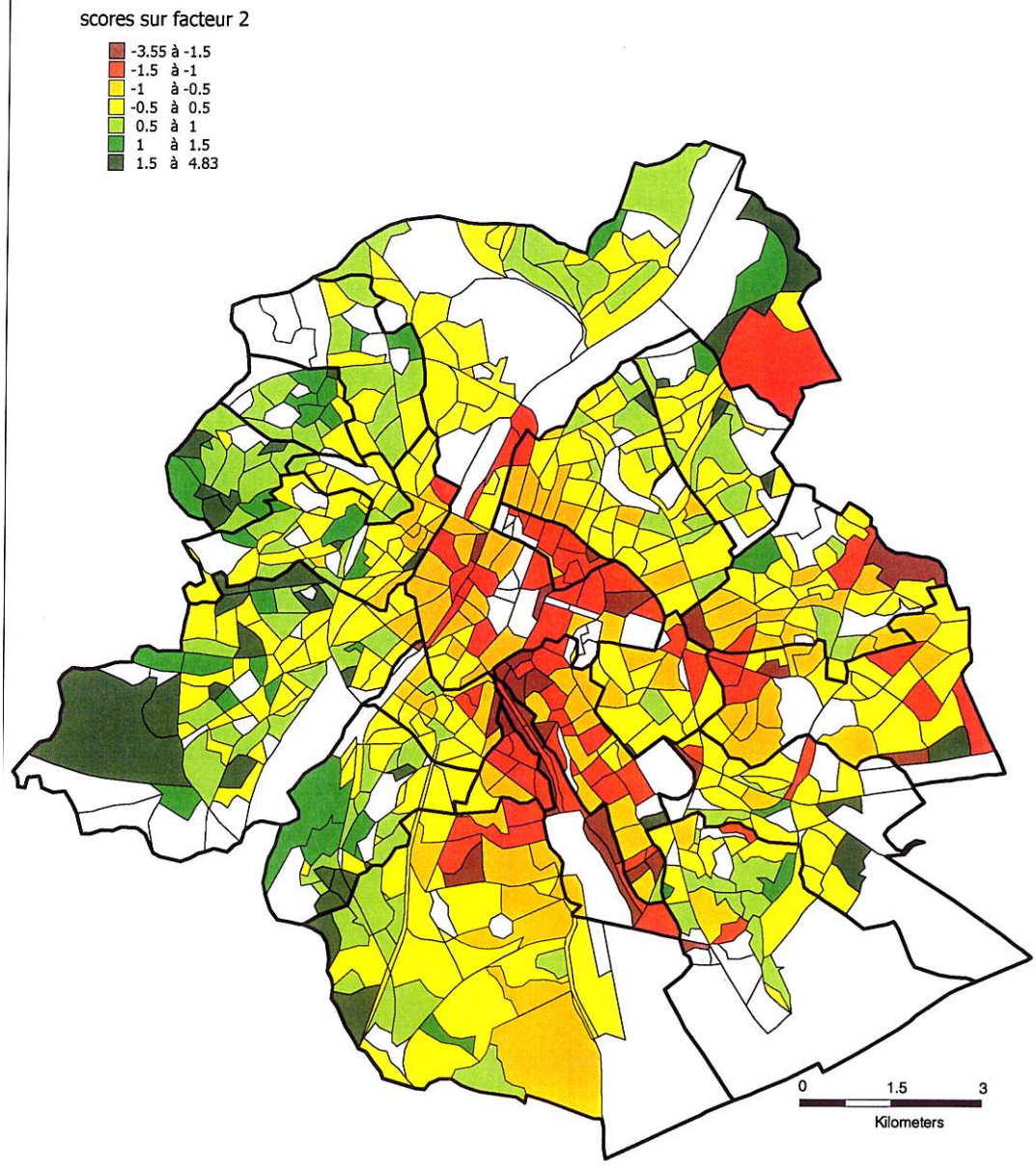

C. Kesteloot, 1998
© ISEG, KULeuven

Source: Recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Le troisième facteur isole les quartiers attirant les personnes âgées, puisqu'il représente à la fois les pensionnés et invalides et un âge moyen élevé des chefs de ménage immigrants. La carte 32 montre une structure éclatée, mais où les valeurs faibles correspondent cependant à une zone contiguë comprenant l'est du Pentagone, Etterbeek et l'est d'Ixelles, qui, comme le montrent plusieurs cartes précédentes, attire une population jeune. La grande majorité des secteurs où s'installent les personnes âgées sont situées dans la seconde couronne. Tous ceux qui sont situés plus au centre sont des quartiers de logement social. Ceux-ci sont aussi fort nombreux en périphérie, surtout dans la partie occidentale et septentrionale. Les fortes discontinuités peuvent être causées par le caractère aléatoire des pourcentages obtenus avec de petits nombres absolus, mais sans doute aussi par la présence de séniories.

Le quatrième facteur isole les quartiers où l'immigration s'accompagne de l'achat du logement. Ici aussi les quartiers du centre et de la première couronne au sud-est exhibent des valeurs négatives. Cependant toute la commune de Saint-Gilles s'y ajoute. La carte contraste assez fortement les extrémités méridionales et septentrionales du croissant pauvre: les locataires dominent au sud, tandis que le taux de propriétaires dépasse parfois même la moyenne bruxelloise au nord. Cela illustre d'une part l'importance du secteur d'achat résiduel pour les Turcs et en moindre mesure les Marocains à Schaerbeek et Saint-Josse, d'autre part une attractivité légèrement supérieure du nord pour de jeunes ménages issus de la classe moyenne. Celle-ci est liée au caractère hétérogène du bâti, où s'alternent des rues avec des logements construits à l'époque pour la classe moyenne et la petite bourgeoisie et des rues ouvrières. Le caractère ouvrier du reste du croissant pauvre est beaucoup plus homogène. Les valeurs élevées se situent, à part quelques exceptions autour du Pentagone, dans la frange extérieure de la seconde couronne avec une prépondérance pour le quadrant sud-ouest, ce qui confirme la situation existante.

Le dernier facteur représente les quartiers ou l'emménagement des Italiens et Espagnols est dominant. Il se lie aussi légèrement avec celui des indépendants. Mais les valeurs absolues de cette dernière variable sont souvent très faibles et une interprétation des résultats en ces termes s'avère trop aléatoire. L'interprétation de la carte doit donc se limiter aux grandes structures. Celle-ci confirme en premier lieu l'attraction qu'exerce encore toujours en 1990 les quartiers de concentration d'origine des Espagnols et Italiens, à Saint-Gilles (Espagnols) et Cureghem (Italiens) ainsi que leur extension vers Forest. A l'inverse la partie septentrionale du croissant pauvre montre des valeurs franchement négatives, malgré une présence italienne datant de l'entre-deux-guerres. Aux franges de cette ancienne zone de concentration on trouve des valeurs moyennes qui illustrent la lente déconcentration des Européens du sud vers des quartiers où l'immigration ouvrière ne s'est jamais implantée. Finalement on trouve des valeurs du même ordre le long des deux axes de prestige de la ville. Ces valeurs reflètent l'implantation d'Italiens aisés, travaillant dans le secteur international de Bruxelles.

Carte 32: Ménages ayant changé de commune dans l'année précédant le recensement facteur 3 (personnes âgées)

Région de Bruxelles-Capitale

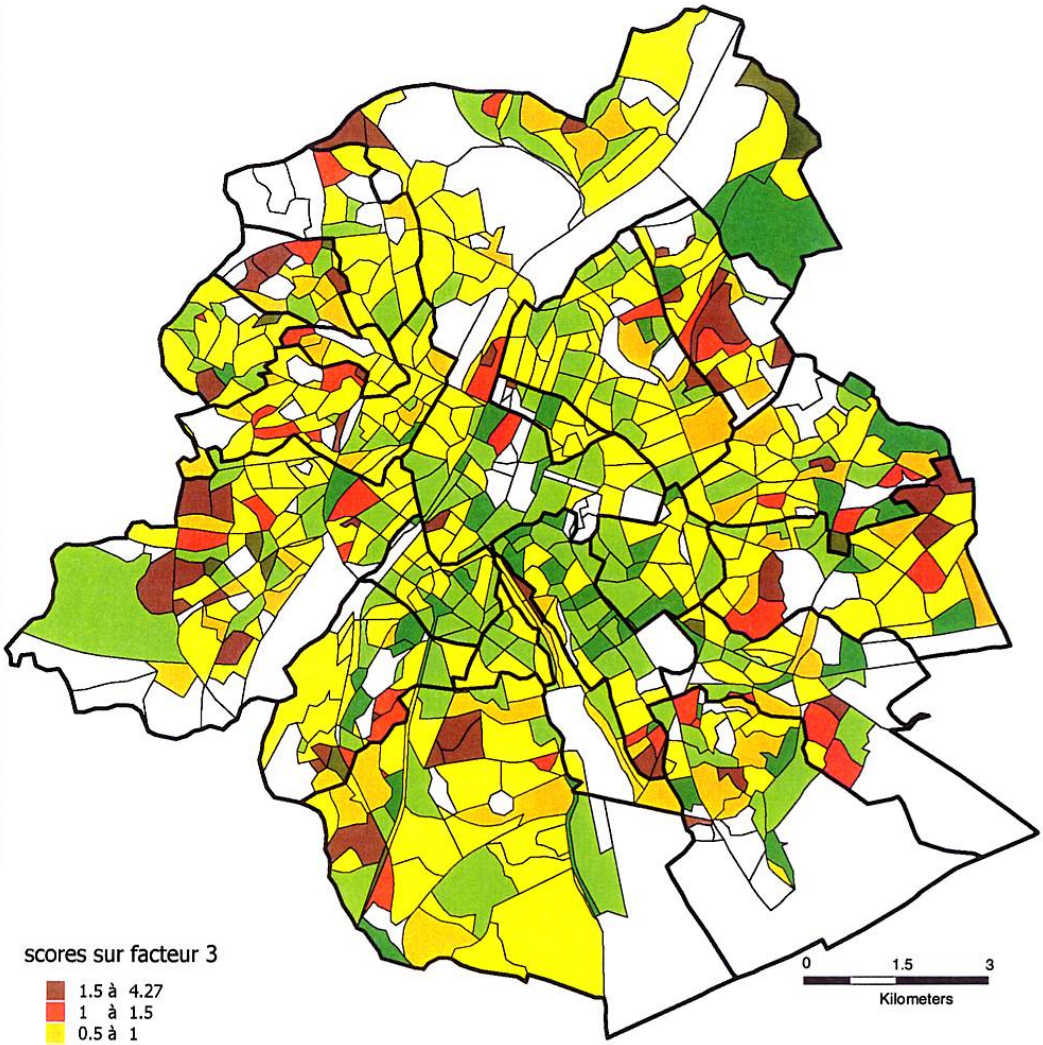

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Carte 33: Ménages ayant changé de commune dans l'année précédant le recensement facteur 4 (propriétaires)

Région de Bruxelles-Capitale

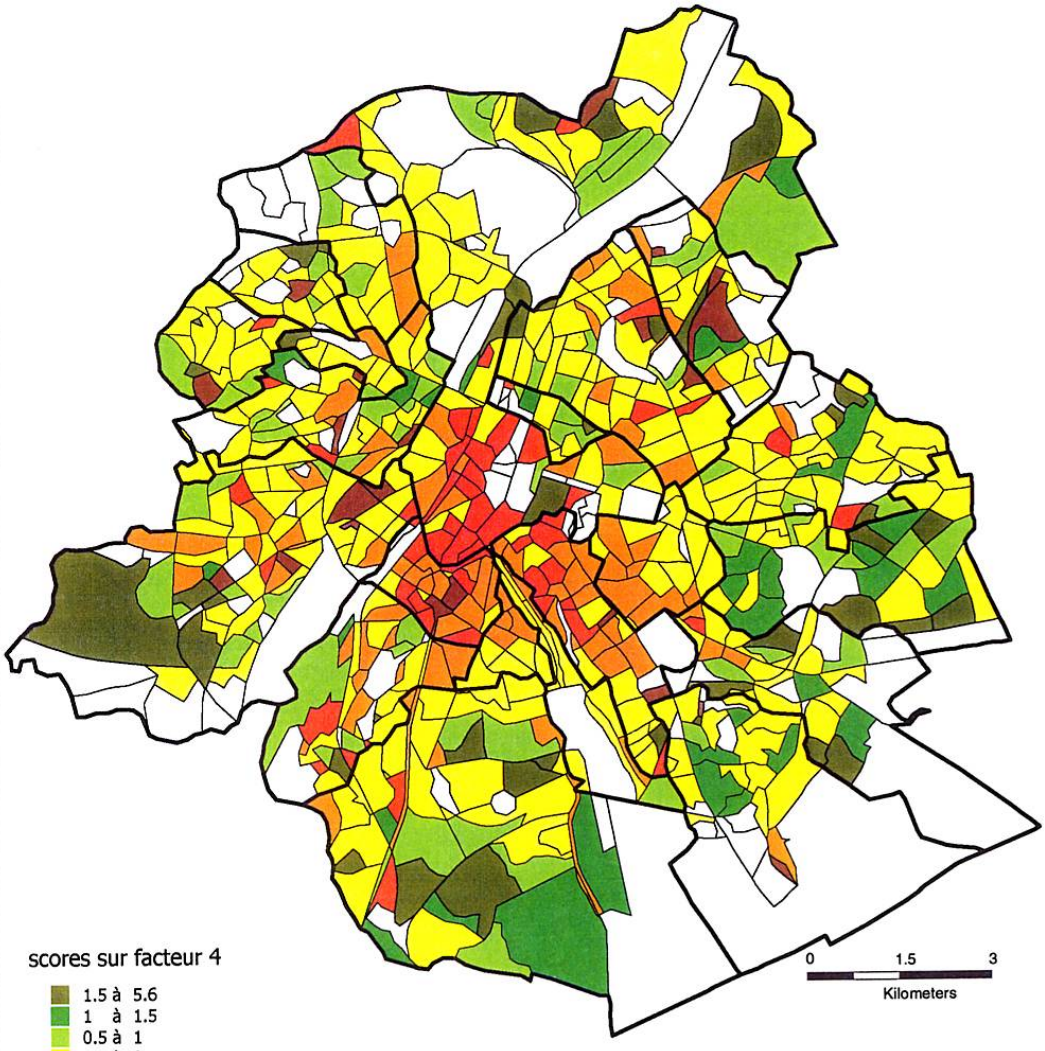

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

Carte 34: Ménages ayant changé de commune dans l'année précédant le recensement facteur 5 (Italiens et Espagnols)

Région de Bruxelles-Capitale

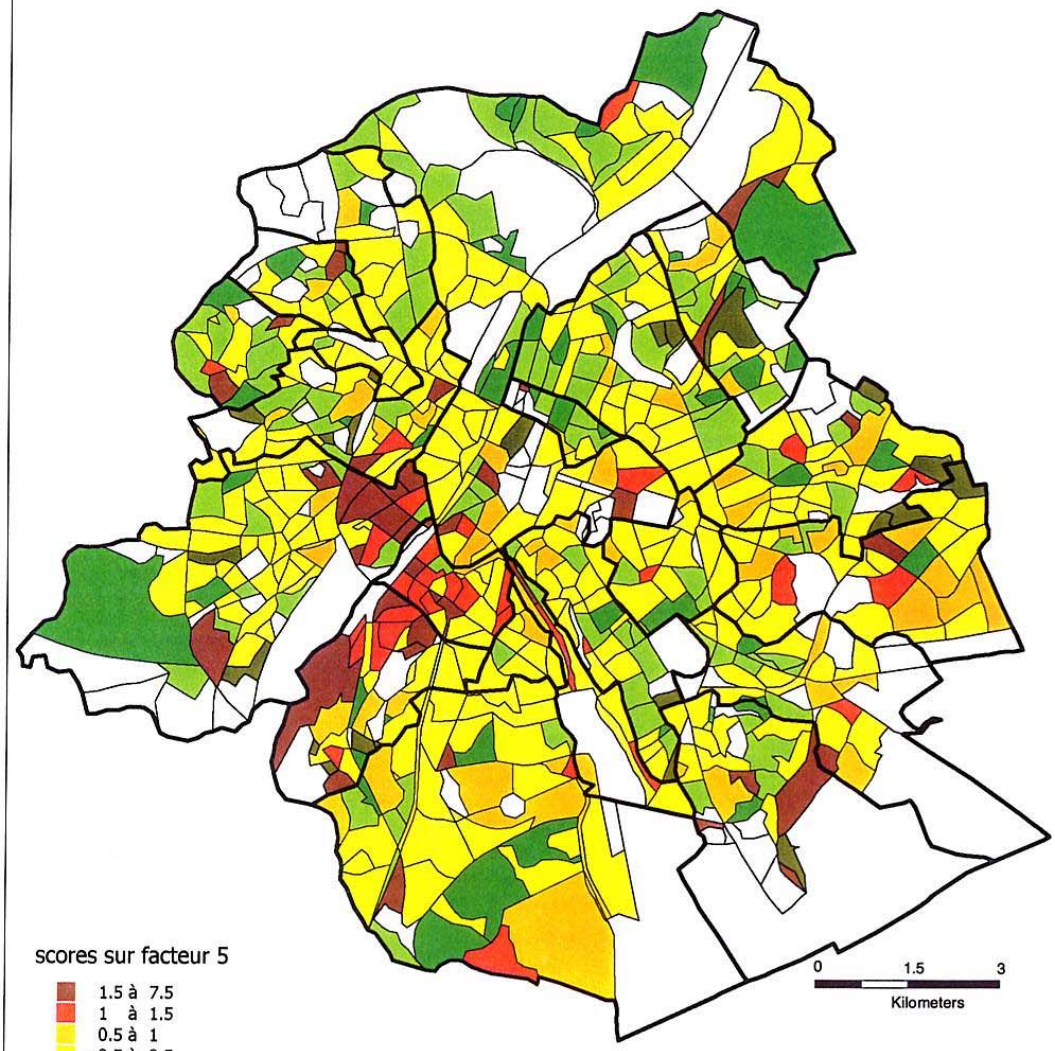

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: recensement 1991, INS

Cartographie: T. Roesems

EVOLUTION DES REVENUS 1993-1997

Les revenus par habitant et par secteur statistique sont calculés chaque année par l'INS, ce qui permet de cartographier l'évolution de ceux-ci. Les derniers revenus disponibles sont ceux de 1997, puisque les données ne sont établies qu'après les trois ans pendant lesquels la révision des revenus imposables est encore possible. Pour établir la carte, les montants de 1997 sont convertis en francs constants de 1993. Il en résulte que dans la Région Bruxelloise, l'augmentation moyenne des revenus par personne et par secteur statistique (moyenne non-pondérée) était de 54.000 francs.

La carte identifie les secteurs où l'évolution du revenu imposable moyen par personne a baissé entre les deux années de références, ceux où il a moins augmenté que la moyenne et ceux ou l'augmentation était supérieur à la moyenne. La premier groupe de secteur est fort dispersé sur la carte. Par contre, le clivage suivant correspond à deux effets induits par la structure socio-spatiale globale de la Région de Bruxelles-Capitale. D'une part l'augmentation moyenne des revenus reste modérée dans le croissant pauvre et ses extensions, ce qui illustre la persistance du caractère dual de l'espace bruxellois. D'autre part, elle est tout aussi faible dans pas mal de quartiers riches, parmi lesquels on trouve d'ailleurs quelques quartiers aux valeurs négatives. L'explication la plus plausible de ce phénomène est l'âge de la population concernée. Il s'agit de quartiers urbanisés dans les années cinquante et soixante, où la population stable atteint l'âge de la pension pendant la période considérée.

La croissance des revenus est surtout concentrée dans les quartiers intermédiaires du quadrant sud-est, mais aussi dans les quartiers du Pentagone attirant une nouvelle population urbaine. A l'ouest du canal, ce sont les communes de Berchem et Ganshoren, ainsi que Laeken, d'urbanisation légèrement plus récente que les quartiers riches d'Uccle et Woluwé, qui améliorent leur situation par rapport à la moyenne bruxelloise.

Les baisses absolues du revenu moyen par habitant, quand elles ne sont pas liées aux effets financiers de la retraite, concernent presque toutes des quartiers de logements sociaux. Il s'agit là d'un phénomène relativement nouveau, généré par les effets conjoints de la crise, qui a marginalisé économiquement la clientèle traditionnelle de ce secteur du marché du logement, et de l'application stricte des priorités d'accès au logement social par les sociétés concernées. Alors que dans les années septante et quatre-vingt, le logement social attirait plutôt un public appartenant à la classe moyenne inférieure (avec des variations selon le niveau socio-économique de la population communale) et que les ménages les plus faibles étaient refoulés vers le secteur locatif résiduel, certains quartiers de logement sociaux apparaissent comme nouveaux réceptacles de populations marginalisées en plus du croissant pauvre.

Carte 35: Evolution du revenu moyen par habitant 1993-1997

Région de Bruxelles-Capitale

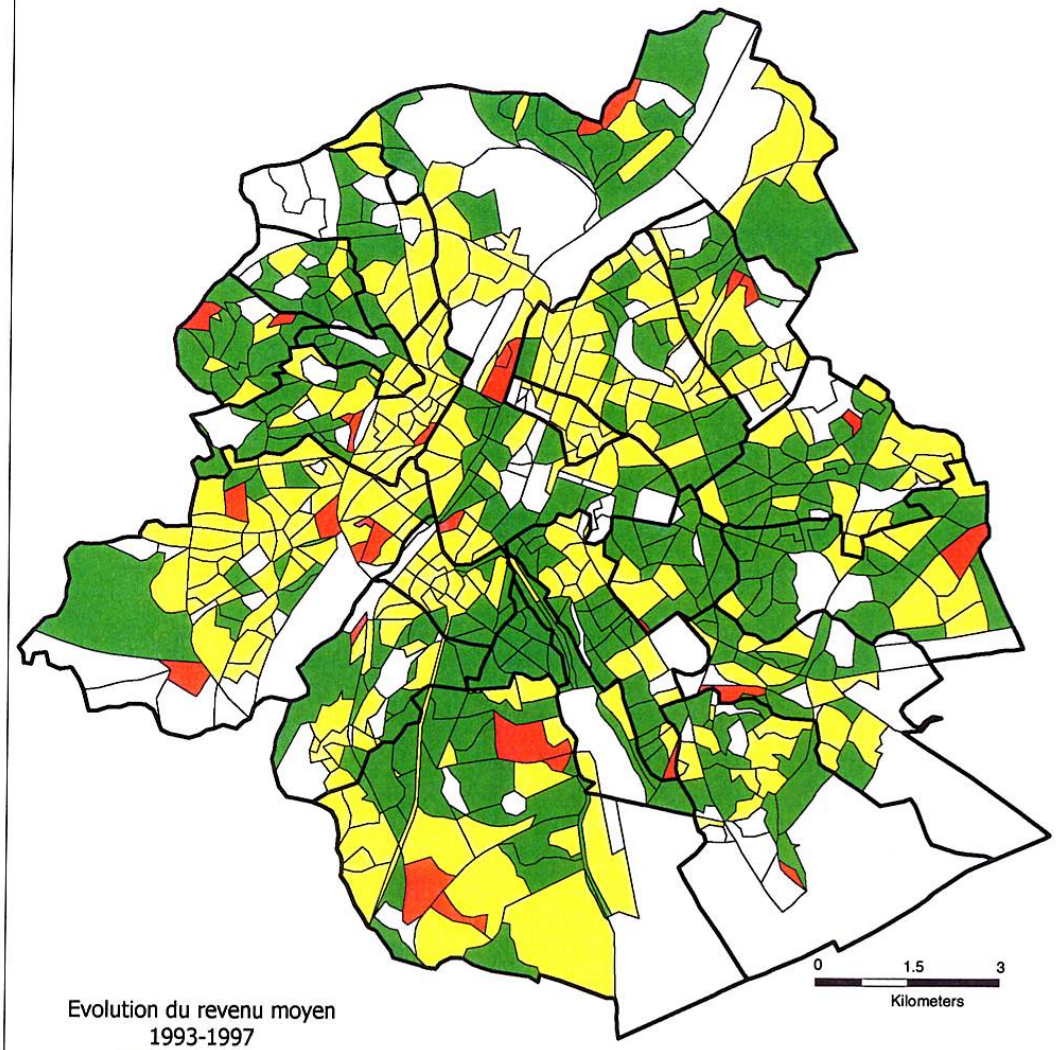

Evolution du revenu moyen
1993-1997

- < 0 FB
- 0 - 54.500 FB
- > 54500 FB
- < 200 habitants

C. Kesteloot, 2001
© ISEG - KULeuven

Source: Recensement 1991, INS

Cartographie: A. De Turck

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTEUR 1991-1997

La plupart des cartes de cet atlas illustrent des données issues du recensement de 1991, qui sont encore souvent les données les plus récentes disponibles. Cependant un nombre limité de variables par secteur statistique peuvent être actualisées sur base des données du Registre de population, dont la population totale, les étrangers par nationalité et la taille des ménages. L'évolution de la population totale et l'évolution par nationalité sont les plus importantes en ce qui concerne la dynamique des quartiers et seront les seules considérées ici. L'évolution de la taille des ménages entre 1991 et 1997 n'a pratiquement pas modifié la structure spatiale existante en 1991.

Evolution de la population totale

La population totale de la Région de Bruxelles-Capitale est passée de 954 045 habitants à 950 597 habitants, soit une diminution de 0,4 %. Ce chiffre cache cependant des disparités entre secteurs ainsi qu'entre Belges et étrangers.

L'évolution de la population par secteur est le résultat de la combinaison de différents processus. Des zones continues de diminution de population, comme dans la partie ouest du Pentagone, dans le quartier Léopold, à Etterbeek, dans les deux Woluwé ou encore à Berchem et à Ganshoren, sont liées à l'évolution démographique de la population locale. La taille des ménages stables diminue parce que les enfants quittent le foyer familial (surtout dans les quartiers immigrés) ou parce que le conjoint décède (dans les communes de la seconde couronne).

Les déménagements jouent également un rôle et traduisent souvent des choix résidentiels. La décroissance de la population dans de grandes parties du croissant pauvre révèle entre autres des stratégies résidentielles : on recherche un quartier où l'intégration sociale des enfants est facilitée. On quitte alors les quartiers de concentration pour des quartiers où l'on espère se fondre le mieux possible dans la classe moyenne belge. Cette tendance semble se manifester plus clairement chez les ménages marocains que chez les turcs. Ces derniers préfèrent s'appuyer sur leur propre milieu social pour progresser socialement et ils restent par conséquent sur place, ce qui explique le nombre important de propriétaires parmi eux.

Certains secteurs isolés présentent une croissance ou décroissance de population remarquable. La plupart du temps, ils ont été l'objet de modifications importantes dans l'offre locale de logement. La démolition du secteur Ulens à Molenbeek (A672) pour la Kredietbank, du quartier Léopold pour le Parlement Européen (A52 à Ixelles) et les secteurs autour de la gare du Midi pour les projets liés au TGV à Saint-Gilles (A201) ont chassé beaucoup d'habitants. A l'inverse, la population a augmenté là où de nouveaux projets résidentiels ont été achevés, comme dans la zone industrielle d'Evere (A37), les Jardins de Jette (A191) ou encore la rénovation de la rue Saint-Martin à Molenbeek (A03).

Carte 36: Evolution de la population totale 1991/1997

Région de Bruxelles-Capitale

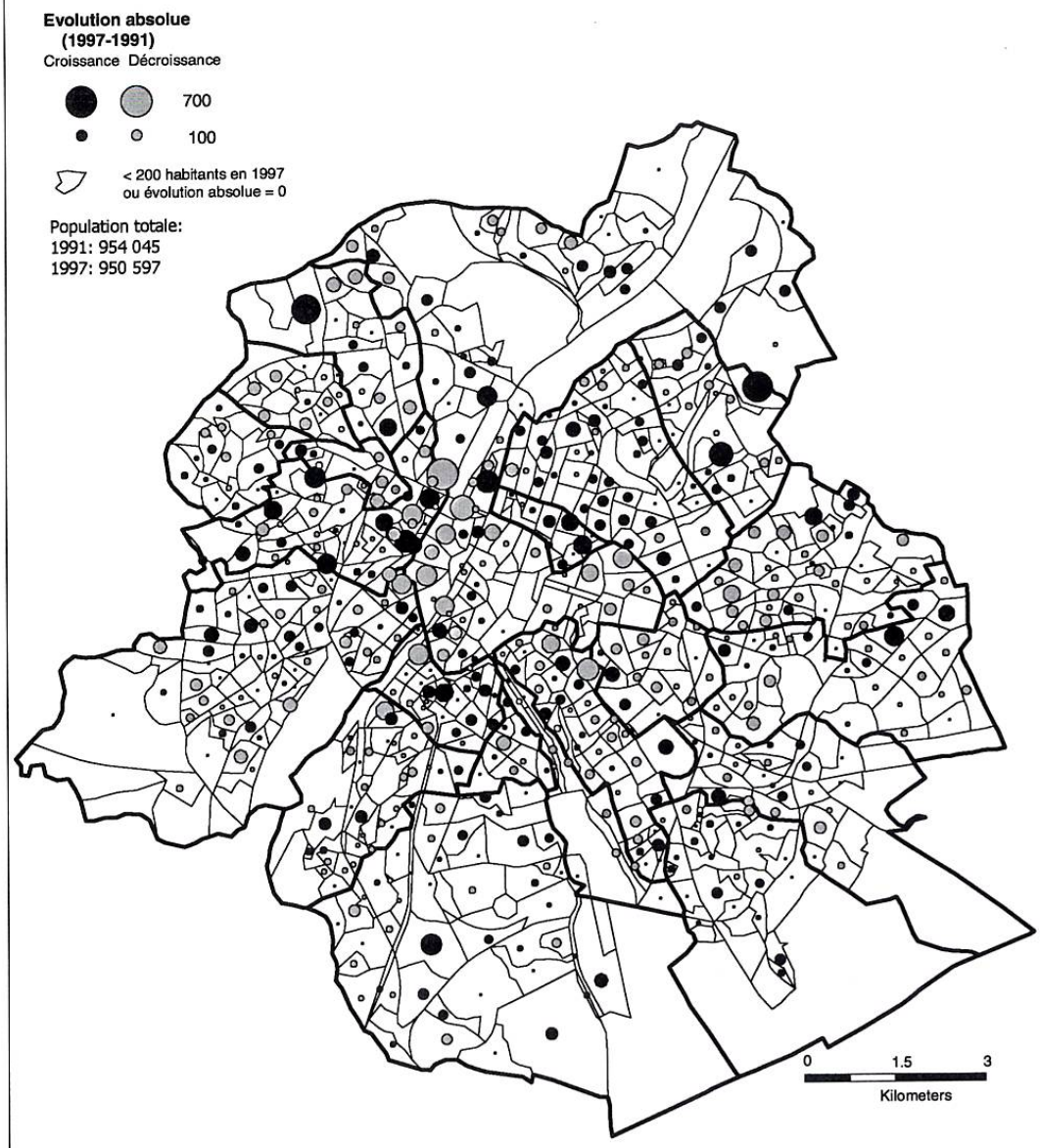

C. Kesteloot, 1998
© ISEG - KULeuven

Source: INS, Recensement 1991 et Registre National 1997

Cartographie: T. Roesems

Les politiques au niveau communal peuvent amplifier ou réduire ces effets. Ainsi la rénovation dans les secteurs ouest de Saint-Josse-ten-Noode (à proximité de la gare du Nord) a été assez systématique. La croissance de la population y reste limitée parce que cette rénovation a augmenté l'offre de logements à une ou deux chambres aux dépens des grands ménages immigrés qui s'y étaient établis. Mais ceux-ci ont trouvé de meilleurs logements dans la partie orientale de la commune. La concentration de familles nombreuses immigrées dans la partie occidentale de la commune a donc été réduite grâce à une meilleure répartition spatiale. A Saint-Gilles, les autorités communales ont rénové encore davantage, mais avec l'intention de modifier la composition de la population au niveau communal. L'accent y est mis sur l'attraction de petits ménages aisés, à qui il faut attribuer les hausses de population dans la partie orientale, de meilleure qualité, de la commune.

Evolution de la population belge et étrangère

Tant le grand nombre d'étrangers que la permanence de la structure socio-spatiale de la ville, ont tendance à stabiliser la répartition spatiale des étrangers. Les évolutions après 1991 sont pourtant marquées, mais elles traduisent l'influence des textes légaux en matière de changements de nationalité plutôt qu'un changement des choix résidentiels. Entre 1991 et 1997, il y a eu une diminution de 16.000 Belges et une augmentation de 12.500 étrangers (Tableau 30). Ces évolutions sont spatialement remarquablement opposées (cartes 27 et 28). Les secteurs où le nombre de Belges diminue sont généralement ceux où le nombre d'étrangers augmente, et inversement. Les Belges augmentent surtout dans les secteurs où il y a forte concentration d'étrangers. L'augmentation y est bien sûr influencée par les naturalisations d'étrangers, surtout des Marocains et des Turcs. La diminution des Belges quasi généralisée ailleurs résulte des décès dans la population âgée et de la péri-urbanisation.

Tableau 30: Evolution des Belges et des étrangers à Bruxelles entre le 1 mars 1991 et janvier 1997, (Kesteloot e.a., 1998b)

	Belges		**Etrangers**		
	0 - 14 ans	**+ 14 ans**	**0 - 14 ans**	**+ 14 ans**	**Population totale**
Population 1991	98 271	584 187	68 118	203 469	954 045
Population 1997	112 097	554 462	54 682	229 356	950 597
Evolution absolue	13 826	-29 725	-13 436	25 887	-3 448
Total des augmentations à l'échelle des secteurs (*)	12 643 (224)	4 097 (224)	-431 (500)	28 008 (500)	-
Total des diminutions à l'échelle des secteurs (*)	1 660 (475)	-32 930 (475)	-12 769 (177)	-1 958 (177)	-

Source: INS, Recensement et Registre National
(*) Entre parenthèses, le nombre de secteurs concernés par une augmentation ou une diminution de Belges (carte 27) ou d'étrangers (carte 28).

Carte 37: Evolution des Belges 1991/1997

Région de Bruxelles-Capitale

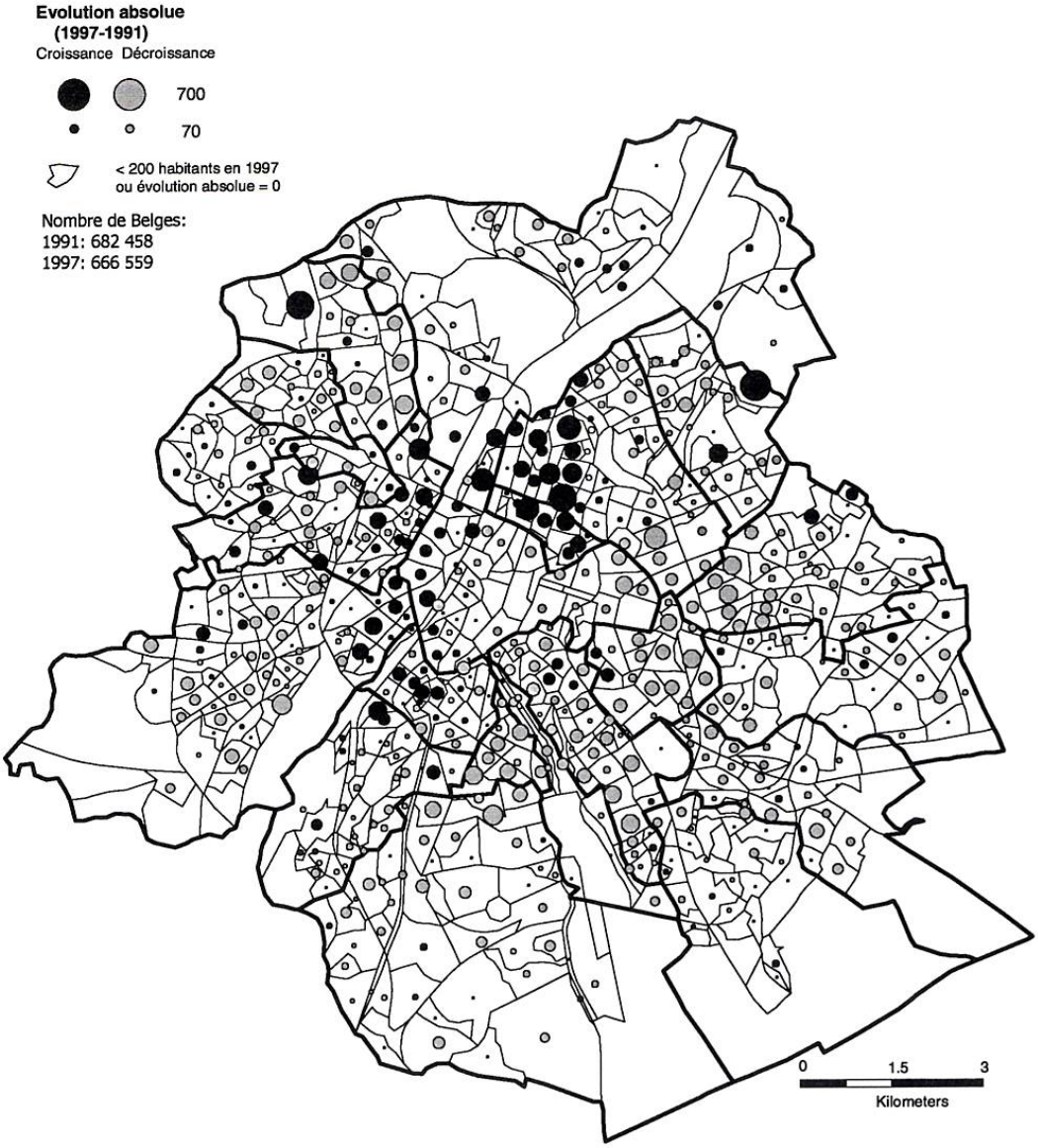

C. Kesteloot, 1998
© ISEG-KULeuven

Source: INS, Recensement 1991 et Registre National 1997

Cartographie: T. Roesems

Les changements de nationalité dans les quartiers immigrés se traduisent forcément par une diminution d'étrangers, pour autant qu'elle ne soit pas compensée par l'implantation de nouveaux immigrés. On constate ainsi une diminution absolue de près de 15 000 étrangers dans les quartiers immigrés en même temps qu'une augmentation sensiblement égale de Belges. Ce sont surtout les enfants qui deviennent Belges, suite à la loi de 1994.

En dehors des quartiers immigrés, le nombre d'étrangers augmente nettement (quasiment 28 000). Il s'agit presque exclusivement d'adultes (la baisse du nombre d'enfants étrangers reflète sans doutes aussi les changements de nationalité). Cette évolution s'explique aussi par deux effets conjugués, avec néanmoins une spécificité spatiale différente. D'une part, la première génération de travailleurs immigrés quitte ses quartiers d'origine où la présence de Turcs et surtout de Marocains augmente depuis la fin des années soixante. Il s'agit essentiellement d'Italiens, d'Espagnols et dans une moindre mesure de Grecs, qui s'installent dans des quartiers un peu plus aisés. La seconde génération des Européens méridionaux peut elle aussi se permettre un meilleur logement, grâce à une certaine ascension sociale. D'autre part, de nouveaux étrangers s'ajoutent. Il s'agit, à l'exception des Portugais qui s'établissent surtout aux alentours de la gare du Midi, de membres de pays de la Communauté Européenne et d'autres pays développés qui s'installent à Bruxelles dans le cadre des fonctions internationales de la ville. Les Italiens, Espagnols et Grecs d'origine immigrée, se retrouvent surtout à l'ouest et au nord de la ville. Les nouveaux étrangers s'implantent au sud et à l'est mais surtout dans les communes de la première couronne plutôt que dans les communes plus résidentielles (les deux Woluwé et Uccle).

Cette évolution est d'autant plus remarquable, qu'elle implique une préférence pour un milieu urbain dense à proximité du centre, au détriment d'un cadre de vie péri-urbain, vert et aéré. Depuis le début des années cinquante, la disponibilité de revenus importants est fortement liée au choix résidentiel péri-urbain. Vivre en périphérie implique l'adoption d'un mode de vie et de consommation fort déterminé, basé sur la consommation des biens de consommation durables. La maison individuelle en propriété et la voiture en sont les deux éléments-clé. Ce sont surtout les ménages avec enfants qui apprécient l'habitat péri-urbain parce qu'ils y voient un espace social idéal pour élever leurs enfants, où l'intimité de la maison unifamiliale avec jardin, des équipements collectifs de qualité (écoles, salles de sport, voiries sans trafic …), la campagne environnante et la présence de pairs sont perçus comme des atouts. L'aisance (parfois relative), la consommation de biens d'équipement durables (voiture, frigo, lave-vaisselle, électroménager,…) et la vie en périphérie vont donc de pair.

Les étrangers aisés établis dans le tissu urbain (relativement) central sont clairement en rupture avec cette logique. Ils ont moins de voitures, consomment moins de biens d'équipement, n'achètent pas de nouveau logement construit en fonction de leurs propres désirs (du moins en fonction des ressources financières), mais optent pour plus de services et de consommation immédiate (plus concrètement: pas de repas surgelés provenant des grandes surfaces mais le restaurant, pas de machine à laver mais la wasserette, pas de TV mais des événements culturels). En termes économiques, il s'agit d'un choix entre la mécanisation des tâches ménagères réalisées à domicile (y compris l'utilisation des temps libres) et la sous-traitance de ces mêmes tâches à l'extérieur.

La première option fut à la base du développement économique des Golden Sixties et impliquait une consommation toujours plus grande d'espace pour le logement (celui-ci devient l'élement-clé de la société de consommation, où s'accumulent les biens de consommation durables). La seconde option est associée à de nouvelles formes de développement économique qui vont de pair avec un regain urbain (le logement devient, pour ceux qui peuvent se le permettre, la base d'une utilisation plus flexible du temps et de l'espace, de la consommation de services urbains en remplacement des tâches ménagères et de la jouissance de la société de spectacle).

Ceci explique la rupture dans les tendances de localisation des ressortissants des pays membres de l'Union Européenne. Plus précisément, ce revirement concerne trois groupes qui ne sont pas tous autant adeptes d'un mode vie et d'un style de consommation urbain. Etant donné que les premiers fonctionnaires de la CEE et de l'OTAN sont arrivés à la fin des années cinquante, la deuxième génération issue de ce groupe se présente sur le marché du logement au début des années 90. Même s'ils désirent à terme développer le même mode de vie que leurs parents, ils passent nécessairement d'abord par les segments moins chers du marché du logement (location), ce qui les mène dans les communes de la première couronne ou même à Bruxelles-Ville.

Le même cas de figure se présente pour leurs parents, mais pour d'autres raisons,. Ceux-ci ont entre-temps atteint l'âge de la pension et ils n'ont plus les enfants (sauf peut-être des petits-enfants) qui justifiaient un grand logement avec jardin. Cela leur donne aussi plus de temps libre, qu'ils investissent plus facilement dans des événements culturels que dans les programmes de télévision. La villa où il faut encore régulièrement tondre la pelouse est troquée contre un petit appartement où il y a beaucoup moins d'entretien. Pour peu que ce choix vise à éviter le gaspillage de temps et d'argent engendré par l'habitation d'une villa péri-urbaine, ce groupe ne déménage pas forcément en ville. Suite à l'augmentation des coûts du logement, on trouve aussi facilement des appartements adéquats en périphérie. Leur nouvelle situation offre l'avantage de découpler leurs souhaits en matière de logement des exigences qu'ils s'imposaient pour leurs enfants. Ce découplement rend le retour à la ville possible mais non nécessaire. Pourtant la première génération de fonctionnaires européens et d'autres étrangers riches est un des rares groupes pour lequel le terme de 'retour à la ville' peut s'appliquer correctement.

Le troisième groupe est lié à l'extension des fonctions internationales de Bruxelles. Il s'agit surtout de jeunes étrangers provenant des pays voisins mais aussi d'autres pays de la Communauté Européenne et installés récemment à Bruxelles. La croissance de ce groupe s'explique par l'expansion géographique continuelle de la Communauté et par l'élargissement de ses compétences dans le cadre de l'unification européenne. Ces nouveaux urbains étrangers s'établissent à Bruxelles pour travailler (ou pour chercher du travail) dans le secteur international. Beaucoup sont jeunes et sont obligés de s'établir en ville pour des raisons financières. Ils proviennent tous de pays où la relation entre ascension sociale et l'habitat péri-urbain est beaucoup plus faible (à l'exception des USA). De plus, ils déterminent leur style de vie et leurs souhaits résidentiels dans une conjoncture où la vie en périphérie perd beaucoup de son statut d'idéal à atteindre. Il s'agit aussi de générations déjà marquées par la deuxième transition démographique (l'affaiblissement du ménage classique composé de deux

parents avec enfants au profit d'autres formes de ménage, avec une augmentation sensible du nombre d'isolés). Toutes ces raisons poussent ce groupe vers un milieu urbain plutôt que péri-urbain.

Ces trois groupes sont attirés par les quartiers les plus vivants avec une bonne qualité de l'habitat dans les couronnes du 19ème siècle et de l'entre-deux-guerres. Tant la qualité architecturale des logements dans la partie sud-est de la première couronne, que la proximité des organismes internationaux expliquent leur présence dans ce secteur de la ville. Cependant, seule une analyse exhaustive des caractéristiques démographiques et socio-économiques des groupes concernés et une enquête sur les motifs de déménagement pourraient confirmer cette analyse.

Les chiffres révèlent en tous cas une double évolution à Bruxelles, avec d'une part l'augmentation de Belges d'origine immigrée dans les quartiers défavorisés et d'autre part l'augmentation d'étrangers avec des revenus relativement élevés en bordure sud-est du centre-ville. Celle-ci crée de nouvelles opportunités politiques pour lutter contre la dualisation de la ville. Les ex-Marocains et Turcs vont représenter un poids électoral qui leur permettra d'exiger davantage de mesures en faveur de leurs quartiers auprès de la classe politique locale. De même les étrangers aisés génèrent une contribution bienvenue aux finances publiques locales. Mais ces évolutions signifient aussi, surtout si l'on tient compte de la diminution des Belges autochtones, que Bruxelles se mue définitivement en ville mondiale et multiculturelle.

Carte 38: Evolution des étrangers 1991/1997

Région de Bruxelles-Capitale

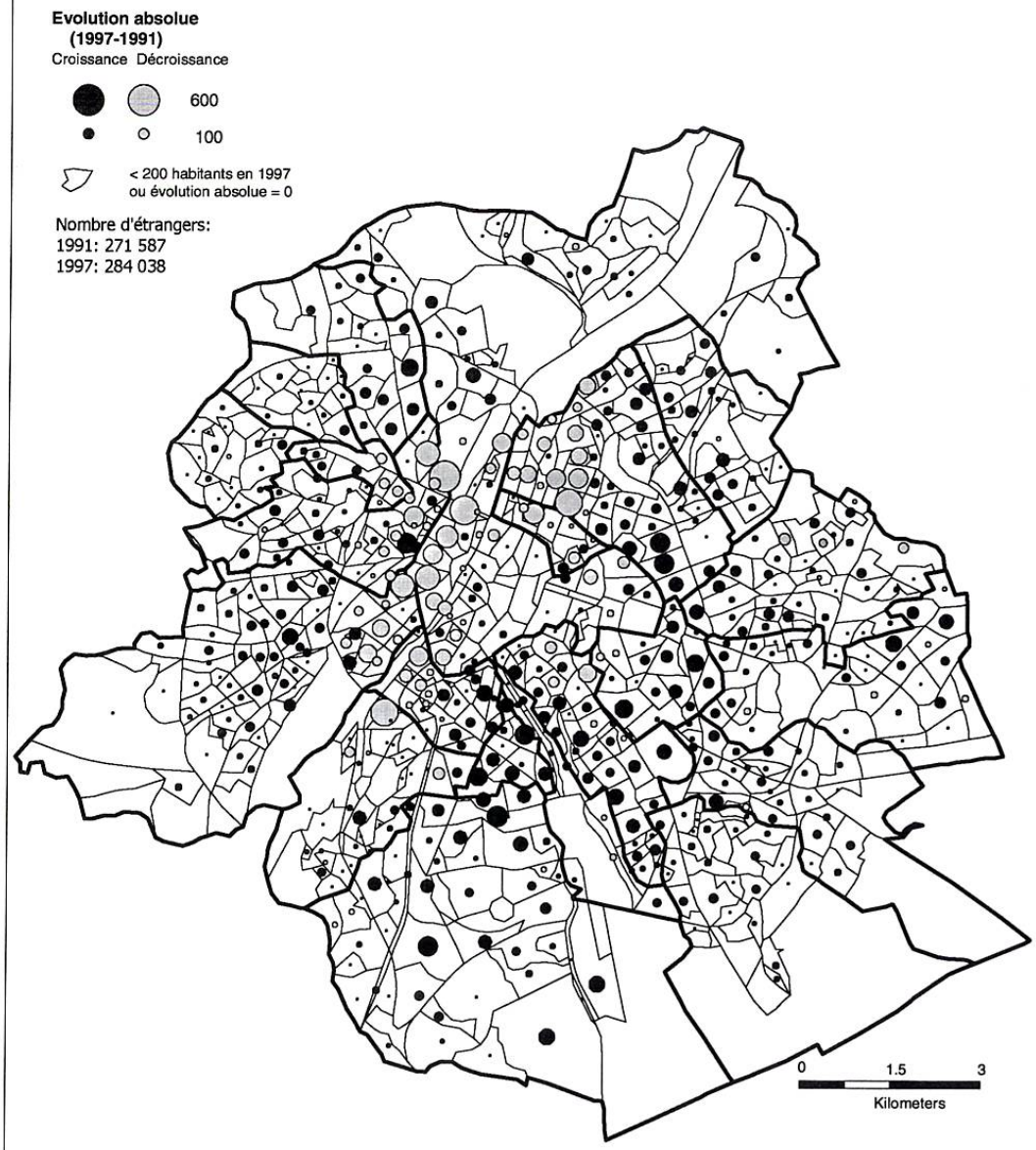

C. Kesteloot, 1998
© ISEG-KULeuven

Source: INS, Recensement 1991 et
Registre Nationale 1997

Cartographie: T. Roesems

Conclusion

On a cartographié la concentration spatiale de la pauvreté dans certains quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les grandes différentiations entre quartiers. La situation dans la Région est complexe puisqu'on y trouve diverses combinaisons d'indicateurs de pauvreté différents.

Il en ressort cependant une forte structure duale de la ville. La place des jeunes au sein de celle-ci est préoccupante et incite à anticiper des problèmes pour l'avenir. Les enfants et les jeunes sont sur-représentés d'une part dans les quartiers d'immigrés du centre de la ville et d'autre part dans les lotissements de la périphérie. Dans la ville centrale, la majorité des jeunes est d'origine étrangère tandis que les jeunes belges grandissent en périphérie. Les chances d'épanouissement de ces jeunes sont très inégales à cause des différentes conditions de vie mais aussi à cause des différences en infrastructure, initiatives et activités qui leur sont accessibles. Dans le centre-ville, le cadre de vie des jeunes n'a que peu changé depuis la fin du 19ème siècle. Cet environnement est encore toujours caractérisé par les conditions sociales de cette époque, lorsque des enfants de 12 à 14 ans travaillaient 14 heures par jour. A l'inverse, la périphérie a été construite et organisée durant les Golden Sixties, époque pendant laquelle le temps libre devint un jalon de la consommation de masse et pendant laquelle les autorités locales stimulent la péri-urbanisation et le développement économique en investissant massivement dans la consommation collective. Parallèlement, la ville centrale s'est muée en zone d'exclusion - surtout dans le croissant pauvre. Les possibilités normales de socialisation et de promotion sociale sont devenues inaccessibles pour les jeunes vivant dans ces quartiers. Leurs parents ont échoué dans leur projet d'émigration et finalement aussi dans leur projet de garantir un meilleur avenir à leurs enfants, de sorte qu'il y a très peu d'exemples de succès pouvant guider les jeunes. L'accès au marché du travail leur est précaire et très limité. Il n'est donc pas étonnant que cette situation débouche sur des alternatives à l'intégration sociale, exprimées par des (sous-) cultures, la marginalité, ou des activités clandestines ou criminelles (Kesteloot, 1995b). Sous l'effet de ces processus, certains de ces quartiers s'engouffrent dans une spirale négative qui les place au bord d'une exclusion comparable aux hyper-ghettos nord-américains. Les habitants qui en ont la possibilité quittent le quartier ce qui enclenche une sélection sociale vers le bas. D'autre part, les habitants qui y restent, sont exclus du marché du travail précisément parce qu'ils habitent de tels quartiers.

Ces circonstances expliquent une relation inquiétante entre degré de pauvreté et concentration d'enfants (0 à 14 ans) dans ces quartiers du centre (figure 13). Ce degré de pauvreté est la moyenne des valeurs standardisées des indicateurs de pauvreté. Parmi ceux-ci, la proportion d'isolés, de Turcs et Marocains et le revenu moyen par habitant sont des mesures qui contiennent une composante démographique et qui peuvent covarier avec le nombre d'enfants. C'est la raison pour laquelle ces variables ne sont pas reprises dans le calcul de la mesure. Celle-ci est donc constituée par la moyenne des valeurs standardisées des quatre indicateurs restants, à savoir la part d'ouvriers, de logements sans confort et de ménages sans téléphone.

Figure 13: Degré de pauvreté et proportion d'enfants de nationalité étrangère dans les 176 secteurs défavorisés de la Région de Bruxelles-Capitale.

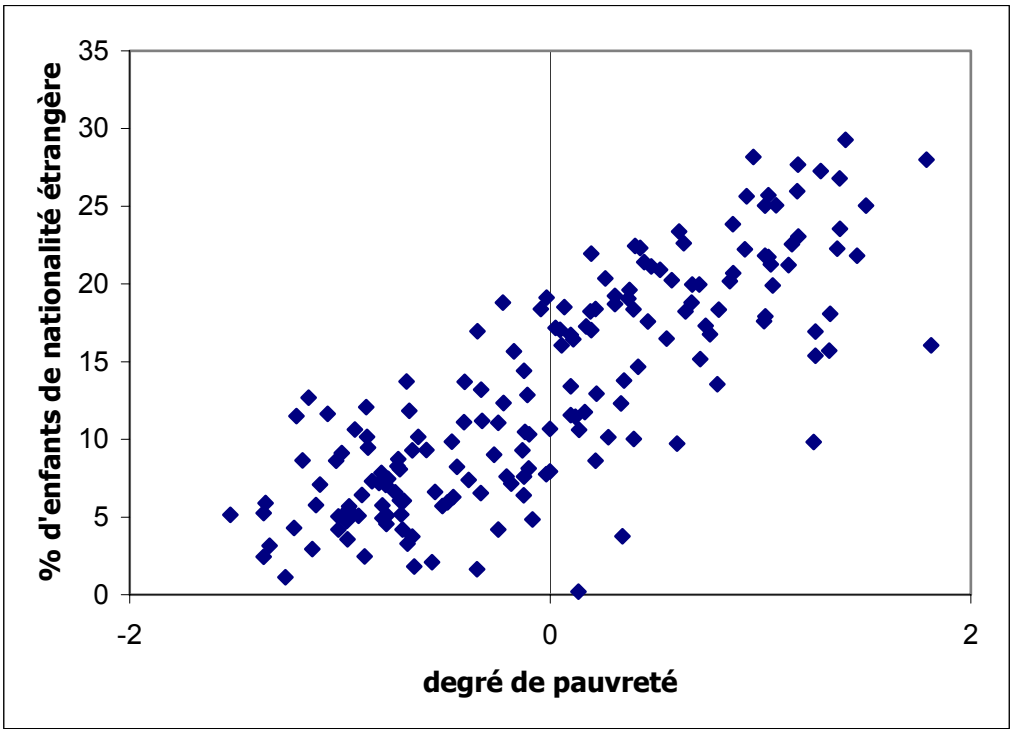

Cependant, les différences en termes d'aspirations, de comportement et de criminalité n'apparaissent pas comme étant les causes principales des différences entre les jeunes de la ville centrale et ceux de la périphérie. C'est avant tout la très grande ségrégation entre écoles, mises en place avec le prolongement de la scolarité de 14 à 18 ans en 1983 qui explique la structure duale de la socialisation des jeunes bruxellois (Mistiaen et Kesteloot, 1998).

Des investissements importants en matière de logement, de création d'emplois, d'enseignement et de formation sont nécessaires dans ces quartiers, afin d'assurer un avenir à ces jeunes et en même temps à toute la ville. Il est tout aussi important que ces jeunes soient enfin reconnus en tant que population adulte future de Bruxelles. A l'heure actuelle, ils sont plus rejetés qu'acceptés par la communauté urbaine, en partie parce que les étrangers n'ont aucun droit politique, parce que les structures de financement de la Région et des communes encouragent le rejet de la population pauvre au profit des classes moyennes et à cause de la concurrence interurbaine qui pousse à restructurer le centre-ville pour y attirer des investisseurs aux dépens des habitants.

Sur le plan politique, le problème majeur de Bruxelles est le déclin de la population, comme dans les autres grandes villes belges par ailleurs. Il s'agit surtout d'une diminution des habitants les plus riches, même si le processus de péri-urbanisation s'est momentanément ralenti avec la crise et qu'apparaissent des signes modestes de gentrification avec le redressement postfordiste de la ville. En termes relatifs, la population restante est de plus en plus pauvre.

A cause des clivages socio-spatiaux propres à Bruxelles et à cause des héritages du passé, la rupture principale se trouve dans les communes de la première couronne. Ces communes présentent d'une part des quartiers anciens défavorisés jouxtant le centre-ville et d'autre part des quartiers aisés plus loin du centre. Les autorités communales ont longtemps négligé de prendre des initiatives dans les zones les plus pauvres de leur territoire. Ellesn'y ont investi que si elles pouvaient y attirer de nouveaux habitants provenant de la classe moyenne. En même temps, la population belge de ces quartiers réagit en votant pour des partis d'extrême-droite (Kesteloot, 1999).

Bruxelles postfordiste semble se trouver dans une impasse. Pour augmenter les moyens financiers nécessaires à la lutte contre la dualisation, on avance que les classes moyennes devraient revenir en ville. Mais elles pourraient ainsi y renforcer la polarisation socio-spatiale et exiger plus de moyens financiers (et d'espaces)ce qui entraînerait un impact négatif sur les pauvres (refoulement social et hyperconcentration dans les quartiers défavorisés). Ce cercle vicieux ne peut être rompu que par une solidarité inter-régionale qui se justifie par le fait que la péri-urbanisation implique une redistribution négative sur trois plans pour la Région de Bruxelles-Capitale et de ses communes. L'émigration sélective hors de la Région de Bruxelles-Capitale entraîne une croissance relative de la pauvreté dans le centre et génère plus de besoins. Ce processus limite à son tour les revenus dont disposent la Région de Bruxelles-Capitale et ses 19 communes parce que ces revenus dépendant en grande partie des taxes foncières et de l'impôt sur le revenu. Finalement, la population péri-urbaine utilise les infrastructures collectives de Bruxelles mais ne contribue pas à son financement.

La ville postfordiste semble donc socialement instable - en termes de la théorie de la régulation, on pourrait dire que la ville ne repose pas sur un mode de régulation stable - tant que le choix entre renforcement de la solidarité au sein de la communauté urbaine et une ville plus répressive, qui exerce un contrôle spatial croissant sur un nombre accru de personnes dont les perspectives sociales et économiques se dégradent, n'est pas réalisé. L'histoire n'a jusqu'à présent pas démontré que la répression puisse constituer un mode de régulation durable (Kesteloot, 1999).

Références

BEAUCHESNE M (1994) *Les immigrés face aux problèmes du logement en Région de Bruxelles-Capitale*, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Service des Etudes et de la Statistique Régionale, Dossier n°23.

BLONDEEL P (1996) Op afstand aangewezen: *De toeëigening van de publieke ruimte: strategieën en opvattingen van bewoners in Oud-Molenbeek. Een kwalitatief onderzoek in een Brusselse volkswijk*. In opdracht van de Vlaams Minister voor Brusselse Aangelegenheden en Gelijke-Kansenbeleid, Anne van Asbroeck.

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE (1997*) Etude des quartiers fragilisés dans la région bruxelloise*, non publié.

DE DECKER P. (ed.) Planologisch Nieuws (1994): Driemaandelijks tijdschrift voor maatschappij, ruimte en beleid, Jaargang 14, nr. 4, *Themanummer: Marginalisering in de stad.*

DE DECKER P. & KESTELOOT C. (1994) Ruimtelijke spreiding als maatschappelijke structurering: gemarginaliseerde bevolkingsgroepen gekneld op de stedelijke woningmarkt, in VRANKEN J., GELDOF D. & G. VAN MENXEL, *Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 1994*, Acco, Leuven, p.136-153.

DE KEERSMAECKER M.L. (1993) *L'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. Première partie: à la recherche d'indicateurs sociaux bruxellois*, Fondation Travail-Université, 115 p.

DE KEERSMAECKER M.L. (1995) *L'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. Rapport final Septembre 1995*, Fondation Travail-Université, 164 p.

DE KEERSMAECKER M.L. (1997) *Quatrième rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale*, Fondation Travail-Université, 141 p.

DE KEERSMAECKER M.L., CARTON L. (1994) De situatie in Brussel, in: VRANKEN J., GELDOF D. & G. VAN MENXEL, *Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 1994*, Acco, Leuven, p 197-205.

DE LANNOY W. (1978) *Sociaal-geografische atlas van Brussel-Hoofdstad*, De Sikkel, Antwerpen.

EGGERICKX, T., KESTELOOT, C., POULAIN, M., PELEMAN, K., ROESEMS, T., VANDENBROECKE, H. (avec la collaboration de Dal, L., Debuisson, M., Foulon, M., Juchtmans, G.) (1999) *La population allochtone en Belgique*, Monographie du Recensementde 1991 n° 3, Bruxelles: I.N.S., S.S.T.C. (à paraître)

FONDATION ROI BAUDOUIN (1996) *Optimalisation des services et equipements sociaux bruxellois relevant de la competence de la commission communautaire française*, La commission communautaire française.

GOOSSENS L., THOMAS I., VANNESTE D., m.m.v. DEBEER I. en GEURTS V. (1997) *Le logement, réalités socio-economiques et géographiques 1981-1991*, Monographie du Recensementde 1991 n° 10, Bruxelles: I.N.S., S.S.T.C.

GRIMMEAU J., MARISSAL., ROELANDTS M. (1994), Une carte du standing dans l'agglomération bruxelloise, *Acta Geographica Lovaniensia*, Vol. 34, Leuven, p 351-359.

KESTELOOT C. (1988) Le marché du logement et les immigrés à Bruxelles, *Tribune immigrée*, n° 26-27, p.5-16.

KESTELOOT C. (1990) De economische determinanten van de stedelijke structuren, *Ruimtelijke Planning*, afl. 25, II.D.2.d., 42 p.

KESTELOOT C. (1992) Les mutations urbaines et le développement social des quartiers, in RISO Brussel, *Vers un développement social des quartiers à Bruxelles*, p.13-20.

KESTELOOT C. (1994) Three levels of socio-spatial polarisation in Brussels, *Built Environment*, 20, 4, p 204-217.

KESTELOOT C. (1995a) The creation of socio-spatial marginalisation in Brussels: a tale of flexibility, geographical competition and guestworkers neighbourhoods, in HADJIMICHALIS C. & SADLER D. eds. *Europe at the Margins: New Mosaics of Inequality*, John Wiley, Chichester, p.69-85.

KESTELOOT C. (1995b) La problématique d'intégration des jeunes urbains: une analyse géographique du cas bruxellois, in C. FIJNAUT e.a. (eds.), *Changes in society, Crime and criminal Justice in Europe*, Volume I. Crime and insecurity in the city, Kluwer rechtswetenschappen België, Antwerpen, p.I.113-I.129.

KESTELOOT C. (1996a) De verwaarlozing voorbij? Achtergestelde buurten en hun ontwikkelingskansen, in HUBEAU B. & DE DECKER P. *In de ban van stad en wijk*, EPO, Berchem, p. 25-62.

KESTELOOT C. m.m.v. VANDENBROECKE H., VAN DER HAEGEN H., VANNESTE D. & VAN HECKE E. (1996b*) Atlas van achtergestelde buurten in Vlaanderen en Brussel*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Brussel.

KESTELOOT C, DE DECKER P and MANCO A (1997) Turks and housing in Belgium, with special reference to Brussels, Ghent and Visé, in OZUEKREN S. & VAN KEMPEN R. eds., *Turks in European cities: housing and urban segregation*, European Research Centre on Migration and Ethnic Relations, Utrecht University, Utrecht, p.67-97.

KESTELOOT C. & MEERT H. (1993) Informele economie: sociaal-economische functies en geografische dimensies van een dubbelzinnig verschijnsel, *Ruimtelijke Planning*, katern 4, p.51-93.

KESTELOOT C., MEERT H. (1999), Informal spaces : the socio-economic functions and spatial location of urban informal economic activities., *International Journal of Urban and Regional Research*. Vol. 23, pp. 233-252 (te verschijnen).

KESTELOOT C., MEERT H., MISTIAEN P., SAVENBERG S. & VAN DER HAEGEN H. (1997b) *De geografische dimensie van de dualisering in de maatschappij, overlevingsstrategieën in twee Brusselse wijken*, Federale Diensten voor Wetenschappelijke, Technische en Culturele Aangelegenheden, Programma Maatschappelijk Onderzoek, Brussel.

KESTELOOT C., MISTIAEN P. & DECROLY J.M. (1998a) La dimension spatiale de la pauvreté à Bruxelles: indicateurs, causes et stratégies locales de lutte contre la pauvreté, in VRANKEN J. & GALLOO K. eds., *Vingt ans de CPAS à Bruxelles*, Acco, Leuven, p.125-155.

KESTELOOT C., MISTIAEN P. & ROELANDTS M. (1990) L'espace des inégalités scolaires à Bruxelles, *Espace-Populations-Sociétés*, 1, p.107-120.

KESTELOOT, C., PELEMAN, K., ROESEMS, T. (1997c) 'Terres d'exil en Belgique' in Collectif, *La Belgique et ses immigrés, les politiques manquées*, POL-HIS, Paris/Bruxelles: De Boeck-Université: 25-43.

KESTELOOT C., PELEMAN K., VAN DER HAEGEN H. (1998b) Vreemdelingen in België: de ruimtelijke evolutie in de jaren negentig*, Acta Geografica Lovaniencia 37,Liber Amicorum Théo Brulard,* Leuven, p. 273-294.

KESTELOOT C., ROUSSEAU S., LOUCKX M. (1992) De sociaal-ruimtelijke structuur van het Brusselse gewest, *Acta geographica Lovaniensa*, Vol. 32, Leuven, 55 p.

KESTELOOT C. & VANDENBROECKE H (1996), *Afbakening van de achtergestelde buurten in Vlaanderen. Onderzoeksresultaten*, Vlaams ministerie van Huisvesting, Binnenlandse Aangelegenheden en Stedelijke Beleid, Brussel, 35 p.

KESTELOOT C. & VANDENBROECKE H (1997) Achtergestelde buurten en stedelijk beleid in Vlaanderen, *Planologisch Nieuws*, 17, 2, p.100-123.

KESTELOOT C. & VAN DER HAEGEN H. (1997) Foreigners in Brussels 1981-1991: spatial continuity and social change, *Tijdschrift voor Sociale en Economische Geografie*, 88, 2, p.105-119 (+ 8 colour maps).

KESTELOOT C. & WHITE P. (1995) eds., Les marginalités urbaines, *Espace-Populations-Sociétés*, 3, p.267-404.

KONING BOUDEWIJNSTICHTING BRUSSEL (1984) *Kartografische benadering van kans-arme wijken in de Brusselse agglomeratie: een reactie tegen de socio-economische en stedebouwkundige achteruitgang*, Brussel.

MEERT H. (1996) Marginaal campingwonen: Overleven in Belgische bidonvilles, *Planologisch Nieuws*, 3, p 172-193.

MEERT, H. (1998) De geografie van het overleven: Bestaansonzekere huishoudens en hun strategieën in een stedelijke en rurale context. Niet-gepubliceerde doctoraatsverhandeling, K.U.Leuven, academiejaar 1997-1998.

MEERT H., MISTIAEN P. & KESTELOOT C. (1997) The geography of survival: household strategies in urban settings, *Tijdschrift voor Sociale en Economische Geografie*, 88, 2, p.169-181.

MERENNE B., VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E. (red.) (1997), *La Belgique, diversité territoriale*, Crédit Communal, Bruxelles.

MISTIAEN P., KESTELOOT C. (1998), Socialisation et marginalisation des jeunes de la zone défavorisée de Bruxelles, un acceès différencié à l' école, *Espace-Populations-Sociétés*, 1998-2, pp. 249-262.

PEETERS C. (1994) Een doelgroep als geen ander: armoede en achterstelling van jongeren, in: VRANKEN J., GELDOF D. & G. VAN MENXEL*, Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 1994*, Acco, Leuven, p 169-179.

PROVOOST F. (1978) *Kansarme buurten, een onderzoek naar territoriale concentraties van kansarme bevolkingsgroepen in het Nederlandstalig landsgedeelte en Brussel-Hoofdstad*, Federatie Buurtwerk v.z.w., 197 p.

SCHUPP C. (1995) Ongelijksheidsindicatoren in het Brussels Hoofdstelijk Gewest, *Bres-dossiers*, 26.

SINT-LUKASWERKGEMEENSCHAP (1985) Inventaris van de volkswoningen te Brussel, in opdracht van het Staatssecretariaat van het Brusselse gewest, 2 delen.

VAN DER HAEGEN H., BRULARD T. (Eds.) (1972) Small area statistics and their use for social, geographical and planological research*, Acta Geografica Lovaniencia,* Vol. 10, Leuven.

VAN DER HAEGEN H., JUCHTMANS G., KESTELOOT C. (1995) *Bruxelles Multiculturelle*; Région de Bruxelles-Capitale, 24p: ill.

VAN DER HAEGEN H., JUCHTMANS G. & KESTELOOT C. (1997) Multicultural Brussels: a sociodemographic approach, in VAN DEN BERKEL H. & DEVEN F. eds., *Population and family in the low countries 1996/1997: selected current issues*, NIDI CBGS Publications 33, The Hague Brussels, p.73-99.

VRANKEN J., ABDELJELIL Y.(1994) *La dimension spatiale de l'exclusion sociale en Belgique*, Département de Sociologie et des Politiques Sociales - DSSB, Université d'Anvers - UFSIA, 116 p.

VRANKEN J., GELDOF D. (1992) *Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 1991*, Acco, Leuven/Amersfoort, 211 p.

VRANKEN J., GELDOF D. (1993) *Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 1992-1993*, Acco, Leuven/Amersfoort, 213 p.

VRANKEN J., GELDOF, D., VAN MENXEL G. (1994) *Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 1994*, Acco, Leuven/Amersfoort, 252 p.

VRANKEN J., GELDOF D., VAN MENXEL G. (1995) *Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 1995*, Acco, Leuven/Amersfoort, 318 p.

VRANKEN J., GELDOF D., VAN MENXEL G. (1996) *Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 1996*, Acco, Leuven/Amersfoort, 360 p.

VRANKEN J., GELDOF D., VAN MENXEL G. (1997) *Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 1997*, Acco, Leuven/Amersfoort.

VRANKEN J., VANHECKE B., CARTON L., avec la collaboration de VAN MENXEL G. (eds.) (1998) *20 ans CPAS, vers une actualisation du projet de société*, Acco, Leuven.

Table des Matières

Avant-Propos ***3***

Introduction ***4***

Les cartes: contenu et buts **6**

Qu'est-ce qu'un secteur statistique? 6

Quelles informations ont été prises en compte? 10

Recherche d'indicateurs de concentration spatiale de pauvreté 12

Comment lire les cartes? 13

Les 23 indicateurs de pauvreté ***15***

L'enseignement **15**

Détenteurs d'un diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur (carte 3) 15

Détenteurs d'un diplôme universitaire ou assimilé (carte 4) 17

Détenteurs d'un diplôme universitaire ou assimilé (carte 4) 18

Personnes suivant un enseignement technique ou professionnel (carte 5) 19

Personnes suivant un enseignement technique ou professionnel (carte 5) 20

Participation à l'enseignement supérieur parmi les 15-24 ans (carte 6) 21

Participation à l'enseignement supérieur parmi les 15-24 ans (carte 6) 22

L'emploi **23**

L'emploi **24**

Chercheurs d'emploi (carte 7) 25

Les ouvriers (dans les secteurs privé et public) (carte 8) 27

Les ouvriers (dans les secteurs privé et public) (carte 8) 28

Le revenu **31**

Le revenu **32**

Le revenu moyen par habitant (carte 10) 32

Les caractéristiques de la population **35**

Les caractéristiques de la population **36**

Turcs et Marocains (carte 11) 37

La structure des ménages **40**

Les isolés (carte 12) 41

Chefs de ménage mariés (carte 13) 44

Les grands ménages (carte 14) 46

Chefs de ménage de moins de 25 ans (carte 15) 48

Caractéristiques des logements **50**

Logements sans confort (carte 16) 53

Logements avec toilette privée (carte 17) 56

Logements avec salle de bains (carte 18) 58

Logements munis du chauffage central (carte 19) 60

Logement construits avant 1945 (carte 20) 62

Surface moyenne par logement (carte 21) 64

Appartements locatifs (carte 22) 67

Equipement des ménages **69**

Ménages sans voiture (carte 23) 69

Ménages équipés du téléphone (carte 24) 71

Stabilité résidentielle 73
Stabilité résidentielle (carte 25) 73
La délimitation des quartiers défavorisés ***76***
La définition des indicateurs d'exclusion 76
Analyse pour la Région Bruxelles-Capitale et la Flandre 76
Analyse pour la Région de Bruxelles-Capitale 78
Comparaison des deux analyses 78
Quatre indicateurs principaux 79
Trois indicateurs accessoires 80
La définition des valeurs-seuils 81
La délimitation des quartiers défavorisés 81
La diversité des quartiers défavorisés 84
Une typologie des quartiers défavorisés 87
Comparaison avec les zones d'intervention prioritaires (COCOF) 97
La dynamique des quartiers ***103***
Les immigrants dans l'année précédant le recensement 103
Evolution des revenus 1993-1997 111
évolution de la population par secteur 1991-1997 113
Evolution de la population totale 113
Evolution de la population belge et étrangère 115
Conclusion ***121***
Références ***124***
Table des Matières ***128***

2002 / 01

Les dossiers de l'Observatoire de la Santé
et du Social de Bruxelles-Capitale

Ce dossier est une publication de l'Observatoire de la Santé et du Social.

Les dossiers portent toujours sur les domaines de la santé et/ou de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale. Le contenu est élaboré par l'Observatoire et/ou des partenaires extérieurs.

Chaque dossier peut être obtenu sur simple demande à l'adresse ci-dessous. Le dossier peut être copié, moyennant mention de la source.

Ce document est également disponible en néerlandais.

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands onder de titel :
"Kansarmoede en achtergestelde buurten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest"

Pour plus d'informations:

Observatoire de la santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Commission Communautaire commune
Avenue Louise 183, 1050 Bruxelles
Tel : 02/552 01 13
Fax : 02/502.59.05
Observat@ccc.irisnet.be
Truus Roesems, 02/552 01 57, troesems@ggc.irisnet.be

Instituut voor Sociale en Economische Geografie, KULeuven
W. De Croylaan 42, 3001 Heverlee
Prof. C. Kesteloot
Tel. : 016/32 24 43

Commission communautaire commune